



# Rapport Annuel 2015



acteur industriel international et indépendant



Groupe indépendant, créé en 1985, au cœur des enjeux sécuritaires et environnementaux en milieux industriels depuis 30 ans.



Groupe bâti par deux actionnaires-entrepreneurs ayant une connaissance intime des environnements industriels.



M. Henri MOREL  
Président Directeur Général  
de GROUPE SFPI



M. Jean-Bertrand PROT  
Directeur Général Délégué  
de GROUPE SFPI



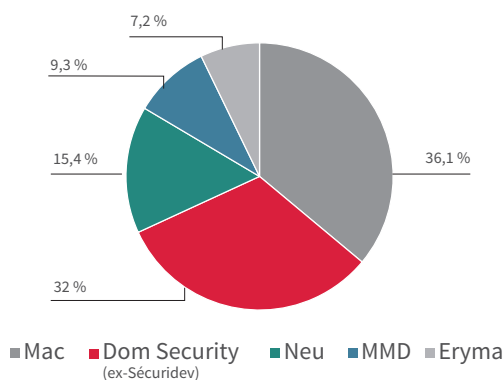
+ 3 800 collaborateurs dont 30% d'effectifs internationaux à fin 2015.



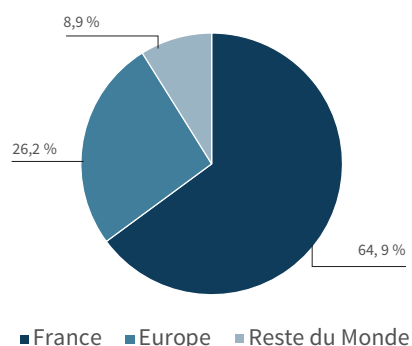
Une présence forte en Europe, des implantations commerciales en Asie-Pacifique, Afrique, Amérique du Nord et Amérique du Sud.



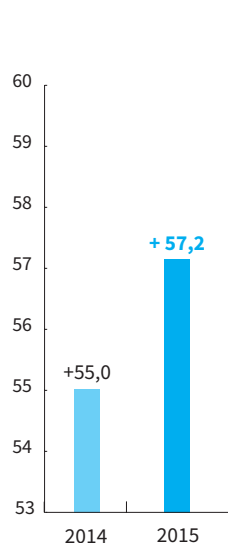
## Répartition par pôle du chiffre d'affaires 2015



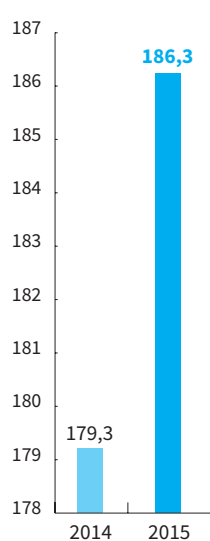
## Répartition géographique du chiffre d'affaires 2015



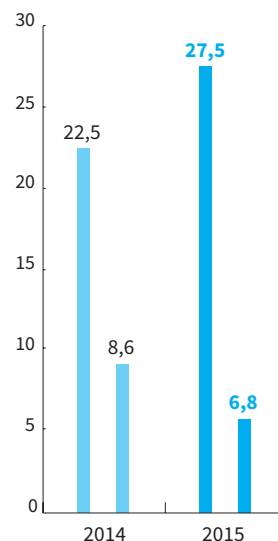
## Evolution de la trésorerie financière nette en millions d'euros



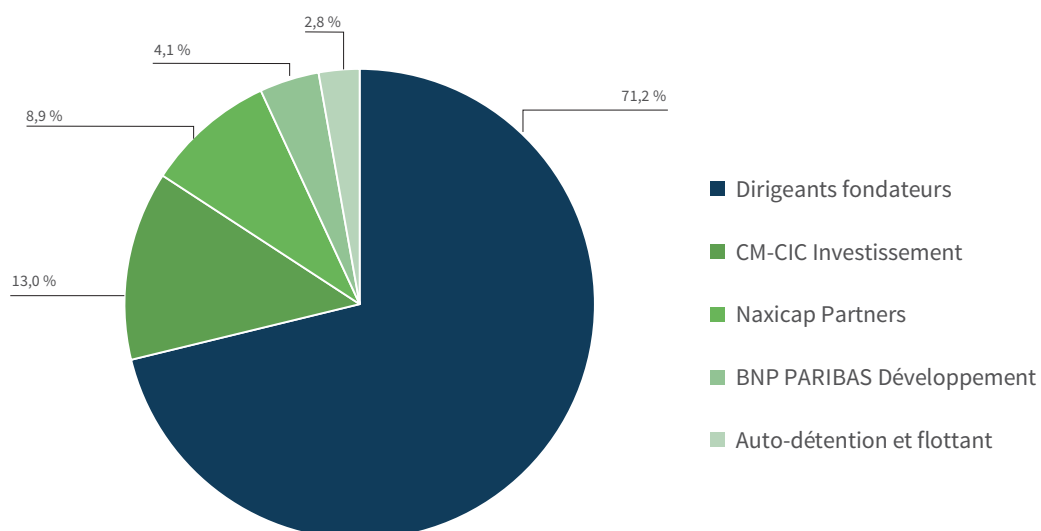
## Evolution des capitaux propres en millions d'euros



## Evolution du résultat opérationnel courant et du résultat net part du Groupe en millions d'euros



## Répartition du capital au 31/12/2015



### Données par action

En euros	2015
Résultat net par action part du Groupe	0,08 €
CAF par action	0,32 €
Dividende net	0,03 €
<b>Nombre de titres (hors auto-contrôle)</b>	<b>87 514 729</b>

**Nombre de titres : 89 969 862**  
**Code ISIN : FR0004155000**  
**Place de cotation : Euronext Paris**  
**Compartiment : B**



# cinq pôles opérationnels dans deux environnements industriels décorrélés



## Branche d'activité " Bâtiment "

**MAC**

Spécialiste des équipements de la baie et des fermetures pour l'habitat, le commerce et les petites industries. Leader français du store.



**Eryma**

Creation et intégration de solutions de sûreté, contrôle d'accès, périmétrie, télé/videosurveillance.



**DOM Security**  
(ex Sécuridev)

Systèmes de sécurité et de serrurerie dédiés aux bâtiments et aux équipements.



**384 M€ soit 75 % du chiffre d'affaires Groupe 2015**



## Branche d'activité " Industrie "

**MMD**

Fabrication de process thermiques. Echangeurs tubulaires et platulaires, stérilisateurs.



**125 M€ soit 25 % du chiffre d'affaires Groupe 2015**

**Conseil d'administration :**

**Henri Morel**, Président Directeur Général  
**Jean-Bertrand Prot**, Directeur Général-délégué

**Hervé Houdart** (*administrateur indépendant*)  
**Valentine Laude**  
**Sophie Morel**

**Naxicap Partners**, *représenté par Cyrille Seydoux*  
**CM-CIC Investissement SCR**, *représenté par Thierry Wendling*

**Comité d'audit :**

**Hervé Houdart**  
**Valentine Laude**  
**Sophie Morel**

**Naxicap Partners**, *représenté par Cyrille Seydoux*  
**CM-CIC Investissement SCR**, *représenté par Thierry Wendling*

**Censeur :**

**BNP Paribas Développement**, *représenté par Patrice Vandenbossche*

# Sommaire

RAPPORT DE GESTION ET D'ACTIVITE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION .....	2
--	---

TABLEAU DES RESULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES.....	25
--	----

## COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2015

Bilan .....	26
Compte de résultat .....	27
Annexe.....	28
Tableau des filiales et participations .....	38

## COMPTES CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2015

Bilan .....	39
Compte de résultat .....	40
Etat du résultat global .....	40
Tableau de flux consolidé.....	41
Etat de variation des capitaux propres .....	42
Annexe.....	43

RAPPORT DU PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL SUR LES PROCEDURES DE CONTRÔLE INTERNE .....	66
---	----

## RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR :

Les comptes annuels .....	73
Les conventions et engagements réglementés .....	75
Les comptes consolidés.....	80
Le rapport du Président Directeur Général sur les procédures de contrôle interne.....	82

RAPPORT DE L'ORGANISME TIERS INDEPENDANT.....	84
---	----

## SUR LES INFORMATIONS SOCIALES, ENVIRONNEMENTALES ET SOCIETALES CONSOLIDEES

### FIGURANT DANS LE RAPPORT DE GESTION DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2015

PROJETS DES RESOLUTIONS A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE.....	86
--	----

### DU 10 JUIN 2016

## RAPPORT DE GESTION ET D'ACTIVITE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DES ACTIONNAIRES DU 10 JUIN 2016

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle en application des statuts et des dispositions du Code de commerce pour vous rendre compte de l'activité de la Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2015, des résultats de cette activité, des perspectives d'avenir et soumettre à votre approbation le bilan et les comptes annuels dudit exercice.

Les convocations prescrites par la loi vous ont été régulièrement adressées et tous les documents et pièces prévus par la réglementation en vigueur ont été tenus à votre disposition dans les délais impartis.

### COMPTES ANNUELS

#### PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2015.

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2015 que nous soumettons à votre approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

L'exercice à toutefois a eu une durée de dix-huit (18) mois, recouvrant la période du 1<sup>er</sup> juillet 2014 au 31 décembre 2015.

Le compte de résultat fait apparaître un bénéfice net de 6 196 060,68 €, après déduction des amortissements et provisions réglementaires et justifiées, que nous vous proposons de répartir conformément aux statuts, comme il sera dit ci-après.

#### RESULTATS FINANCIERS ET ACTIVITE DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE.

##### 1. – Activité de la Société

Afin de s'aligner sur la date de clôture des autres sociétés du Groupe, la société EMME avait, préalablement à la fusion, modifié la date de clôture de son exercice du 30 juin au 31 décembre. Dans ce contexte, la durée de l'exercice a été exceptionnellement fixée à dix-huit (18) mois.

Par assemblée générale en date du 10 novembre 2015, la société EMME (Editions Multi Média Electroniques) à absorbé la société S.F.P.I. et a pris pour dénomination sociale GROUPE SFPI. Cette fusion a généré une prime de fusion d'un montant de 3 024 548,08 € ainsi que 2.455.133 actions auto détenues.

Cette opération qui avait pour but de permettre la cotation des titres S.F.P.I. a engendré des charges d'un montant de 2 197 K€, réparti comme suit :

- Frais de cotation : 1 312 K€
- Mali de fusion : 885 K€

##### 2. - Résultats financiers de la Société

Le chiffre d'affaires de la Société est essentiellement constitué des sommes perçues dans le cadre des prestations fournies aux sociétés du Groupe.

Le résultat d'exploitation est négatif de (630) K€.

Le résultat exceptionnel négatif ressort à (682) K€, en raison des frais de cotation et du mali de fusion.



Les principaux comptes de charges et de produits de l'exercice écoulé engendrent le résultat ci-après, en comparaison avec l'exercice 2014 :

	Exercice 2015	Exercice 2014
Chiffre d'affaires	4 430 368	1 097 685
Produits d'exploitation	4 838 866	1 804 943
Charges d'exploitation	5 468 475	1 473 168
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>-629 609</b>	<b>331 775</b>
Produits financiers	7 131 291	722 865
Charges financières	351 563	1 463 164
<b>RESULTAT FINANCIER</b>	<b>6 779 728</b>	<b>-740 299</b>
<b>RESULTAT COURANT</b>	<b>6 143 056</b>	<b>-408 524</b>
Produits exceptionnels	21 684 689	268 914
Charges exceptionnelles	22 367 060	310 562
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>-682 371</b>	<b>-41 648</b>
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	--	--
Impôts sur les bénéfices	-735 376	--
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>6 196 061</b>	<b>-450 172</b>

#### ACTIVITE JURIDIQUE.

L'activité juridique décrite ci-après concerne la société EMME devenue GROUPE SFPI.

#### ⊙ Approbation des comptes de l'exercice 2014

Lors de votre assemblée générale en date du 31 mars 2015, vous avez approuvé les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2014 faisant apparaître une perte nette de (450 172,10) €, que vous avez décidé d'affecter en totalité au compte Report à nouveau portant celui-ci de (7 791 772,60) € à (8 241 944,70) €.

#### ⊙ Conventions et engagements réglementés

Nous avons donné à nos commissaires aux comptes toutes les indications utiles pour leur permettre de présenter leur rapport spécial sur les conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de Commerce.

A cet effet, nous vous informons que la nouvelle loi sur les conventions réglementées a introduit l'obligation pour les conseils d'administration d'examiner toutes les conventions antérieures dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé. En outre, les conventions renouvelables par tacite reconduction, doivent désormais faire l'objet d'une autorisation annuelle du conseil d'administration. A défaut, lesdites conventions doivent être soumises à la ratification de votre assemblée.

Dès lors, nous vous demandons de ratifier les conventions suivantes :

- conventions de prestations de services,
- contrat de consultant,
- bail commercial,
- convention d'intégration fiscale et son avenant numéro 1.

Nous vous demandons en outre de ratifier les nouvelles conventions de prestations de services conclues au cours de l'exercice écoulé. Il s'agit des conventions de prestations de services conclues le 10 juin 2015, avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2015, avec respectivement les sociétés UCEM, DOM-MCM et DOM-SUISSE.

En effet, ces conventions qui n'ont pas été au préalable autorisées par le conseil d'administration ont pour objet, la fourniture par GROUPE SFPI de prestations en matière financier, comptable et juridique

La personne concernée par ces nouvelles conventions est Monsieur Henri MOREL en qualité de d'administrateur de UCEM, DOM-MCM et DOM-SUISSE et administrateur et Président Directeur Général de GROUPE SFPI.

Nous vous précisons que conformément à la nouvelle loi sur les conventions réglementées, toutes ces conventions ont fait l'objet d'un examen par votre conseil d'administration

Enfin, nous vous informons que votre conseil d'administration a décidé de mettre en durée indéterminée toutes les conventions conclues par la Société avec ses filiales et sous-filiales. Ces modifications se feront par voie d'avenant.

#### ⊗ Apurement du compte Report à nouveau et dotation du compte Autres réserves

Nous vous informons que la fusion-absorption de S.F.P.I. par EMMÉ a eu pour conséquence la constatation dans les comptes au 31 décembre 2015 d'une Prime de fusion qui est passé à un montant de 15 476 430,51 €.

Nous vous proposons d'apurer le compte Report à nouveau négatif d'un montant de (8 241 944,70) € et de doter le compte Autres réserves d'un montant de 7 234 485,81 €, le tout par prélèvement sur le compte Prime de fusion.

#### ⊗ Affectation du résultat de l'exercice 2015

Nous vous proposons d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 6 196 060,68 €, comme suit :

- 5 % à la Réserve légale : soit 309 803,82 €,
- Dividende : 2 699 095,86 € soit 0,03 € par action,
- Le solde : soit 3 187 161,00 € au compte Autres réserves.

Nous vous informons que :

- ce dividende est éligible, pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France, à la réfaction de 40 % prévue à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts ;
- suite à la Loi de Finance pour 2013, les dividendes perçus, éligibles à la réfaction prévue à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts, sont assujettis à un prélèvement forfaitaire non libératoire et obligatoire prévu à l'article 117 Quater du Code général des impôts, dont le taux est de 21 %.

Le dividende en numéraire sera mis en paiement le 21 juin 2016.

#### ⊗ Dividende et détention par la Société de ses propres actions

Au cas où, lors de la mise en paiement du dividende, la Société détiendrait certaines de ses propres actions, le bénéfice distribuable correspondant au dividende non versé en raison de la détention desdites actions, serait affecté au compte Report à Nouveau.

#### ⊗ Rappel des dividendes distribués au cours des exercices précédents

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons que les sommes distribuées à titre de dividendes, pour les trois exercices précédents, ont été les suivantes :

Exercice	Dividende distribué	Dividende par action
2011 / 2012	Néant	Néant
2012 / 2013	5 587 717,80 € *	2,22 €
2013 / 2014	Néant	Néant

\* Dividende exceptionnel de la prime d'émission votée par l'AGE du 22-02-2013

#### ⊗ Dépenses somptuaires et charges non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal.

#### ⊗ Autorisation de cautions, avals et autres garanties

Conformément aux dispositions des articles L. 225-35 et R. 225-28 du Code de commerce, le Conseil d'administration a autorisé le Président à donner au nom de la Société, lors de sa réunion en date du 26 avril 2016, des cautions, avals et autres garanties dans la limite du plafond global de 150 000 euros.

Cette autorisation a été donnée pour une durée de un an, quelle que soit la durée des engagements cautionnés, avalisés ou garantis.

⊗ **Activité en matière de recherche et de développement**

Notre Société n'a pas souhaité immobiliser de frais de cette nature au cours de l'exercice 2015 poste « Frais de recherche et de développement » à l'actif du bilan.

⊗ **Tableau des résultats de la société au cours des cinq derniers exercices**

Est joint en annexe au présent rapport, le tableau des résultats des cinq derniers exercices prévu par l'article R. 225-102 du Code de commerce.

⊗ **Information relative à l'échéance des dettes fournisseurs**

En application des dispositions des articles L. 441-6-1 al. 1 et D. 441-4 du Code de commerce, nous vous indiquons dans le tableau ci-après, à la clôture des deux derniers exercices, le solde des dettes à l'égard des fournisseurs, par date d'échéance :

Echéances	Dettes échues à la clôture	Echéances entre J et J + 30	Echéances entre J + 31 et J + 60	Echéances au-delà de J + 60	Factures non parvenues	Total dettes fournisseurs
Fournisseurs (401 + 403)	69 131	226 260	267 179	434 315	--	996 885
Fournisseurs d'immobilisations (404 + 405)	--	--	--	--	--	--
<b>Total à payer</b>	<b>69 131</b>	<b>226 260</b>	<b>267 179</b>	<b>434 315</b>	<b>--</b>	<b>996 885</b>
Factures non parvenues (408)	--	--	--	--	1 133 213	1 133 213
Avoirs à recevoir	--	--	--	--	-34 385	-34 385
<b>Total au 31-12-2015</b>	<b>69 131</b>	<b>226 260</b>	<b>267 179</b>	<b>434 315</b>	<b>1 098 828</b>	<b>2 095 713</b>

J = Date de clôture

**PRISE ET CESSION DE PARTICIPATION OU DE CONTROLE.**

⊗ **Participations prises au cours de l'exercice**

Nous vous rappelons que le tableau des filiales et participations est annexé aux comptes annuels.

⊗ **Cession de participations**

Au cours de l'exercice, notre Société a cédé à la société EMME SAS :

- 100 % des titres qu'elle détenait dans sa filiale AVANQUEST SOFTWARE PUBLISHING SA,
- 100 % des titres qu'elle détenait dans sa filiale allemande, EMME DEUTSCHLAND.

⊗ **Détention du capital social (Art. L. 233-13 du Code de Commerce)**

Nous vous indiquons ci-après les informations reçues en application de l'article L. 233-7 et L. 233-12 du Code de commerce :

Identité des personnes physiques ou morales Détenant du capital par seuil	% capital social
<i>Personnes physiques</i>	
Henri MOREL 20 rue de l'Arc de Triomphe 75017 Paris	5,67 <i>(soit plus du vingtième)</i>
<i>Personnes morales</i>	
ARC MANAGEMENT SAS 20 rue de l'Arc de Triomphe 75017 Paris	51,29 <i>(soit plus de la moitié)</i>
CM-CIC INVESTISSEMENT SCR SAS 31 rue Jean Wenger Valentin 67000 Strasbourg	12,97 <i>(soit plus du dixième)</i>

SPRING MANAGEMENT SAS 29 rue Bassano 75008 PARIS	12,90 <i>(soit plus du dixième)</i>
BNP PARIBAS DEVELOPPEMENT SA 20 rue Chauchat 75009 Paris	4,13 <i>(soit moins du vingtième)</i>
NAXICAP COINVEST I FPCI 5-7 rue de Montessuy 75007 Paris	4,11 <i>(soit moins du vingtième)</i>

### ⊙ Franchissement de seuil

La Société a prévu un franchissement de seuils statutaires. En effet, toute personne physique ou morale, agissant seule ou de concert, qui vient à détenir ou cesse de détenir une fraction égale à 2 % du capital social ou des droits de vote ou tout multiple de ce pourcentage, est tenue d'en informer la Société, dans un délai de quinze (15) jours à compter du franchissement du seuil de participation, par lettre recommandée avec avis de réception adressée à son siège social en précisant le nombre d'actions et de droit de vote détenus.

A défaut d'avoir été déclarées dans les conditions ci-dessus, les actions excédant la fraction qui aurait dû être déclarée, sont privées du droit de vote dans les conditions prévues par la loi.

A cet effet, nous vous informons que les franchissements de seuil statutaires ci-après nous ont été communiqués, conformément aux statuts de la Société :

- Henri MOREL (de concert avec ARC MANAGEMENT) : 56,96 % du capital social.
- ARC MANAGEMENT SAS : 51,29 % du capital social
- SPRING MANAGEMENT SAS : 12,90 % du capital social.
- CM-CIC INVESTISSEMENT SCR : 12,97 % du capital social.
- Jean-Bertrand PROT (de concert avec SPRING MANAGEMENT) : 14,21 % du capital social.
- FPCI NAXICAP COINVEST I : 4,11 % du capital social.
- FPCI NAXICAP SECONDARY OPPORTUNITIES I : 1,97 % du capital social.
- FPCI NAXICAP SECONDARY OPPORTUNITIES III : 2,20 % du capital social.

### ⊙ Actions inscrites au nom de la Société

En conséquence de la fusion-absorption de S.F.P.I. par EMMÉ (devenue GROUPE SFPI), GROUPE SFPI détient 2.455.133 de ses propres actions (soit 2,73 % du capital social).

### ⊙ Etat de la participation des salariés au capital social

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102 du Code de commerce, nous vous informons qu'au dernier jour de l'exercice 2015, aucun salarié ne détenait de titres de la Société.

### ⊙ Gouvernance de la Société

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-37, alinéa du Code de commerce, le Président Directeur Général a établi son rapport spécial rendant compte des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration et des procédures de contrôle interne mises en place par la Société.

Ce rapport, joint au présent rapport de gestion soumis à votre approbation, vous donnera toutes les indications sur la composition de votre Conseil au cours de l'exercice écoulé.

\*\*  
\* \* \* \*

NOTE METHODOLOGIQUE

**Périmètre de consolidation**

L'effectif total et sa répartition ainsi que l'ensemble des autres indicateurs concernent la totalité du personnel présent au 31 décembre 2015 sur l'ensemble des pôles d'activités de GROUPE SFPI, à savoir :

- Pôle DOM SECURITY : 15 sociétés incluant la société mère ;
- Pôle ERYMA : 4 sociétés ;
- Pôle MAC : 8 sociétés ;
- Pôle MMD : 6 sociétés ;
- Pôle NEU : 11 sociétés ;
- Sociétés appartement à GROUPE SFPI (hors pôles ci-dessus) : 4 sociétés incluant la société mère.

Le périmètre du Groupe ayant évolué entre 2014 et 2015, et s'agissant de notre premier rapport sur la responsabilité sociale, environnementale et sociétale (« RSE »), il nous a semblé hasardeux de présenter les informations de N-1.

**Référentiel de remontée des données**

Des outils communs de collecte des données ont été mis en place dans les filiales du Groupe concerné, afin de faciliter la remontée des données sociales, environnementales et sociétales.

**Effectifs**

Les effectifs indiqués dans le paragraphe I.) « Effectif total et répartition » concernent la totalité du personnel par Pôle présent au 31 décembre 2015, incluant les salariés avec un contrat à durée indéterminée et à durée déterminée, hors les contrats de professionnalisation, d'apprentis, de stagiaires et d'intérimaires.

**I. INFORMATIONS SOCIALES**

**a. Emploi**

GROUPE SFPI compte 3 769 salariés au 31 décembre 2015 outre 93 intérimaires.

*i. Effectif total et répartition (en données consolidées)*

- Le Pôle **DOM SECURITY** compte 1 544 salariés au 31 décembre 2015. En 2014, il comptait 1 492 salariés. Il convient de préciser que la société DOM-MCM est entrée dans le périmètre du Groupe en cours d'exercice et emploie 48 salariés.
- Le Pôle ERYMA compte 284 salariés au 31 décembre 2015.
- Le Pôle MAC compte 1 300 salariés au 31 décembre 2015.
- Le Pôle MMD compte 253 salariés au 31 décembre 2015.
- Le Pôle NEU compte 370 salariés au 31 décembre 2015.
- Les sociétés de GROUPE SFPI hors pôle comptent 18 salariés au 31 décembre 2015.

Catégories Professionnelles	Ouvriers		Employés		Maîtrises		Cadres		TOTAL		TOTAL
	CDD	CDI	CDD	CDI	CDD	CDI	CDD	CDI	CDD	CDI	
Effectif Pôle DOM SECURITY	31	760	26	434	1	162	0	130	58	1 486	1 544
<i>% sur effectif pôle</i>									<i>3,8</i>	<i>96,2</i>	<i>100</i>
Effectif Pôle MAC	33	645	23	163	5	276	2	153	63	1 237	1 300
<i>% sur effectif pôle</i>									<i>4,8</i>	<i>95,1</i>	<i>100</i>
Effectif Pôle NEU	0	51	2	79	0	15	0	223	2	368	370
<i>% sur effectif pôle</i>									<i>0,5</i>	<i>99,5</i>	<i>100</i>
Effectif Pôle ERYMA	0	0	32	160	0	25	1	66	33	251	284
<i>% sur effectif pôle</i>									<i>11,6</i>	<i>88,4</i>	<i>100</i>
Effectif Pôle MMD	1	145	4	34	0	27	0	42	5	248	253
<i>% sur effectif pôle</i>									<i>2</i>	<i>98</i>	<i>100</i>

Effectif GROUPE SFPI hors pôle	0	0	0	8	0	0	0	10	0	18	18
% sur effectif pôle									0	100	100
TOTAL	65	1 601	87	878	6	505	3	624	161	3 608	3 769
% sur effectif global									4,3	95,7	100

### ii. Répartition par sexe

Au sein du Groupe SFPI, la répartition des effectifs homme/femme est de 70 % / 30%. Ce sont les pôles DOM SECURITY et MAC qui emploient le plus de personnel féminin dans leurs effectifs.

Catégories Professionnelles	Ouvriers		Employés		Maîtrises		Cadres		TOTAL		TOTAL
	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	
Effectif Pôle DOM SECURITY	417	374	292	168	131	32	110	20	950	594	1 544
% sur effectif pôle									61,5	38,5	100
Effectif Pôle MAC	549	129	60	126	216	65	125	30	950	350	1 300
% sur effectif pôle									73,1	26,9	100
Effectif Pôle NEU	50	1	49	32	14	1	194	29	307	63	370
% sur effectif pôle									83	17	100
Effectif Pôle ERYMA	0	0	142	50	14	11	55	12	211	73	284
% sur effectif pôle									74,3	25,7	100
Effectif Pôle MMD	145	1	22	16	22	5	34	8	223	30	253
% sur effectif pôle									88,1	11,9	100
Effectif GROUPE SFPI hors pôle	0	0	1	7	0	0	7	3	8	10	18
% sur effectif pôle									44,4	55,6	100
EFFECTIF TOTAL	65	1 601	87	878	6	505	3	624	161	3 608	3 769
% sur effectif global									70,3	29,7	100

### iii. Répartition par âge

Au sein du Groupe GROUPE SFPI, la répartition des effectifs par âge est variable, ci-dessous le détail par pôle.

Pôle DOM SECURITY	Ouvriers	Employés	Maîtrises	Cadres	TOTAL	% Effectif global
< 30 ans	77	68	10	10	165	10,7
de 30 à < 45 ans	208	137	65	52	462	29,9
de 45 à < 55 ans	300	153	58	47	558	36,1
55 ans et plus	206	102	30	21	359	23,3
TOTAL	791	460	163	130	1 544	100
% sur effectif pôle	51,3	29,8	10,5	8,4	100	

Pôle MAC	Ouvriers	Employés	Maîtrises	Cadres	TOTAL	% Effectif global
< 30 ans	56	13	15	6	90	6,9
de 30 à < 45 ans	260	81	140	69	550	42,3
de 45 à < 55 ans	260	70	86	53	469	36,1
55 ans et plus	102	22	40	27	191	14,7
TOTAL	678	186	281	155	1 300	100
% sur effectif pôle	52,2	14,3	21,6	11,9	100	

Pôle ERYMA	Ouvriers	Employés	Maîtrises	Cadres	TOTAL	% Effectif global
< 30 ans	0	42	2	0	44	15,5
de 30 à < 45 ans	0	55	5	34	94	33,1
de 45 à < 55 ans	0	70	15	22	107	37,7
55 ans et plus	0	25	3	11	39	13,7
TOTAL	0	192	25	67	284	100
% sur effectif pôle	0	67,6	8,8	23,6	100	

Pôle NEU	Ouvriers	Employés	Maîtrises	Cadres	TOTAL	% Effectif global
< 30 ans	3	16	3	17	39	10,5
de 30 à < 45 ans	17	29	8	89	143	38,6
de 45 à < 55 ans	19	24	4	78	125	33,8
55 ans et plus	12	12	0	39	63	17,1
<b>TOTAL</b>	<b>51</b>	<b>81</b>	<b>15</b>	<b>223</b>	<b>370</b>	<b>100</b>
<b>% sur effectif pôle</b>	<b>13,8</b>	<b>21,9</b>	<b>4</b>	<b>60,3</b>	<b>100</b>	

Pôle MMD	Ouvriers	Employés	Maîtrises	Cadres	TOTAL	% Effectif global
< 30 ans	24	9	2	2	37	14,6
de 30 à < 45 ans	47	10	10	16	83	32,8
de 45 à < 55 ans	33	9	14	16	72	28,4
55 ans et plus	42	10	1	8	61	24,2
<b>TOTAL</b>	<b>146</b>	<b>38</b>	<b>27</b>	<b>42</b>	<b>253</b>	<b>100</b>
<b>% sur effectif pôle</b>	<b>57,7</b>	<b>15</b>	<b>10,7</b>	<b>16,6</b>	<b>100</b>	

Pôle GROUPE SFPI, hors pôle	Ouvriers	Employés	Maîtrises	Cadres	TOTAL	% Effectif global
< 30 ans	0	0	0	0	0	0
de 30 à < 45 ans	0	3	0	3	6	33,3
de 45 à < 55 ans	0	4	0	0	4	22,2
55 ans et plus	0	1	0	7	8	44,5
<b>TOTAL</b>	<b>0</b>	<b>8</b>	<b>0</b>	<b>10</b>	<b>18</b>	<b>100</b>
<b>% sur effectif pôle</b>	<b>0</b>	<b>44,4</b>	<b>0</b>	<b>55,6</b>	<b>100</b>	

TOTAL GROUPE	Ouvriers	Employés	Maîtrises	Cadres	TOTAL	% Effectif global
< 30 ans	160	148	32	35	375	9,9
de 30 à < 45 ans	532	315	228	263	1 338	35,5
de 45 à < 55 ans	612	330	177	216	1 335	35,4
55 ans et plus	362	172	74	113	721	19,1
<b>TOTAL</b>	<b>1 666</b>	<b>965</b>	<b>511</b>	<b>627</b>	<b>3 769</b>	<b>100</b>
<b>% sur effectif pôle</b>	<b>44,2</b>	<b>25,6</b>	<b>13,6</b>	<b>16,6</b>	<b>100</b>	

Si au sein du Groupe SFPI, la part la plus importante de l'effectif est répartie entre les tranches d'âge 30-45 ans et 45-55 ans, c'est au sein du pôle ERYMA que la part des effectifs ayant moins de 30 ans est la plus importante du Groupe avec près de 16 % des effectifs. A contrario, c'est au sein du pôle MAC que cette part est la plus faible avec moins de 7 % des effectifs ayant moins de 30 ans.

Parmi les pôles où la part de l'effectif ayant 55 ans et plus est la plus importante figurent les pôles MMD et DOM SECURITY avec respectivement 24 % et 23 % de leurs effectifs dans cette tranche d'âge.

#### iv. Intérimaires

Sur l'ensemble des sociétés appartenant à GROUPE SFPI et ses filiales, 126 personnes étaient en contrat d'intérim au 31 décembre 2015, réparties de la manière suivante :

- Pôle DOM SECURITY : 33 personnes.
- Pôle MAC : 91 personnes.
- Pôle NEU : 2 personnes.

## v. Embauches

Sur l'ensemble de l'année, au sein du Groupe SFPI, 461 salariés ont été embauchés, dont 309 en CDI et 152 en CDD :

Type de contrat	Pôle DOM SECURITY	% pôle	Pôle ERYMA	% pôle	Pôle MAC	% pôle	Pôle MMD	% pôle	Pôle NEU	% pôle	Autres SFPI	% pôle
CDD	72	57,6	25	55,	45	38,	6	4,2	4	13,3	0	0
CDI	53	42,4	20	44,	71	61,2	137	95,8	26	86,4	2	100
<b>TOTAL</b>	<b>125</b>	<b>100</b>	<b>45</b>	<b>100</b>	<b>116</b>	<b>100</b>	<b>143</b>	<b>100</b>	<b>30</b>	<b>100</b>	<b>2</b>	<b>100</b>
Type de Contrat	Pôle DOM SECURITY	% pôle	Pôle ERYMA	% pôle	Pôle MAC	% pôle	Pôle MMD	% pôle	Pôle NEU	% pôle	Autres SFPI	% pôle
Hommes	72	57,6	31	68,9	104	89,6	131	91,6	21	70	1	50
Femmes	53	42,4	14	31,1	12	10,4	12	8,4	9	30	1	50
<b>TOTAL</b>	<b>125</b>	<b>100</b>	<b>45</b>	<b>100</b>	<b>116</b>	<b>100</b>	<b>143</b>	<b>100</b>	<b>30</b>	<b>100</b>	<b>2</b>	<b>100</b>

Type contrat	TOTAL GROUPE	%
CDD	133	33%
CDI	340	67%
<b>TOTAL</b>	<b>473</b>	<b>100%</b>
Type contrat	TOTAL GROUPE	%
Hommes	360	78%
Femmes	101	22%
<b>TOTAL</b>	<b>461</b>	<b>100%</b>

Le nombre réel d'embauches à retenir est 435 personnes, car 38 personnes qualifiées d'intérimaires sont en réalité des sous-traitants conformément à la définition française.

Par ailleurs, toutes les sociétés n'ont pas comptabilisé les apprentis et contrats de professionnalisation démarrés en 2015 de la même manière (considéré comme des embauches pour certains mais pas pour tous).

De manière générale, plus de 2/3 des effectifs embauchés l'ont été en contrats à durée indéterminée.

## Vi. Départs : Ruptures conventionnelles – démission – licenciements et retraite

Les départs sur 2015 pour l'ensemble du groupe se décomposent de la manière suivante :

Motif	DOM SECURITY	%	ERYMA	%	MAC	%	MMD	%	NEU	%	GROUPE SFPI	%
Ruptures conventionnelles	12	8,3	4	8	17	12,7	1	3,6	2	16,6	0	0
Démission	28	19,3	15	30	27	20,3	9	32,1	8	50	0	0
Fin de CDD	11	7,6	22	44	23	17,3	3	10,7	3	0	0	0
Licenciement	Econo- mique	32	22,1	0	0	23	17,	1	3,6	0	0	0
	Faute grave	4	2,7	7	14	11	8,	1	3,6	0	0	0
	Inap- titude	11	7,6	0	0	11	8,	2	7,1	0	0	0
Retraite	47	32,4	2	4	21	15,	11	39,3	4	33,4	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>145</b>	<b>100</b>	<b>50</b>	<b>100</b>	<b>133</b>	<b>100</b>	<b>28</b>	<b>100</b>	<b>17</b>	<b>100</b>	<b>0</b>	<b>0</b>



Les données consolidées pour le groupe sont les suivantes :

Motif	SFPI Groupe	%
Ruptures conventionnelles	36	9,8
Démission	85	23,1
Fin de CDD	59	16
Licenciement	Economique	56
	Faute grave	23
	Inaptitude	24
Retraite	85	23,1
<b>TOTAL</b>	<b>368</b>	<b>100</b>

Plus de 55 % des départs du Groupe sont « volontaires » (ruptures conventionnelles, démissions, retraites). Les licenciements pour motifs économiques (15 % des départs du Groupe en 2015) proviennent essentiellement des plans sociaux effectués au sein des pôles DOM SECURITY et MAC.

### Vii. Rémunération et leur évolution

Ces informations consolidées regroupent les filiales françaises et étrangères.

La masse salariale consolidé de Groupe SFPI s'élève à 176,8 M€ soit 34,7 % du chiffre d'affaires. Le détail par pôle est le suivant :

- Pôle MMD : 32,4 % du chiffre d'affaires,
- Pôle NEU : 29,1 % du chiffre d'affaires,
- Pôle ERYMA : 40,9 % du chiffre d'affaires,
- Pôle MAC : 30,1 % du chiffre d'affaires,
- Pôle DOM SECURITY: 31,1 % du chiffre d'affaires.

Il existe des contrats d'intéressement et de participation dans certaines filiales françaises du Groupe.

## b. Organisation du travail

### i. Organisation du temps de travail

GROUPE SFPI et ses filiales s'engagent à respecter les obligations légales et contractuelles en matière d'horaires de travail dans chacun de ses pôles d'activité. Le temps de travail est fonction de l'activité.

### ii. Absentéisme

Les tableaux ci-après indiquent le nombre de jours d'absence par type selon les catégories professionnelles.

Pôle DOM SECURITY	Ouvriers	Employés	Maîtrises	Cadres	TOTAL
Types d'absences					
Maladie	12 550	4 671	1 284	315	18 820
Accident du travail	1 025	32	2	0	1 058
Maternité / Paternité	1 150	752	179	35	2 116
Absences injustifiées	37	61	36	0	134
Evènements familiaux	115	49	41	13	217
<b>TOTAL</b>	<b>14 878</b>	<b>5 565</b>	<b>1 541</b>	<b>363</b>	<b>22 345</b>

Pôle ERYMA	Ouvriers	Employés	Maîtrises	Cadres	TOTAL
Types d'absences					
Maladie	0	374	50	376	800
Accident du travail	0	43	0	0	43
Maternité / Paternité	0	437	0	22	459
Absences injustifiées	0	119	0	0	119
Evènements familiaux	0	46	0	1	48
<b>TOTAL</b>	<b>0</b>	<b>1 019</b>	<b>50</b>	<b>399</b>	<b>1 469</b>

<b>Pôle MAC</b>					
Types d'absences	Ouvriers	Employés	Maîtrises	Cadres	TOTAL
Maladie	37 392,27	9 722,80	10 461	5 089,50	<b>92 665,67</b>
Accident du travail	1 935	0	260	0	<b>2195</b>
Maternité / Paternité	143	396	61	414	<b>1014</b>
Absences injustifiées	271	5	0	0	<b>277</b>
Evènements familiaux	52	26	10	8	<b>96</b>
<b>TOTAL</b>	<b>13 862</b>	<b>2 523</b>	<b>2 146</b>	<b>1 212,50</b>	<b>19 744</b>

<b>Pôle MMD</b>					
Types d'absences	Ouvriers	Employés	Maîtrises	Cadres	TOTAL
Maladie	3 300	308	288	401	<b>4 297</b>
Accident du travail	199	0	41	0	<b>240</b>
Maternité / Paternité	36	119	0	59	<b>215</b>
Absences injustifiées	209	0	15	0	<b>224</b>
Evènements familiaux	132	56	10	2	<b>223</b>
<b>TOTAL</b>	<b>3 877</b>	<b>483</b>	<b>355</b>	<b>462</b>	<b>519</b>

<b>Pôle NEU</b>					
Types d'absences	Ouvriers	Employés	Maîtrises	Cadres	TOTAL
Maladie	543	385	25	785	<b>1 737</b>
Accident du travail	5	2	0	10	<b>17</b>
Maternité / Paternité	16	193	7	40	<b>256</b>
Absences injustifiées	0	0	0	0	<b>0</b>
Evènements familiaux	0	51	18	45	<b>114</b>
<b>TOTAL</b>	<b>564</b>	<b>630</b>	<b>50</b>	<b>880</b>	<b>2 123</b>

#### **Pôle GROUPE SFPI hors Pôle :**

Les données pour ce « pôle » ne sont pas significatives. En effet seul un (1) jour d'absence a été retenu pour maternité/paternité pour un employé.

<b>Total GROUPE</b>					
Types d'absences	Ouvriers	Employés	Maîtrises	Cadres	TOTAL
Maladie	27 855	7 834	3 462	2 352,5	<b>41 503,5</b>
Accident du travail	3 164	77	303	10	<b>3 554</b>
Maternité / Paternité	1 345	1 897	248	535	<b>4 025</b>
Absences injustifiées	517	185	51	0	<b>753</b>
Evènements familiaux	299	228	79	56	<b>662</b>
<b>TOTAL</b>	<b>33 180</b>	<b>10 221</b>	<b>4 143</b>	<b>2 953,5</b>	<b>50 497</b>

### **c. Relations sociales**

#### *i. L'organisation du dialogue social, notamment les procédures d'information et de consultation du personnel et de négociation avec celui-ci.*

La qualité du climat social au sein du Groupe GROUPE SFPI est le fruit de bonnes pratiques à l'initiative de chaque filiale en matière de dialogue social.

L'organisation du Groupe est faite autour de cinq pôles autonomes au sein desquels les filiales sont elles-mêmes très largement indépendantes dans leur gestion sociale.

Certaines filiales du groupe ont mis en place un plan d'action en faveur de l'emploi des seniors voire des contrats de génération.

Au niveau du Groupe GROUPE SFPI, en 2015, les départs non contentieux (démissions et ruptures conventionnelles) s'élèvent à 123 soit environ 1/3 des départs et 3,2 % des effectifs).

Sur la même période, 103 licenciements ont été prononcés dont 23 pour faute grave.

Au 31 décembre 2015, moins de quinze prud'hommes concentrés sur six sociétés étaient en cours pour des licenciements sans cause réelle et sérieuse.

#### *ii. Bilan des accords collectifs*

Des accords de modulation et de démodulation ont été mis en place dans la plupart des filiales françaises du Groupe en fonction de la charge de travail. Les filiales étrangères se réfèrent exclusivement à leur législation.

Il existe des accords d'intéressement et de participation dans les filiales du Groupe.

### **d. Santé et sécurité**

#### *i. Conditions de santé et de sécurité au travail*

Les sociétés du Groupe qui étaient concernées par la mise en place d'un accord de pénibilité, ont pris les mesures nécessaires afin de combattre notamment le facteur risque lié aux travaux répétitifs et aux postures pénibles.

Le Groupe poursuit la politique d'hygiène et de sécurité des sites de production par le remplacement systématique des machines nécessitant une haute sécurité. C'est dans cette optique que la formation des salariés aux différents risques est effectuée et suivie grâce à la mise en place d'un document unique d'évaluation des risques.

Ces pratiques s'appliquent sur l'ensemble des sociétés du groupe en France comme à l'étranger.

#### *ii Accidents de travail*

Ses données sont traitées dans le tableau « Absentéisme ».

### **e. Formation**

#### *i. Politiques mises en œuvre en matière de formation*

La gestion des formations au sein du Groupe GROUPE SFPI est de manière générale, le fruit de bonnes pratiques à l'initiative de chaque filiale.

Les formations répondent aux impératifs suivants:

- maintien et développement des compétences,
- réponse aux obligations légales,
- besoins de l'entreprise,
- demande des salariés.

Chaque pôle et chaque filiale a des pratiques et des besoins qui diffèrent ainsi parmi les formations récurrentes au sein des différents pôles, on retrouve les principaux éléments suivants :

- Pôle MAC : formation à la conduite d'engins, à l'éco conduite, en électricité, sur des logiciels, en fonderie, usinage, CACES, secourisme, formation pour l'obtention du label RGE,...
- Pôle MMD : formations internes pour adaptation de post, formation recyclage, habilitation, logiciel, finances, formation sur machines.
- Pôle NEU : formations techniques et de sécurité, formation pour adaptation aux postes et évolution de carrière, aux logicielles, formation pour le maintien des habilitations et des compétences et leur développement.
- Pôle DOM SECURITY : se rapporter au rapport RSE de DOM SECURITY.

#### *ii. Nombre total d'heures de formation*

Les heures de formation sont comptabilisées par pôle puis globalement.

Au sein du pôle DOM SECURITY, les heures de formation des sociétés DOM SECURITY, DOM POLSKA ET UCEM n'ont pas été communiquées.

Au sein du pôle MMD, les heures de formation de la société BARRIQUAND SAS n'ont pas été communiquées.

Au sein du pôle NEU, les heures de formation des sociétés DELTA NEU CHINA et DELTA NEU BENELUX n'ont pas été communiquées.

Catégories Professionnelles	DOM SECURITY *	NEU *	MMD *	MAC *	ERYMA	TOTAL
Ouvriers	3 918	278	2 048,5	3 065	1 010,5	10 319
Employés	4 862	540,5	376,5	602	272,5	6 652
Maîtrises	1 697	296	648,5	7493	10	10 144
Cadres	1 307	3 496,5	1 099,5	1 900	81	7 883
<b>TOTAL</b>	<b>11 784</b>	<b>4 611</b>	<b>4 173</b>	<b>13 060</b>	<b>1 374</b>	<b>35 002</b>

\* Hors les sociétés : DOM SECURITY, DOM POLSKA, UCEM, BARRIQUAND SAS, DELTA NEU CHINA, DELTA NEU BENELUX

## f. Egalité de traitement

### i. Mesures prises en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes

Certaines filiales du Groupe ont mis en place des accords sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes. Au sein du Groupe 70 % des effectifs sont des hommes et 30 % des femmes.

C'est au sein du pôle DOM SECURITY que la part de femmes est la plus importante avec 38,5 % des effectifs. Au sein du pôle MMD, seuls 11,9 % des effectifs sont des femmes.

### ii. Mesures prises en faveur de l'emploi et de l'insertion des salariés handicapés

Les sociétés prennent des mesures spécifiques en fonction du nombre de salariés handicapés présents dans leurs effectifs. En effet, les sociétés concernées ont par exemple, installé des rampes d'accès, adapter les postes de travail, adapter les horaires, acheter des équipements adaptés (téléphone...), aménager des places de stationnements.

Nombre de salariés handicapés (CDI et CDD)	2015
Pôle DOM SECURITY	85
Pôle ERYMA	2
Pôle MAC	55
Pôle MAC	13
Pôle NEU	16
GROUPE SFPI hors pôles	0
<b>TOTAL</b>	<b>171</b>

### iii. Politique de lutte contre les discriminations

Le Groupe favorise le développement et le recrutement des personnes d'origine diverses.

## g. Promotion et respect des stipulations des conventions fondamentales de l'organisation international du travail relatives à :

### i. Le respect de la liberté d'association et du droit de négociation collective

L'organisation du Groupe fait qu'il existe au sein de chaque structure, conformément aux dispositions du code du travail, une représentativité des salariés sous forme de délégation du personnel, délégation unique, comité d'entreprise.

### ii L'élimination des discriminations en matière d'emploi et de profession

Bien qu'aucune donnée ne soit quantifiable sur ce point, le groupe ne pratique aucune mesure discriminatoire dans ces différentes structures et est attaché à réduire toute forme d'inégalité qui pourrait être soulevé.

### iii L'élimination du travail forcé ou obligatoire

Les sociétés du Groupe sont essentiellement établies dans les pays membres de l'Union Européenne et ne sont pas concernées par ce point.

**iv. L'abolition effective du travail des enfants**

A l'exception des contrats de professionnalisation, les sociétés du Groupe n'embauchent que des personnes âgées de plus de 18 ans.

## II. INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES

### a. Politique générale en matière environnementale

**i. Organisation de la société pour prendre en compte les questions environnementales et, le cas échéant, les démarches d'évaluation ou de certification en matière d'environnement**

Si l'ensemble des sociétés du Groupe SFPI est très soucieux du respect de l'environnement et inscrit sa démarche active de protection de l'environnement dans une politique transparente de développement durable, les mesures prises par pôle peuvent varier.

Il est à noter que, de par la nature de ses activités, l'exposition du Groupe SFPI aux risques environnementaux est mineure, et le Groupe n'a pas connu à ce jour d'incident spécifique de pollution en France ou à l'étranger.

En fonction des quantités transformées ou consommées, des produits utilisés, ou des activités exercées, les sites français du Groupe DOM SECURITY sont soumis, dans le cadre de la réglementation sur les Installations Classées pour la Protection de l'Environnement, soit à déclaration et/ou à autorisation auprès de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL).

Par ailleurs, les sociétés DENY SECURITY et DOM RONIS ont la certification ISO 14001. De manière générale, les sociétés du Groupe sont au plus bas niveau des installations classées au titre de la protection de l'environnement.

Les sociétés du pôle NEU sont par ailleurs, très largement certifiées en matière de norme environnementales avec des sites ISO 14001.

Les autres pôles du Groupe, MAC, MMD et ERYMA sont également largement qualifiés en matière environnementale.

**ii. Actions de formation et d'information des salariés en matière de protection de l'environnement**

En sus de la formation reçue dans le cadre de la mise en place de l'ISO 14001, l'ensemble des salariés est sensibilisé sur la conduite à tenir en cas de déversement accidentel, le respect des règles de tri sélectif, le tout, par le biais de fiches d'informations.

La société SIPOSE au sein du pôle MAC a dégagé des budgets pour permettre une formation à un salarié en vue d'obtenir le label RGE (Reconnu Garant de l'environnement).

Au sein du pôle NEU, les salariés sont largement sensibilisés au tri des déchets, économies d'énergie et à l'écoconduite. Des engagements importants sont pris en matière de protection de l'environnement, de performance environnementale et de mise en place de stratégie.

Le pôle NEU et en particulier les sociétés du sous-ensemble DELTA NEU ont établi un document d'analyse des risques environnementaux et des impacts éventuels sur le changement climatique. Ce document ne liste aucun impact majeur.

**iii. Moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux et des pollutions**

Ces moyens sont principalement mis en œuvre dans le cadre de la certification ISO 14001. Toutefois, chaque société du groupe multiplie les actions de préventions des risques pour limiter les conséquences d'un éventuel accident (double vérification, contrôle périodique des installations...).

**iv. Montant des provisions et garanties pour risques en matière d'environnement, sauf si cette information est de nature à causer un préjudice sérieux à la société dans un litige en cours**

C'est au sein du pôle DOM SECURITY que des mesures sur le montant des provisions et garanties pour risques en matière d'environnement sont les plus importantes. En effet, la société allemande DOM GMBH & CO. est assurée pour les risques en matière d'environnement. Cette assurance est régulièrement actualisée.

Les sociétés DOM-TITAN et DOM POLSKA ont également contracté des assurances visant à les protéger d'un risque environnemental.

En France, la société DOM RONIS doit verser à la Caisse des Dépôts et Consignation, une garantie financière au titre des installations classées pour la protection de l'environnement. Le montant de cette garantie s'élève à 138 325 euros. Au 31 décembre 2015, 30 % de cette somme a été versée et le solde sera acquitté avant le 1<sup>er</sup> juillet 2022, à concurrence de 10 % par an.

Au sein du pôle MMD, la société STERIFLOW suit régulièrement le montant des provisions à prendre en la matière et SPOMASZ WRONKI à une police d'assurance de 1 MPLN couvrant les risques de pollution de l'air, l'eau ou le sol par des substances dangereuses.

## b. Pollution et gestion des déchets

### *i. Mesures de prévention, de réduction ou de réparation de rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement*

Les différents sites de production mettent en place dans les ateliers un système de dépoussiérage industriel, en fonction des machines et outils utilisés.

Les installations classées font l'objet de contrôle périodique par l'Inspecteur des installations classées.

Le passage progressif du fioul au gaz de ville permet de limiter le risque de pollution dans nos sites de production.

### *ii. Mesures de prévention, de recyclage et d'élimination des déchets*

La majorité des sociétés du Groupe a mis en place une procédure opérationnelle en cas de situation d'urgence. En ce qui concerne les déchets, ils font l'objet d'un tri et sont recyclés ou éliminés par l'intermédiaire de filières spécialisées.

En amont, la plupart des sociétés du Groupe sensibilisent le personnel au tri et recyclage des déchets.

La politique de réduction des conditionnements PVC au profit de matériaux recyclables est encouragée au sein du Groupe.

D'une manière générale, la certification ISO 14001 ainsi que les contrôles de la DREAL accroissent la rigueur dans la gestion des déchets et la mise en place des mesures en matière de prévention de la pollution.

Par ailleurs, chaque déménagement, réorganisation physique des bureaux entraîne une remise en question de tout ou partie des locaux et des équipements en place afin de réduire l'empreinte énergétique (système de chauffage, imprimante, consommations diverses de consommables...)

Au sein du pôle NEU, les sociétés peuvent mutualiser la gestion des déchets et les actions concertées en vue de leur réduction.

Au sein du pôle ERYMA, les sociétés ont une politique importante de reprise de matière obsolète ou de produits spécifiques (Batteries).

### *iii. Prises en compte des nuisances sonores et, le cas échéant, de toute autre forme de pollution spécifique à une activité*

L'activité des sociétés du Groupe n'est pas génératrice de nuisance sonore particulière et sur les postes où cela est nécessaire, les salariés sont équipés de bouchons auditifs.

Il existe une exception pour la société DOM RONIS qui effectue des contrôles périodiques dans le cadre des obligations liées aux installations classées pour la protection de l'environnement.

## c. Utilisation durable des ressources

### *i. Consommation d'énergie, mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables (consommation de gaz et d'électricité).*

Il existe, au sein du Groupe des sociétés ayant des indicateurs permettant de suivre au plus juste, les consommations de gaz et d'électricité d'après les relevés de compteurs.

Un système d'extinction automatique d'éclairage existe dans la plupart des bâtiments industriels.

L'installation de fenêtres double vitrage permet d'améliorer l'isolement de ces bâtiments industriels.

Au sein du pôle ERYMA, les véhicules sont régulièrement changés afin d'être le moins polluant possible.

Au sein du pôle NEU, le site de La Chapelle d'Armentières (59) a fait l'objet de travaux récents et est régulièrement adapté afin d'améliorer les possibilités d'économie d'énergie.

C'est également le cas pour le nouveau bâtiment construit au sein du pôle MMD à Roanne (42).

#### ***ii. Consommation de matières premières et mesures prises pour améliorer l'efficacité dans leur utilisation***

De manière générale, tous les produits vendus au sein du Groupe répondent à des normes européennes tant en matière de sécurité que de respect de l'environnement.

Les filiales du Groupe investissent dans des machines PGCN (Poinçonneuse Grignoteuse à Commande Numérique) afin d'optimiser les imbrications des pièces dans les tôles pour générer moins de déchets.

A cela, il faut ajouter que les sociétés du Groupe sont sensibilisées à l'Eco Conception des produits. En effet, dans la mesure du possible, il est toujours préféré l'utilisation de matières premières renouvelables, permettant une réduction de l'empreinte environnementale des produits, de la consommation de matières premières et des déchets.

Enfin, une politique d'optimisation de la gestion des stocks pour limiter les pertes est mise en œuvre dans les filiales.

#### ***iii. Consommation d'eau***

La nature de l'activité des sociétés ne nécessite pas une surveillance particulière concernant la consommation d'eau. En effet, celle-ci est réduite à un usage domestique. Toutefois, lorsque cela est nécessaire, les sociétés du Groupe prennent des mesures adéquates. Ainsi, par exemple, la société DOM RONIS au sein du pôle DOM SECURITY dont l'activité est exploitée sur un site classé, contrôle sa consommation d'eau dans le cadre des obligations liées aux installations classées pour la protection de l'environnement.

#### ***iv. Utilisation durable des ressources***

Le Groupe SFPI ne prélève pas de ressources particulières dans les sols dans le cadre de son activité. S'agissant des ressources naturelles, le Groupe, sur certaines structures, dispose de moyens spécifiques de prélèvement des ressources (DOM-TITAN en Slovénie dispose d'une centrale électrique hydraulique) pour lesquels, il s'assure de limiter au maximum l'impact sur l'environnement.

### **d. Changement climatique**

#### ***i. Rejet de gaz à effet de serre***

L'impact du rejet de gaz à effet de serre n'est pas quantifié au niveau du Groupe. L'activité ne permet pas de mesures fortes. Toutefois, des mesures de contrôle des émissions d'énergie sont régulièrement prises.

Dans la mesure du possible, les sociétés du Groupe recourent à des fournisseurs locaux.

#### ***ii. Adaptation aux conséquences du changement climatique***

Globalement, les sociétés mettent en place progressivement des mesures d'adaptation aux conséquences des changements climatiques. Des travaux importants sur les bâtiments sont régulièrement effectués pour limiter les dépenses énergétiques.

En France, la société DOM RONIS a mis en place des procédures particulières en période de canicule (horaires modifiés, ...)

Au sein du pôle NEU, le site de La Chapelle d'Armentières (59) est depuis plusieurs années classé ISO 14001 v04. Le passage sur une version supérieure de la norme est prévu sous 12 à 24 mois.

### **e. Protection de la biodiversité**

Aucune mesure spécifique n'est prise à ce jour au niveau du Groupe. Pour autant, chaque société s'assure de préserver au maximum, l'environnement dans lequel elle est située (protection des rivières, contrôle des rejets, double protection de cuves en cas de fuites, etc...).

### III. INFORMATIONS RELATIVES AUX ENGAGEMENTS SOCIETAUX EN FAVEUR DU DEVELOPPEMENT DURABLE

#### a. Impact territorial, économique et social de l'activité

##### *i. En matière d'emploi et de développement départemental régional*

Nos principaux sites de production en France sont tous situés en Province. Pour certains, dans des zones de bassins d'emploi difficiles pour d'autres, dans des régions dynamiques.

##### *ii. Sur les populations riveraines ou locales*

Les effectifs de nos sociétés sont essentiellement composés de population locale ou riveraine.

#### b. Relations entretenues avec les associations et les établissements d'enseignement

##### *i. Conditions du dialogue avec ces personnes ou organisations*

Chaque société du Groupe gère ses relations avec le tissu économique et scolaire local (présentation de l'entreprise, accueil de stagiaires, d'apprentis, etc...) sans qu'aucune politique globale ne soit définie.

##### *ii. Contribution et participation associatives du groupe au niveau*

Au niveau local, les sociétés du Groupe participent aux activités associatives sous forme de dons faits aux associations à but non lucratif.

Les sociétés entretiennent des relations étroites avec les établissements d'enseignement, notamment professionnel.

#### c. Sous-traitance et fournisseurs

##### *i. Importance de la sous-traitance et prise en compte dans les relations avec les fournisseurs et les sous-traitants de leur responsabilité sociale et environnementale*

La sous-traitance est d'importance variable au sein des différents pôles.

Elle n'est pas significative au sein du Groupe DOM SECURITY. En effet, la sous-traitance représente moins de 3 % du chiffre d'affaires annuel dans les sociétés où elle est chiffrée. Seule la société UCEM a un recours à la sous-traitance plus important pour 11 % de son chiffre d'affaires environ.

Au sein d'autres pôles, la sous-traitance peut être plus importante (environ 16 % des achats chez ERYMA, 33 % des achats pour la société STERIFLOW au sein du pôle MMD). Au sein de certaines structures du pôle NEU, la sous-traitance peut représenter jusqu'à plus de 50 % du chiffre d'affaires (société NEU INTERNATIONAL PROCESS ou DELTA NEU).

Le recours à la sous-traitance peut couvrir de nombreux domaines.

Chez DOM SECURITY elle est essentiellement utilisée pour le traitement de surface : le chromage, zingage, nickelage.

Au sein du pôle MAC, la sous-traitance est utilisée pour de la production, du cintrage, des cartes électroniques, du laquage, du décolletage, de la pose.

Au sein des pôles NEU et MMD, la sous-traitance concerne majoritairement des sous-ensembles (sociétés NEU INTERNATIONAL RAILWAYS et ASET).

S'agissant des fournisseurs, l'activité industrielle du Groupe SFPI suppose un recours à de nombreux fournisseurs. Au sein de DOM SECURITY, les fournisseurs représentent environ 32 % du chiffre d'affaires en moyenne en 2015.

Les données sur les autres pôles, ne sont pas connues au jour de l'établissement du présent rapport.

Pour les sous-traitants et les fournisseurs, certaines sociétés du Groupe s'appuient, pour leur sélection à des organismes de cotation, d'autres peuvent effectuer leur propre audit.

De manière générale, pour les fournisseurs, au cours de leur qualification, un questionnaire prenant en compte l'environnement leur est envoyé.



Des audits environnementaux sont effectués chez les fournisseurs pouvant avoir un impact environnemental et les fournisseurs respectant les normes ISO 9001 et 14001 ou prenant des engagements en matière environnementale (norme PEFC, pour les fournisseurs de bois s'approvisionnant dans des forêts ayant bénéficié d'une gestion responsable) sont privilégiés.

#### d. Loyauté des pratiques

##### i. *Actions engagées pour prévenir la corruption*

Il existe au sein du Groupe SFPI un code de déontologie qui permet de prévenir les risques liés à la corruption et à la fraude.

##### ii. *Mesures prises en faveur de la santé, la sécurité des consommateurs*

Les sociétés du Groupe respectent les normes en vigueur et notamment les prescriptions liées à leur certification (par exemple : ISO 14001, CSTBAT, TÜV, VDS, Sicherheitsinstitut).

#### e. Autres actions engagées en faveur des droits de l'homme

Le Groupe SFPI n'est pas investi de manière régulière dans les actions en faveur des droits de l'homme compte tenu de l'environnement dans lequel les différentes entités du Groupe évoluent.

\*\*  
\* \* \* \*

### INFORMATIONS CONCERNANT LES MANDATAIRES SOCIAUX.

#### ☉ Liste des mandats sociaux

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102-1, alinéa 4 du Code de commerce, nous vous communiquons ci-après la liste des mandats et fonctions exercés dans d'autres sociétés par chacun des mandataires sociaux de la Société.

Mandataires sociaux / Société	Mandat et/ou fonction
<b>Monsieur Henri MOREL</b>	
DOM SECURITY - NEU SA - FEVI FAS FEVI INTERNATIONAL SA – SOREMEC SA	Administrateur
DOM SECURITY SA – NEU SA - SOREMEC SA	Président Directeur Général
PICARD-SERRURES SAS – DOM-METALUX SAS – DOM RONIS SAS DENY SECURITY SAS – OMNITECH SECURITY SAS - ERYMA HOLDING SAS DELTA NEU SAS - NEU INTERNATIONAL PROCESS SAS - LA FONCIERE NEU SAS ARC MANAGEMENT SAS - AUBERGE HAZEMANN SAS	Président
SCI B.G.M. - MP ASSOCIES SARL - SCI NEU SCI AVENUE GEORGES NUTTIN – SCI LA CHAPELLE D'ARMENTIERES SCI HOTEL DU CHAMP DU FEU – SCI 1896	Gérant
<b>Monsieur Jean-Bertrand PROT</b>	
DOM SECURITY SA – NEU SA -BAIE OUEST SA – STORISTES DE FRANCE SA	Administrateur
FRANCE FERMETURES SAS – FRANCIAFLEX SAS - SIPA MENUISERIES SAS MAC INDUSTRIES SAS - MMD SAS – ASET SAS - ERYMA SAS FINANCIERE BARRIQUAND SAS - BARRIQUAND ECHANGEURS SAS SPRING MANAGEMENT SAS – LB SAS	Président
GROUPE SFPI SAS	Directeur Général délégué
ERYMA HOLDING SAS	Directeur Général
MAC SAS	Président du Conseil de Surveillance

DOM SECURITY SA	Représentant permanent au Conseil d'administration
STORISTES DE FRANCE SA - BAIE OUEST SA	
SCI ALU DES DEUX VALLEES - SCI STERIMMO	Gérant
SCI FRANCIA-CHECY – SCI ROCHETOIRIN	
<b>Monsieur Hervé HOUDART</b>	
DATAGROUPE SA	Administrateur
H2 CONSULTANT SAS	Président
<b>Madame Valentine LAUDE</b>	
DOM SECURITY SA	Administrateur
<b>Madame Sophie MOREL</b>	
DOM SECURITY SA	Administrateur
<b>Monsieur Cyrille SEYDOUX</b>	
BERTRAND DEVELOPPEMENT SAS	Représentant permanent au Conseil de Surveillance
SPC	
FUJA HOLDING - LA CHAISE LONGUE	Représentant permanent au Comité de Surveillance
FINANCIERE DE CORTON - FUJATRIA	
CD 17	Représentant permanent à la Présidence du Conseil de Surveillance
<b>Monsieur Thierry WENDLING</b>	
ALSACE CAPITAL SAS	Membre du Comité de Surveillance
CERES SAS	Président du Comité de Surveillance
GNT DEVELOPPEMENT SAS	Président du Comité Stratégique
ARAMIS SAS – D.L. FINANCES SAS – SDE INVEST SAS	Représentant permanent à la Présidence
CID SAS	Représentant permanent au Conseil d'Administration
D.L. FINANCES SAS – SDE INVEST SAS	Représentant permanent à la présidence du Comité de Surveillance
T3L HOLDING SAS	
FCPR ALSACE CROISSANCE	Représentant permanent à la Présidence du Comité Consultatif
FCPR ALSACE CROISSANCE	Représentant permanent au Comité Stratégique
FH FINANCE SAS	Représentant permanent au Comité de Surveillance
GROUPE WATERAIR SAS	Représentant permanent au Comité d'Echange
HARMONIE SAS	Représentant permanent au Comité de Direction
PSF – PIERRE SCHMIDT FINANCE SAS	Représentant permanent au Conseil de Surveillance

## © Rémunération des mandataires sociaux

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce, nous vous informons que :

- Monsieur Henri MOREL a :
  - en sa qualité de Président Directeur Général de la société GROUPE SFPI SA, perçu une rémunération brute annuelle de 300 000 euros. Au titre de l'assurance chômage des dirigeants et de la retraite complémentaire (GSC) GROUPE SFPI SA a cotisé une somme de 19 424,70 euros,
  - en sa qualité de Président de la société DENY SECURITY SAS, perçu une rémunération brute annuelle de 135 538 euros, en outre, cette dernière a cotisé au titre de l'assurance chômage des dirigeants et de la retraite complémentaire (GSC) une somme de 8 530 euros ;

- Madame Valentine LAUDE a, en sa qualité d'administrateur de DOM SECURITY SA, perçu une somme de 5 000,00 euros au titre des jetons de présence.
- Madame Sophie MOREL a perçu de la société GROUPE SFPI SA une rémunération brute annuelle de 36 019,49 euros et, en sa qualité d'administrateur de DOM SECURITY SA, une somme de 5 000,00 euros au titre des jetons de présence.

#### ⊙ Fixation des jetons de présence

Nous vous proposons de fixer à la somme de trente mille (30 000,00) euros le montant maximum des jetons de présence à répartir entre les Administrateurs au titre de l'exercice 2015 et de donner tous pouvoirs au Conseil d'administration à l'effet de décider des conditions de répartition de ces jetons de présence entre les Administrateurs.

#### ⊙ Délégations au Conseil d'administration

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-100, alinéa 6 du Code de commerce, aucune délégation relative à des augmentations de capital social n'a été consentie au Conseil d'administration au cours de l'exercice écoulé.

#### EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS ENTRE LA DATE DE CLOTURE DE L'EXERCICE ET LA DATE A LAQUELLE LE RAPPORT EST ETABLI.

#### ⊙ Programme de rachat d'actions

Dans le cadre du programme de rachat d'actions propres décidé par votre assemblée générale du 12 janvier 2016, vous avez donné à votre Conseil d'administration tous les pouvoirs à l'effet de réaliser ce programme de rachat d'actions. Ce programme n'a pas encore été mis en œuvre à ce jour.

#### ⊙ Délégations de compétence au Conseil d'administration

Lors de votre assemblée générale du 12 janvier 2016, vous avez délégué à votre Conseil d'administration la réalisation des augmentations de capital dans la limite d'un montant global et maximum de 200 000 000 euros (incluant l'augmentation de capital par incorporation de réserves d'un montant de 50 000 000 euros) et ce, en application de l'article L. 225-100, alinéa 6 du Code de commerce.

#### PERSPECTIVES D'AVENIR DE LA SOCIETE.

Notre Société a une activité de holding, l'essentiel de son résultat provient des dividendes versés par les filiales et des sommes perçues dans le cadre des prestations fournies aux sociétés du Groupe.

## COMPTES CONSOLIDES

Au 31 décembre 2015, le périmètre de consolidation du Groupe comprenait les sociétés dont la liste figure dans l'annexe aux comptes consolidés.

Nous vous demandons, conformément aux articles L. 225-100 et L. 233-16 du Code de commerce de bien vouloir approuver les comptes consolidés qui vous sont présentés en annexe.

Les dispositions de l'article R. 225-102 du Code de commerce, précisent que toutes les informations visées audit article, concernant le contenu du rapport de gestion sont également applicables au rapport sur la gestion du Groupe, qui peut être inclus dans le rapport de gestion de la Société.

### PERIMETRE DE CONSOLIDATION.

Configuration du périmètre de consolidation :

- ⊙ GROUPE SFPI
- ⊙ Pôle NEU (*Traitement de l'Air*)
- ⊙ Pôle DOM SECURITY (*Serrurerie*)
- ⊙ Pôle MMD (*Echangeurs thermiques*)
- ⊙ Pôle MAC (*Fermeture industrielle*)
- ⊙ Pôle ERYMA HOLDING (*Systèmes de protection et télésurveillance*)
- ⊙ Autres : DATAGROUPE, POINT EST, POINT EST POLSKA, FRANCE INVESTISSEMENT, SCI AVENUE GEORGES NUTTIN, SCI ALU DES DEUX VALLEES, SCI VR DES DEUX VALLEES, SCI STERIMMO, SCI NEU, SCI LA CHAPELLE D'ARMENTIERES,

Les sociétés ELZETT SOPRON, DOM-TITAN OKOVI, et PROACTIVE du pôle DOM SECURITY, sont consolidées par mise en équivalence.

L'effectif total de ces sociétés au 31 décembre 2015 était de 3 856 personnes.

Les comptes qui vous sont présentés ci-après, ont été établis conformément aux normes IFRS.

Les principaux comptes de charges et de produits de l'exercice écoulé engendrent le résultat suivant (en K€) :

RESULTATS	Exercice 2015	% du CA
Chiffre d'affaires	508 882	--
Résultat opérationnel courant	27 252	5,4
Résultat opérationnel	14 866	2,9
Résultat financier	-213	--
Impôts	-5 917	--
<b>RESULTAT CONSOLIDE NET</b>	<b>8 781</b>	<b>1,7</b>
Part des minoritaires	2 001	--
Part de la Société mère	6 780	--

### L'ACTIVITE ET LES RESULTATS DES PRINCIPAUX POLES.

#### *Commentaires sur l'activité de chacun des pôles durant l'exercice 2015*

Nous vous informons que les sociétés des pôles NEU, M.M.D., MAC et ERYMA HOLDING sont consolidées au niveau de GROUPE SFPI. Les comptes consolidés de ces pôles repris ci-dessous à titre d'information, ont été contrôlés par les commissaires aux comptes, mais ne font pas l'objet d'une publication légale.

Les principaux comptes de charges et de produits consolidés de l'exercice écoulé engendrent dans les différents pôles les résultats ci-après (*en milliers d'Euros*) :

POLE NEU	Exercice 2015	Exercice 2014
Chiffre d'affaires	78 223	75 287
Résultat opérationnel courant	5 107	4 241
Résultat opérationnel	5 107	4 241
Résultat net	3 217	2 874
Trésorerie nette	10 220	7 462
Situation nette consolidée	16 553	14 353

Au 31 décembre 2015 l'effectif total du pôle NEU était de 370 personnes.

POLE DOM SECURITY	Exercice 2015	Exercice 2014
Chiffre d'affaires	163 232	149 845
Résultat opérationnel courant	12 544	9 591
Résultat opérationnel	10 236	7 015
Résultat net	6 737	2 859
Trésorerie nette	13 744	18 215
Situation nette consolidée	82 289	78 329

Au 31 décembre 2015, l'effectif total du pôle DOM SECURITY était de 1 505 personnes.

Au cours du premier semestre de l'exercice 2015, DOM SÉCURITY a acquis 97,47 % de la société de droit espagnol dénommée MCM SA (Metalurgica Cerrajera de Mondragon) devenue DOM-MCM, *située à Vitoria au Pays Basque espagnol, qui fabrique et commercialise des serrures.*

Dans le cadre de la réorganisation commerciale du Groupe, DOM SECURITY a cédé en novembre 2015 à sa filiale EURO-ELZETT, 100 % des parts qu'elle détenait dans sa filiale commerciale SECURIDEV HONGRIE.

POLE M.M.D.	Exercice 2015	Exercice 2014
Chiffre d'affaires	47 189	53 442
Résultat opérationnel courant	5 137	6 568
Résultat opérationnel	5 137	6 568
Résultat net	3 392	4 525
Trésorerie nette	18 511	18 453
Situation nette consolidée	26 248	24 834

Au 31 décembre 2015, l'effectif total du pôle M.M.D. était de 372 personnes.

- Le chiffre d'affaires contributif de l'activité de conception et fabrication d'Echangeurs exploitée par les sociétés ASET, BARRIQUAND ECHANGEURS et BATT, s'élève à 20 133 K€.
- Le chiffre d'affaires contributif de l'activité de fabrication d'autoclaves par stérilisation exploitée par la société STERIFLOW, s'élève à 20 823 K€.
- Le chiffre d'affaires contributif de l'activité de conception et fabrication de centrifugeuses exploitée par la société SPOMASZ-WRONKI GRUPA SFPI SP. z o.o., s'élève à 6 232 K€.

POLE MAC	Exercice 2015	Exercice 2014
Chiffre d'affaires	183 520	175 434
Résultat opérationnel courant	3 891	2 894
Résultat opérationnel	-3 616	274
Résultat net	-2 470	238
Trésorerie nette	19 449	17 852
Situation nette consolidée	48 046	50 882

Au 31 décembre 2015 l'effectif total du pôle MAC était de 1 291 personnes.

Le chiffre d'affaires contributif de l'activité de production et de commercialisation de stores intérieurs et extérieurs et matériels de fermetures et de menuiserie en P.V.C. exploitée par FRANCIAFLEX et ses filiales, FABER FRANCE, SIPOSE et SIPA MENUISERIES s'élève à 123 433 K€.

Le chiffre d'affaires contributif de l'activité de fabrication de portes de garages et volets pour les maisons, des activités liées à l'équipement de la baie et des activités fermetures exploitées par FRANCE FERMETURES s'élève à 60 087 K€.

La société FRANCIAFLEX a mis en œuvre en juin 2015 le plan de sauvegarde de l'emploi initié sur le second semestre 2014. La dégradation de la conjoncture sur le premier semestre 2015 l'a obligé à poursuivre sa restructuration par la mise en place d'un deuxième plan de sauvegarde de l'emploi. Les charges en découlant ont été provisionnées au 31 décembre 2015. L'impact dans les comptes consolidés est de 7,6 M€.

<b>POLE ERYMA HOLDING</b>	<b>Exercice 2015</b>	<b>Exercice 2014</b>
Chiffre d'affaires	36 737	37 792
Résultat opérationnel courant	727	648
Résultat opérationnel	353	648
Résultat net	24	121
Trésorerie nette	2 089	2 823
Situation nette consolidée	2 486	2 334

Au 31 décembre 2015, l'effectif total du pôle ERYMA HOLDING était de 301 personnes.

La société ERYMA TELESURVEILLANCE a absorbé sa filiale à 100 % ATTI, par la transmission universelle du patrimoine de cette dernière, avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2015. L'activité d'ATTI a été transférée au cours de l'exercice depuis Toulouse vers le pôle Production de Bordeaux. L'activité commerciale toulousaine et le suivi client a été mutualisée sur le site ERYMA SAS à Toulouse.

#### **ENDETTEMENTS BANCAIRES A LONG ET MOYEN TERMES.**

(hors crédits-baux retraités en consolidation et concours bancaires courants) (en K€)

Les sociétés sans endettement à court, moyen et long termes ne sont pas prises en compte.

<b>Pôles</b>	<b>Dettes à moins d'1 an</b>	<b>Dettes de 1 à 5 ans</b>	<b>Dettes de + 5 ans</b>
DOM SECURITY	2 378	7 210	1 467
NEU	308	1 021	240
MAC	554	277	--
MMD	297	1 723	87
ERYMA	--	--	--
GROUPE SFPI & AUTRES	4 560	18 141	1 619
<b>TOTAL</b>	<b>8 097</b>	<b>28 372</b>	<b>3 413</b>

#### **ANALYSE DU RISQUE DE TAUX ET DE CHANGE.**

Le Groupe SFPI a une trésorerie nette excédentaire. Il n'utilise pas d'instrument de couverture de taux sauf lorsque les clauses des contrats d'emprunt l'y obligent.

#### **PERSPECTIVES D'AVENIR.**

Pour l'exercice 2016, le Groupe a pour objectif un chiffre d'affaires d'environ 525 M€.

Nous souhaitons que ces diverses explications vous permettront d'avoir une bonne vision de la situation du Groupe SFPI et qu'ainsi vous voudrez bien voter les résolutions qui vous sont soumises.

*Le Président Directeur Général*  
Henri MOREL

*Un Administrateur*  
CM-CIC INVESTISSEMENT SCR, représenté par Thierry WENDLING

## TABLEAU DES RESULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Nature des indications	07/2010 06/2011	07/2011 06/2012	07/2012 06/2013	07/2013 06/2014	07/2014 12/2015
	(12 mois)	(12 mois)	(12 mois)	(12 mois)	(18 mois)
<b>1 - Capital en fin d'exercice</b>					
Capital Social	2 516 990	2 516 990	2 516 990	2 516 990	80 972 876
Nombre d'actions ordinaires existantes	2 516 990	2 516 990	2 516 990	2 516 990	89 969 862
Nombre d'actions à dividende prioritaire (sans droit de vote) existantes	-	-	-	-	-
Nombre maximal d'actions futures à créer :					
▪ par conversion d'obligation	-	-	-	-	-
▪ Par exercice de droits de souscription	-	-	-	-	-
<b>2 - Opérations &amp; résultats de l'exercice</b>					
Chiffre d'Affaires	3 947 058	1 628 901	856 700	1 097 685	4 430 368
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotation aux provisions et amortissements	877 816	1 567 820	239 000	214 033	4 239 534
Résultat après impôts, participation des salariés et amortissements	3 052 282	1 377 147	(1 586 888)	(450 172)	6 935 788
Impôt Société	-	-	-	-	(590 512)
Résultat distribué	0	0	0	0	0
<b>3 - Résultat par action</b>					
Résultat après impôts, participation des salariés mais avant dotation aux provisions et amortissements	0,35	0,62	0,09	0,09	0,05
Résultat après impôts, participation des salariés et dotation aux provisions et amortissements	1,21	0,55	(0,63)	(0,18)	0,08
Dividende attribué à chaque action					
<b>4 - Personnel</b>					
Effectif moyen des salariés employés	3	2	0,5	0	9
Montant de la masse salariale de l'exercice	154 173	64 483	72 000	0	901 829
Montant des sommes versées au titre des cotisations et avantages sociaux	72 467	22 876	7 000	26	320 735

## COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2015

### BILAN

#### ACTIF

En K€	Net	Net
	31-12-2015 Exercice de 18 mois	30-06-2014 Exercice de 12 mois
Immobilisations incorporelles	175	40
Immobilisations Corporelles & Informatiques	650	-
Immobilisations Financières	85 033	5 447
<b>Total de l'Actif Immobilisé</b>	<b>85 858</b>	<b>5 487</b>
Stocks et en-cours		135
Créances clients & comptes rattachés	1 979	1 094
Créances diverses	16 952	897
Disponibilités et valeurs mobilières de placement	16 385	276
Charges constatées d'avance	190	104
<b>Total de l'Actif Circulant</b>	<b>35 506</b>	<b>2 506</b>
<b>Total de l'ACTIF</b>	<b>121 364</b>	<b>7 993</b>

#### PASSIF

En K€	31-12-2015	30-06-2014
	Exercice de 18 mois	Exercice de 12 mois
Capital	80 973	2 517
Primes d'Emissions, Fusion, Apports	15 476	12 452
Réserves et report à nouveau	-7 700	-7 502
Résultat	6 196	-450
<b>Capitaux Propres</b>	<b>94 945</b>	<b>7 017</b>
Provisions pour risques et charges	-	343
Dettes financières	18 000	-
Dettes fournisseurs & comptes rattachés	2 130	422
Autres dettes	6 289	211
<b>Dettes</b>	<b>26 419</b>	<b>976</b>
<b>Total du PASSIF</b>	<b>121 364</b>	<b>7 993</b>



**COMPTE DE RESULTAT**

En K€	31-12-2015	30-06-2014
	Exercice de 18 mois	Exercice de 12 mois
Chiffre d'affaires net	4 430	1 098
Autres produits d'exploitation	108	63
Reprises sur provisions et transferts de charges	301	644
<b>Produits d'exploitation</b>	<b>4 839</b>	<b>1 805</b>
Achats de marchandises et matières premières	-25	-13
Variation de stocks	-101	-19
Charges externes	-3 321	-557
Impôts, Taxes & Assimilés	-101	-6
Frais de personnel	-1 223	-
Dotations aux amortissements et aux provisions	-225	-69
Autres charges	-473	-809
<b>Charges d'exploitation</b>	<b>-5 469</b>	<b>-1 473</b>
<b>RESULTAT EXPLOITATION</b>	<b>-630</b>	<b>332</b>
Opérations en commun	-7	-
<b>RESULTAT FINANCIER</b>	<b>6 780</b>	<b>-740</b>
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOT</b>	<b>6 143</b>	<b>-408</b>
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>-682</b>	<b>-42</b>
Impôt Société	735	-
<b>RESULTAT NET</b>	<b>6 196</b>	<b>-450</b>

## ANNEXE

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31 décembre 2015, dont le total est de 121 364 K€ et au compte de résultat présenté sous forme de liste dont le résultat est de 6 196 K€.

L'exercice a une durée de 18 mois recouvrant la période allant du 1<sup>er</sup> juillet 2014 au 31 décembre 2015. L'exercice précédent avait une durée de 12 mois du 1<sup>er</sup> juillet 2013 au 30 juin 2014.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrale des comptes arrêtés au 31 décembre 2015

### PRINCIPES, REGLES et METHODES COMPTABLES

Les conventions générales ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles comptables d'établissement ou de présentation des comptes annuels selon les principes et méthodes comptables définis par le plan comptable général tel que présenté par le règlement de l'Autorité des Normes Comptables (ANC) N° 2014-03 du 5 juin 2014 (règlement homologué par arrêté du 8 septembre 2014 publié au journal Officiel du 15 octobre 2014).

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Sauf indications contraires, les montants ci-après sont indiqués en KEuros.

#### • Immobilisations incorporelles

Les droits et concessions de brevets et licences acquis sont comptabilisés dans ce poste. L'amortissement est effectué sur la durée de protection juridique. Les frais d'enregistrement des marques déposées y sont aussi inscrits sans qu'ils fassent l'objet d'amortissement.

En dehors des situations exceptionnelles et significatives, les dépenses de recherche et de développement sont enregistrées en charge au cours de l'exercice dans lequel elles sont supportées. Lorsqu'elles sont immobilisées, avec le cas échéant les frais de dépôt de brevets, elles sont amorties sur trois ans à compter du début de commercialisation ou d'utilisation. Si les conditions d'inscription à l'actif cessent d'être réunies, elles font l'objet de provisions.

#### • Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant la durée d'utilisation prévue.

Les durées les plus couramment pratiquées sont les suivantes :

<i>ELEMENTS</i>	<i>Durée (ans)</i>	<i>Amortissement fiscal</i>
Constructions	20 à 25	L
Agencements, aménagements, constructions	10	L
Installations, agencements et aménagements divers	10	L
Matériel de transport neuf	4	L
Matériel informatique neuf	3 à 5	L
Matériel informatique occasion	3	L
Matériel de bureau	3 à 5	L
Mobilier de bureau	10	L

- **Leasings, locations longue durée ou financière**

Aucun bien utilisé par l'entreprise n'a recours à ces moyens de financement.

- **Immobilisations financières**

La valeur brute est constituée par le coût historique d'acquisition. Lorsque la valeur recouvrable des titres est inférieure à la valeur comptable, une provision pour dépréciation est constituée à hauteur de la différence. La valeur recouvrable est estimée d'après une approche multicritère prenant en compte la quote-part de situation nette et des perspectives de rentabilité.

- **Créances clients**

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable. Sauf exception dûment justifiée, toutes créances échues depuis plus de 12 mois sont intégralement dépréciées, celles de plus de six mois étant au moins provisionnées à 50 %.

- **Créances et dettes diverses**

Elles sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire des créances est inférieure à la valeur comptable.

Les créances et dettes libellées en monnaie étrangère sont ajustées en fonction des cours de clôture en contrepartie des comptes de régularisation actifs ou passifs.

- **Méthode de valorisation des valeurs mobilières de placement**

L'ensemble des valeurs mobilières de placement fait l'objet d'une opération de cession/rachat à la fin de l'année. De ce fait elles sont valorisées au cours de clôture de l'exercice.

- **Provisions réglementées**

Les provisions réglementées figurant au bilan sont détaillées sur l'état des provisions et font partie des capitaux propres au bilan.

- **Provisions pour risques et charges**

Les risques et charges nettement précisés quant à leur objet mais dont la réalisation est incertaine et que, des événements survenus ou en cours rendent probables, entraînent la constitution de provisions pour risques et charges.

- **Charges et produits constatés d'avance**

Les charges et produits constatés d'avance résultent du principe d'indépendance des exercices qui impliquent de soustraire les charges comptabilisées dont la contrepartie (fourniture du bien ou du service) n'a pas encore été reçue et les produits dont la contrepartie (fourniture du bien ou du service) n'a pas encore été exécutée par la société

- **Engagements de retraite**

La méthode retenue pour l'évaluation est la méthode prospective avec un taux d'actualisation de 2 %. Les indemnités de départ à la retraite ont été évaluées en tenant compte d'un pourcentage d'espérance de vie et de présence lors du départ à la retraite et du salaire probable en fin de carrière. Les hypothèses principales retenues sont que les départs se feront à l'initiative des salariés à l'âge de 67 ans pour les cadres et 62 ans pour les non cadres.

Cet engagement n'est pas comptabilisé en provision mais figure en engagement hors bilan.

- **Changement de méthode d'évaluation**

Aucun changement de méthode d'évaluation n'est intervenu au cours de l'exercice.

- **Changement de méthode de présentation**

Aucun changement de méthode de présentation n'est intervenu au cours de l'exercice.

- **Intégration fiscale**

La société est société mère d'intégration fiscale. Comme le prévoit la convention d'intégration fiscale, chaque filiale calcule sa propre charge d'impôt comme si elle n'était pas intégrée.

Seuls sont activés les profits liés au déficit propre de la société ainsi que les profits liés aux quotes-parts de frais et charges des dividendes du Groupe. Les économies d'impôt liées aux déficits des filiales sont constatées en dettes futures d'impôt et se réduisent au fur et à mesure des résultats bénéficiaires des dites filiales.

La charge future d'impôt due au titre des déficits reportables des filiales intégrées est actuellement de 3 922 K€ constatée en dette future d'impôt au passif du bilan.

Les filiales ayant opté pour l'intégration sont : Eryma Holding (ex Expansion-Partenaires), Eryma SAS, Eryma Télésurveillance, Anjou Sécurité, ATTI, CDTM, Neu International Process, Neu, Neu International Railways, Neu Automation, Delta Neu, RLS Delta Neu, MMD, Barriquand, Financière Barriquand, Aset, Stériflow, BATT, Barriquand Echangeurs, Datagroupe.

- **Consolidation**

La société présente des comptes consolidés en tant que société mère du Groupe SFPI.

- **Effets de la Fusion**

A fin mars 2015, la société SFPI a acquis 97,54% des actions d'EMME (Editions Multi Média Electroniques) pour 7 856 K€. Concomitamment à cette acquisition le précédent actionnaire majoritaire a repris les actifs de sa filiale et soldé ses dettes à l'exception de la trésorerie et des prêts 1 % logement.

<b>Actifs et passifs Transférés</b>	
Compte courant	800
Titres ASP UK	5 400
Autres	486
	<b>6 686</b>
<b>Actifs conservés</b>	
Trésorerie	414
Prêts 1% logement	47
	<b>461</b>
<b>Situation nette comptable acquise</b>	<b>7 147</b>

En synthèse, la société SFPI a déboursé 7 856 K€ pour détenir 97,54 % d'une coquille cotée ayant après rachat des actifs 7 100 K€ de trésorerie et 47 K€ de prêts à long terme à percevoir.

La différence entre le prix d'acquisition de 7 856 K€ et les 97,54 % des 7147 K€ de situation nette acquise (soit 6 971 K€) constitue un mali de fusion constaté en charge de l'exercice pour 885 K€.

Au bilan après fusion, tous les actifs et passifs de l'ex société SFPI sont conservés. EMME n'apporte aucun passif et complète les actifs de l'ensemble fusionné par 6 972 K€ de titres d'auto contrôle, 414 K€ de placement de trésorerie et 47 K€ de prêt 1% logement à se faire rembourser.

La lecture du tableau ci-dessous permet de constater que l'apport des comptes de EMME dans les comptes de Groupe SFPI présente un chiffre d'affaires négoce non récurrent de 418 K€ aboutissant à un résultat d'exploitation net négatif de 202 K€ et une perte nette avant impôt de 113 K€.

Le tableau ci-après permet d'identifier l'historique des résultats sociaux.

	SFPI 2014	EMME 2014	EMME 2014/2015	SFPI 2015	Groupe SFPI 2014/2015
	12 mois 01/01/2014 au 31/12/2014	12 mois 01/07/2013 au 30/06/2014	9 mois 01/07/2014 au 31/03/2015	12 mois 01/01/2015 au 31/12/2015	18 mois 01/07/2014 au 31/12/2015
Chiffre d'affaires	3 588	1 098	418	4 012	4 430
Reprise de Provisions		644	301	0	301
Autres produits	6	63	60	48	108
<b>Total Produits</b>	<b>3 594</b>	<b>1 805</b>	<b>779</b>	<b>4 060</b>	<b>4 839</b>
Achats		32	124	2	126
Autres charges	3 636	557	510	2 811	3 321
Impôts et Taxes	137	6	2	100	102
Salaires et Charges	1 241			1 222	1 222
Amortissement	161			187	187
Provision		69	40	-2	38
Autres Charges	96	809	304	169	473
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>-1 677</b>	<b>-332</b>	<b>-202</b>	<b>-428</b>	<b>-630</b>
Résultat transféré	51			-7	-7
Résultat financier	6 599	-740	697	6 083	6 780
Résultat exceptionnel		-42	-608	-74	-682
Impôts	-582			-735	-735
<b>Résultat Net</b>	<b>5 555</b>	<b>-450</b>	<b>-113</b>	<b>6 309</b>	<b>6 196</b>

## NOTE SUR LES ETATS COMPTABLES

### I - Faits marquants de l'exercice

La société « GROUPE SFPI » est issue de la fusion par absorption de la société SFPI par la société EMME (EDITION MULTI MEDIA ELECTRONIQUES). Cette fusion avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2015 a été approuvée par l'assemblée extraordinaire en date du 10 Novembre 2015 qui a aussi décidé du changement de dénomination sociale d'EMME en Groupe SFPI.

Dans un premier temps, SFPI a acquis le 31 Mars 2015 la société cotée en bourse EMME. Au jour de cette acquisition, à l'exception de la trésorerie et des prêts 1 % logement à encaisser, tous les actifs et passifs d'EMME ont été repris par le vendeur (cf. effets de la fusion page 4).

Afin de rester cotée en bourse, une fusion « à l'envers » a été réalisée.

Cette opération a créé une prime de fusion de 81 732 K€. Le nominal de l'action a été réduit de 1 € à 0,90 € par réduction de capital à hauteur de 252 K€, puis la société a créé 87 452 872 nouvelles actions de 0,90 € par prélèvement sur la prime de fusion pour un montant de 78 708 K€. Un mali de fusion de 885 K€ correspondant à la différence entre la quote-part de situation nette acquise et le prix d'acquisition a été comptabilisé en charges exceptionnelles.

Juridiquement, SFPI s'est « fondue » dans la société EMME dont les exercices comptables se terminaient au 30 Juin.

Afin de retrouver les cycles de clôture des filiales du périmètre fiscal intégré, il a été décidé d'allonger l'exercice comptable jusqu'au 31 décembre.

En conséquence, les comptes qui vous sont présentés ont une durée de 18 mois.

- Les 6 premiers mois (Juillet 2014 - Décembre 2014) ne comprennent que les opérations de EMME.
- EMME ayant arrêté son activité propre en Mars 2015, les 3 mois suivants (janvier 2015 - Mars 2015) comprennent l'agrégat des 2 activités d'EMME et SFPI.
- Les 9 derniers mois (Avril 2015 - Décembre 2015) correspondent à l'activité de l'entité fusionnée « Groupe SFPI S.A), l'ex société EMME n'ayant plus d'activité.

Le tableau ci-dessus inclus dans le chapitre précédent « Effets de la fusion » décompose par origine les agrégats du compte de résultat de cette année ainsi que les agrégats de l'exercice précédent pour chacune des sociétés.

Les frais liés aux opérations d'acquisition de la société EMME ainsi que de sa fusion avec la société SFPI ont été comptabilisés en charges exceptionnelles pour 1 312 K€.

Les titres EMME acquis par SFPI ont créé un autocontrôle de 2,7 %.

## II - Immobilisations incorporelles, corporelles et financières

### Immobilisations incorporelles et corporelles

Brut	30-06-14	Sortie EMME	Apport SFPI	31-12-15
Incorporelles	1 575	1 575	769	769
Corporelles	33	33	1 109	1 109
<b>Total</b>	<b>1 608</b>	<b>1 608</b>	<b>1 878</b>	<b>1 878</b>
Amortissements & provisions	1 568	1 568	1 053	1 053
<b>Net</b>	<b>40</b>	<b>40</b>	<b>825</b>	<b>825</b>

Au cours de l'exercice la société a investi 138 K€ en licences informatiques et logiciels, 61 K€ en agencements, 64 K€ en matériel informatique et 20 K€ en mobilier.

Deux véhicules ont été vendus à leur valeur nette comptable.

La dotation aux amortissements propre à Groupe SFPI se monte à 187 K€.

### Immobilisations financières

	30-06-14	Sortie EMME	Apports SFPI	31-12-15
Participations	9 213	9 213	86 903	86 903
Autres titres immobilisés	541	541	41	41
Prêts et autres immo. financières	47	-	183	230
Auto contrôle	-	-	6 972	6 972
<b>Total</b>	<b>9 801</b>	<b>9 754</b>	<b>94 099</b>	<b>94 146</b>
Provisions	4 355	4 355	9 115	9 115
<b>Net</b>	<b>5 447</b>	<b>5 399</b>	<b>84 984</b>	<b>85 031</b>

Du fait que les prêts 1 % logement (47 K€) sont attachés au numéro SIRET des sociétés, ces actifs ont été conservés par EMME

Au titre des participations, la société a investi cette année 10 K€ dans la création d'une SCI détentrice de l'immobilier de l'usine Franciaflex de LUZECH dans le Lot.

Les titres d'auto contrôle sont la conséquence de l'achat des titres EMME par SFPI.

Groupe SFPI a repris 2 000 K€ de provision sur les titres de participation de sa filiale NEU, l'ensemble des provisions sur titres passant de 11 115 K€ à 9 115 K€.

### III - Capitaux propres

Le capital est de 80 972 875,80 €, divisé en 89 969 862 actions de 0,90 € libérées.

	30-06-2014	Réduction de capital	Fusion SFPI	Augmentation de capital	Affectation du résultat	31-12-2015
Capital social	2 517	-252	-	78 708	-	80 973
Prime de Fusion	12 452	-	3 024	-	-	15 476
Réserve légale	270	252	-	-	-	522
Réserves réglementées	20	-	-	-	-	20
Report à nouveau	-7 792	-	-	-	-450	-8 242
Résultat de l'exercice précédent	-450	-	-	-	450	0
Résultat de l'exercice	-	-	-	-	6 196	6 196
<b>Capitaux propres</b>	<b>7 017</b>	<b>0</b>	<b>3 024</b>	<b>78 708</b>	<b>6 196</b>	<b>94 945</b>

### IV - Emprunts et dettes financières (K€)

Ces dettes se répartissent comme suit :

Etablissements de Crédit	31-12-2015	< 1 an	>1 an<5 ans	>5 ans
<b>Emprunts bancaires</b>	<b>18 000</b>	<b>3 600</b>	<b>14 400</b>	

La société a négocié en juin 2015 un nouvel emprunt de 18 M€ remboursable en 5 annuités de 3,6 M€ entre 2016 et 2020. Ce prêt a permis de rembourser les 15 868 K€ restant dus sur un prêt syndiqué de 40 M€. Cet emprunt est soumis à deux conventions usuelles basées sur les ratios consolidés suivants :

->Endettement net / EBITDA

->Cash-flow net / Service de la dette

Il est à noter que la société dispose de 16 385 K€ de trésorerie positive au 31 décembre 2015.

### V - Créances et dettes (K€)

Créances	31-12-2015	< 1 an	>1 an
Créances clients	2 108	1 954	154
Personnel et comptes rattachés	1	1	-
Etat – Impôts sur les bénéfices	2 269	2 269	-
Etat – TVA	651	651	-
Groupe & associés	13 949	2 257	11 692
Autres débiteurs	81	81	-
Charges constatées d'avance	190	190	-
<b>Total</b>	<b>19 249</b>	<b>7 403</b>	<b>11 846</b>

Les créances groupe à plus d'1 an correspondent à des avances consenties à ERYMA (8 000 K€), à MAC (1 712K€) et aux SCI (STERIMMO, LA CHAPELLE, NUTTIN, VR DES 2 VALLEES qui n'ont pas été dotées en capital à leur création (1 980 K€).

Dettes	31-12-2015	< 1 an	>1 an
Fournisseurs, comptes rattaché	2 130	2 130	-
Personnel, comptes rattachés	94	94	-
Sécurité sociale, organismes sociaux	173	173	-
Etat – Impôt sur les bénéfices	3 922	-	3 922
Etat – TVA	215	215	-
Etat – Autres	32	32	-
Groupe & associés	1 852	1 852	-
<b>Total</b>	<b>8 418</b>	<b>4 496</b>	<b>3 922</b>

La dette IS à plus d'un an correspond à celle liée aux déficits reportables des filiales que la tête d'intégration SFPI devra payer pour leur compte dès qu'elles redeviendront bénéficiaires.

Les créances et dettes vis-à-vis des sociétés du groupe se répartissent comme suit :

Créances clients	1 954	
Autres créances	13 949	Dont 602 d'intégration fiscale
Dettes fournisseurs	704	
Autres dettes	1 852	Dont 1 384 d'intégration fiscale

#### VI – Provisions pour dépréciation des créances (K€)

La variation du poste s'analyse comme suit :

	Origine N-1	Sortie EMME	Entrée SFPI	Solde 2015
<b>Sur Créances</b>	8 888	8 888	129	<b>129</b>
<b>Total</b>	<b>8 888</b>	<b>8 888</b>	<b>129</b>	<b>129</b>

L'essentiel de la provision client est relatif à des créances sur d'anciennes filiales en cours de liquidation.

#### VII - Répartition des charges à payer dans les postes de bilan (K€)

Fournisseurs	1 133
Social-fiscal	110

#### VIII - Charges et/ou produits constatés d'avance (K€)

A la clôture, les charges constatées d'avance concernent essentiellement la quote-part d'assurance relative à l'année 2016 ainsi que le loyer du 1<sup>er</sup> trimestre 2016.

#### IX - Chiffre d'affaires (K€)

Ventilation par zone géographique :

National	3 734
Union Européenne	696
<b>Total</b>	<b>4 430</b>

Ventilation par activité :

	Total	Dont Groupe
Prestations de service	4 012	4 012
Négoce	418	
<b>Total</b>	<b>4 430</b>	<b>4 012</b>

Les 418 K€ de négoce ont été réalisés par EMME entre Juillet 2014 et Mars 2015. Cette activité n'a pas été poursuivie postérieurement et a été conservée par l'ancien actionnaire majoritaire d'EMME.



## X - Résultat financier (K€)

Dividendes	6 732	Dont 618 en provenance de filiales d'EMME
Produit des placements	399	Dont 77 d'EMME
Frais financiers	-351	En totalité Groupe SFPI
<b>Total</b>	<b>6 780</b>	

## XI - Résultat exceptionnel (K€)

Le résultat exceptionnel ressort à - 682 K€ au 31 décembre 2015 et se décompose ainsi :

### Charges exceptionnelles

	Montant
Charges diverses en provenance de EMME	138
Valeur nette des immobilisations SFPI sorties	5
Valeur nette des incorporels EMME revendus	835
Valeur nettes des Immobilisations Financières ASK UK cédées	9 755
Valeur des autres actifs d'EMME cédés	9 437
Honoraires	1 312
Mali de fusion	885
<b>Total des charges exceptionnelles</b>	<b>22 367</b>

### Produits exceptionnels

	Montant
Remboursement d'une créance (SFPI)	122
Cession d'immobilisation SFPI	6
Prix de Cession des titres ASK UK vendus (EMME)	5 400
Divers EMME	25
Reprise provisions sur actifs incorporels cédés d'EMME	795
Reprise provisions sur immobilisations financières cédées d'EMME	4 355
Reprise provisions sur autres actifs cédés d'EMME	8 982
Reprise de provision sur titres NEU (GROUPE SFPI)	2 000
<b>Total des produits exceptionnels</b>	<b>21 685</b>

La ventilation du résultat exceptionnel après élimination des cessions de titres à leur valeur nette comptable pour 5 400 K€ se décompose comme suit par entité :

	Total	SFPI	EMME
Charges Exceptionnelles	-2 835	-2 202	-633
Produits Exceptionnels	2 153	2 128	25
<b>Résultat Exceptionnel</b>	<b>-682</b>	<b>-74</b>	<b>-608</b>

## XII - Autres informations (K€)

Les opérations réalisées avec les sociétés liées et inscrites au compte de résultat s'élèvent aux montants suivants

Prestations de service	4 012
<b>Produits d'exploitation</b>	<b>4 012</b>
Charges externes	1 211
<b>Charges d'exploitation</b>	<b>1 211</b>
Dividendes	6 105
Produits Financiers	109

### XIII - Fiscalité, ventilation de l'impôt (K€)

	Brut	Retraitement	Total	Base a +33 %	IS
Résultat d'exploitation	-630	1	-629	-629	-210
Opérations en commun	-7		-7	-7	-2
Résultat Financier	6 780	-6 396	384	384	128
Résultat exceptionnel	-682	-2 000	-2 682	-2 682	-894
Suppléments d'impôts	-	-	-	-	99
Crédits impôts CICE	-	-	-	-	-18
Intégration fiscale	-	-	-	-	161
	-	-	-	-	<b>-735</b>

Produit d'impôt constaté au 31 décembre 2015

### XIV - Accroissement et allègement de la dette future d'impôt

Les charges nettes temporairement non déductibles enregistrées dans l'exercice ont été de -3 K€.

### XV - Engagements hors bilan

GROUPE SFPI s'est engagée dans le cadre du nouveau prêt de 18 M€ à conserver au moins 51 % des titres de ses principales filiales.

Les engagements de retraite sont de 126 K€ au 31 décembre 2015.

### XVI - Avances et rémunérations aux dirigeants

Conformément à l'article L. 225-43 du Code de commerce aucune avance ou crédit n'a été alloué aux dirigeants de la société.

### XVII - Honoraires des Commissaires aux Comptes

Les honoraires des commissaires aux comptes s'élèvent à 102 K€.

### XVIII - Effectifs moyens de l'entreprise

	Salariés	Personnel Extérieur	Mises à disposition	Personnel
Cadres	5,5	4,5	-1	9
Employés	4	-	-	4
<b>Total</b>	<b>9,5</b>	<b>4,5</b>	<b>-1</b>	<b>13</b>

Au 31 décembre 2015, l'effectif salarié de l'entreprise était de 9 personnes.

### XIX - Evénements importants survenus entre la date de clôture de l'exercice et la date à laquelle le rapport est établi

Aucun événement majeur n'est à signaler.

Sociétés	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part du capital détenu (en %)	Valeur comptable brute des titres détenus	Dont capital non libéré	Provisions	Prêts, avances consentis non remboursés	Prêts, avances reçus non remboursés	Dividendes nets encaissés en 2015	Résultat du dernier exercice clos	Chiffre d'affaires du dernier exercice clos
	<i>Nombre d'actions</i>		<i>Nombre d'actions</i>								
<b>Participations consolidées</b>											
NEU SA	6 285 419 036	3 201	99,97 418 940	20 652	-	6 378	-	-	1 006	1 559	1 160
DOM SECURITY SA	36 659 2 443 952	41 568	69,32 1 694 389	36 834	-	-	14	-	2 542	3 605	2 041
POINT EST SAS	188 12 500	211	66,59 8 326	127	-	-	-	1	29	47	460
MMD SAS	1 798 119 853	5 593	100,00 119 847	6 256	-	-	-	-	1 977	2 939	377
MAC SAS	66 4 325	35 708	91,05 3 938	18 905	-	-	2 140	-	432	3 436	952
DATAGROUPE SA	45 3 000	474	95,37 2 861	42	-	-	-	421	119	124	1 029
ERYMA HOLDING SAS	3 800 633 333	-2 531	99,99 633 328	4 017	-	2 736	9 044	-	-	-1 363	70
SCI NEU	10 500	28	99,80 499	10	-	-	108	-	-	28	122
SCI LA CHAPELLE D'ARMENTIERES	10 500	11	99,80 499	10	-	-	840	-	-	11	244
SCI GEORGES NUTTIN	10 500	-72	99,80 499	10	-	-	609	-	-	-72	278
SCI VR des 2 VALLEES	10 500	43	99,80 499	10	-	-	423	-	-	43	140
SCI ALU des 2 VALLEES	10 500	-2	99,80 499	10	-	-	2	-	-	-2	-
SCI STERIMMO	10 500	18	99,80 499	10	-	-	-	23	-	18	123
SCI LUZECH	10 500		99,80 499	10	-	-	52	-	-	17	39
<b>Autres Titres</b>	-										
Divers		NS	NS	41	-	-	-	-	9	NS	NS

## COMPTES CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2015

### BILAN

Normes IFRS –En K€	Note	31-12-2015	31-12-2014
Goodwill	1	33 453	33 453
Immobilisations incorporelles	2	8 725	8 748
Immobilisations corporelles	3	64 159	59 744
Participations dans les entreprises associées	4	1 167	1 151
Autres actifs financiers non courants	6.1	4 848	4 419
Impôts différés actifs	10	19 496	18 029
<b>Total Actifs non courants</b>		<b>131 848</b>	<b>125 544</b>
Stocks et en-cours	5	64 764	62 674
Créances clients	6.2	111 609	105 969
Autres actifs financiers courants	6.3	27 098	26 237
Trésorerie et équivalent de trésorerie	6.4	101 567	91 076
<b>Total Actifs courants</b>		<b>305 038</b>	<b>285 956</b>
<b>Total de l'ACTIF</b>		<b>436 886</b>	<b>411 500</b>

En K€	Note	31-12-2015	31-12-2014
Capital		80 973	24 987
Réserves consolidées/Part du Groupe		67 930	116 395
Résultat/Part du Groupe		6 780	8 626
<b>Capitaux propres Part Groupe</b>	<b>7</b>	<b>155 683</b>	<b>150 008</b>
Intérêts minoritaires		30 651	29 332
<b>Capitaux propres de l'ensemble consolidé</b>	<b>7</b>	<b>186 334</b>	<b>179 340</b>
Provisions non courantes	8	51 828	51 801
Dettes financières à long terme	9	33 304	20 071
Impôts différés passifs	11	2 331	2 447
<b>Total Passifs non courants</b>		<b>87 463</b>	<b>74 319</b>
Provisions courantes	8	18 949	13 156
Dettes financières à court terme	9	11 078	16 013
Dettes fournisseurs	10	62 006	57 946
Passifs d'impôts exigibles	10	3 532	2 082
Autres passifs financiers	10	67 524	68 644
<b>Total Passifs courants</b>	<b>10</b>	<b>163 089</b>	<b>157 841</b>
<b>Total des Passifs et des Capitaux propres</b>		<b>436 886</b>	<b>411 500</b>

**COMPTE DE RESULTAT**

En K€	Note	2015	2014
<b>Chiffre d'affaires net</b>	<b>13</b>	<b>508 882</b>	<b>491 764</b>
Production stockée		-971	-102
Achats consommés y compris sous-traitance		-199 348	-189 901
<b>Marge Brute</b>	<b>13</b>	<b>308 563</b>	<b>301 761</b>
<b>% de production</b>		<b>60,7%</b>	<b>61,4%</b>
Autres produits d'exploitation et subvention		3 369	3 860
Dotations nettes aux provisions	14	-82	-256
Charges externes		-85 156	-83 986
Impôts, taxes & assimilés		-6 041	-6 271
Frais de personnel		-176 840	-175 522
Dotations aux amortissements	14	-12 758	-11 972
Autres charges		-3 803	-5 087
<b>RESULTAT OPERATIONNEL COURANT</b>		<b>27 252</b>	<b>22 527</b>
<b>% du chiffre d'affaires</b>		<b>5,4%</b>	<b>4,6%</b>
Coût des Restructurations	15	-10 075	-4 331
Autres produits et charges non récurrents	15	-2 197	-128
Variation des pertes de valeur et Dépréciation des goodwill	14	-114	-736
<b>RESULTAT OPERATIONNEL</b>	<b>15</b>	<b>14 866</b>	<b>17 332</b>
<b>% du chiffre d'affaires</b>		<b>2,9%</b>	<b>3,5%</b>
Produits financiers	16	2 258	2 425
Charges financières	16	-2 471	-3 544
<b>RESULTAT FINANCIER</b>		<b>-213</b>	<b>-1 119</b>
<b>RESULTAT AVANT IMPOT</b>		<b>14 653</b>	<b>16 213</b>
Impôt Société	17	-5 917	-6 629
Résultat mis en équivalence		45	24
<b>RESULTAT NET DES ENTREPRISES CONSOLIDEES</b>		<b>8 781</b>	<b>9 608</b>
<b>% du chiffre d'affaires</b>		<b>1,7%</b>	<b>1,9%</b>
- Part des minoritaires		2 001	982
- Part de la société mère		6 780	8 626
- Résultat net par action de base et dilué (hors Autocontrôle) en €	18	0,08	0,10

**ETAT DU RESULTAT GLOBAL AU 31 DECEMBRE 2015**

En K€	Note	2015	2014
<b>Résultat net de l'exercice</b>		<b>8 781</b>	<b>9 608</b>
<b>Autres éléments du résultat global pouvant ultérieurement être reclassés dans le résultat consolidé (brut) :</b>			
Ecart de conversion des états financiers des filiales en monnaie étrangère		289	-300
Instruments financiers, réévaluations d'actifs financiers disponibles à la vente, excédent de réévaluation		46	-176
Impôt sur ces autres éléments du résultat global			
<b>Autres éléments du résultat global définitivement reclassés hors du résultat consolidé (brut)</b>			
Gains et pertes actuariels sur engagements de retraite		435	-2 750
Impôt sur ces autres éléments du résultat global		-142	852
<b>Résultat global total</b>		<b>9 409</b>	<b>7 234</b>
Attribuable aux :			
Porteurs de capitaux de la société mère		7 231	6 828
Intérêts minoritaires		2 178	406

**TABLEAU DE FLUX CONSOLIDÉ**

En K€	2015	2014
<b>Résultat avant impôt</b> (*)	<b>14 653</b>	<b>16 213</b>
<b>Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie</b>		
- Dotations aux amortissements d'exploitation (*)	12 758	11 972
- Variation des provisions d'exploitation, financière et non courantes (*)	5 701	3 293
- Variation des provisions pour perte de valeur et dépréciation goodwill (*)	-114	736
- Autres charges et produits (*)	1 238	-
- Plus ou moins values de cession (*)	259	721
<b>Variation du besoin en fonds de roulement</b>		
- Variation des stocks et encours	268	-3 383
- Variation des clients, avances et acomptes et produits constatés d'avance	-6 245	-265
- Variation des fournisseurs et charges constatées d'avance	3 400	-2 100
- Variation des créances et dettes fiscales	-359	-10 275
- Variation des autres créances et dettes	3 037	220
<b>Flux de trésorerie provenant des activités</b>	<b>34 596</b>	<b>17 132</b>
Impôts sur le résultat (*)	-6 115	-6 732
<b>Flux de trésorerie net provenant des activités opérationnelles</b>	<b>28 481</b>	<b>10 400</b>
Cessions d'immobilisations	357	410
Acquisition des titres consolidés net de la trésorerie acquise	-6 785	-2 560
Acquisitions d'immobilisations incorporelles et corporelles	-15 002	-14 477
Acquisitions d'immobilisations financières	-322	-595
Variation des dettes sur immobilisations	-245	274
<b>Flux de trésorerie net provenant des activités d'investissement</b>	<b>-21 997</b>	<b>-16 948</b>
Augmentation des crédits-baux et locations financières	-	597
Augmentation des dettes auprès des établissements de crédit	31 190	5 025
Augmentation des autres dettes financières	469	220
Remboursement des crédits-baux et locations financières	-1 049	-1 045
Remboursement des dettes auprès des établissements de crédit	-21 510	-11 641
Remboursement des autres dettes financières	-922	-406
Augmentation de capital souscrite par des minoritaires	99	-
Acquisition titres d'autocontrôle / EMMÉ SA net de la trésorerie	-756	-
Dividendes versés par Groupe SFPI SA	-1 999	-1 999
Dividendes versés aux minoritaires des filiales	-1 209	-1 348
<b>Flux de trésorerie net provenant des activités de financement</b>	<b>4 313</b>	<b>-10 597</b>
<b>Variation de trésorerie</b>	<b>10 797</b>	<b>-17 145</b>
Trésorerie à l'ouverture de la période (1)	88 305	105 439
Impact des variations des taux de change	222	11
Trésorerie à la clôture de la période (1)	99 324	88 305
<b>Variation de trésorerie constatée</b>	<b>10 797</b>	<b>-17 145</b>
<b>Capacité d'autofinancement (*)</b>	<b>28 380</b>	<b>26 203</b>
<b>(1) La trésorerie de clôture se décompose en :</b>		
Disponibilités	46 683	24 019
Equivalents de trésorerie	54 885	67 057
<i>Trésorerie active</i>	<i>101 568</i>	<i>91 076</i>
Découverts et crédits spots	-2 244	-2 771
<i>Trésorerie</i>	<i>99 324</i>	<i>88 305</i>

(\*) sommes incluses dans la capacité d'auto-financement

**ETAT DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES**

	Part du groupe						Intérêts minoritaires (1)	Total des CP
	Capital	Réserves consolidées	Ecart de conversion	Résultat	Actions propres	Total		
<b>Solde au 01-01-2014</b>	<b>24 987</b>	<b>110 536</b>	<b>-881</b>	<b>10 479</b>	<b>-</b>	<b>145 121</b>	<b>30 318</b>	<b>175 439</b>
Affectation du résultat		8 480		-8 480		-	-	-
Dividendes versés				-1 999		-1 999	-1 348	-3 347
Augmentation/Reduction de capital								
Actions d'auto-contrôle								
Annulations des Actions d'auto-contrôle								
<i>Total des transactions avec les actionnaires</i>	-	8 480	-	-10 479		-1 999	-1 348	-3 347
<i>Variation de périmètre</i>		58				58	-44	-14
Autres éléments du résultat global		-1 560	-238			-1 798	-576	-2 374
Résultat de la période				8 626		8 626	982	9 608
<i>Total des produits et charges comptabilisés au titre de la période</i>	-	-1 560	-238	8 626		6 828	406	7 234
<b>Solde au 31-12-2014</b>	<b>24 987</b>	<b>117 514</b>	<b>-1 119</b>	<b>8 626</b>	<b>-</b>	<b>150 008</b>	<b>29 332</b>	<b>179 340</b>
Affectation du résultat		6 627		-6 627		-	-	-
Dividendes versés				-1 999		-1 999	-1 203	-3 202
Augmentation/ Réduction de Capital	55 986	-49 014				6 972	-	6 972
Actions d'auto-contrôle								
Annulations des Actions d'auto-contrôle					-6 972	-6 972		-6 972
<i>Total des transactions avec les actionnaires</i>	55 986	-42 387	-	-8 626	-6 972	-1 999	-1 203	-3 202
<i>Variation de périmètre</i>		149				149	310	459
<i>Incidence de la norme IFRIC 21</i>		294				294	34	328
Autres éléments du résultat global		237	214			451	177	627
Résultat de la période				6 780		6 780	2 001	8 781
<i>Total des produits et charges comptabilisés au titre de la période</i>	-	237	214	6 780	-	7 231	2 178	9 409
<b>Solde au 31-12-2015</b>	<b>80 973</b>	<b>75 807</b>	<b>-905</b>	<b>6 780</b>	<b>-6 972</b>	<b>155 683</b>	<b>30 651</b>	<b>186 334</b>

(1) Les intérêts minoritaires sont principalement constitués des intérêts minoritaires du sous-groupe DOM Security

## ANNEXE

### Introduction

En date du 26 avril 2016, le Conseil d'Administration de la société anonyme Groupe SFPI a arrêté les comptes et autorisé la publication des états financiers consolidés du groupe SFPI pour l'exercice clos le 31 décembre 2015.

Les comptes consolidés sont établis en euros. Sauf mention spécifique, tous les chiffres sont donnés en milliers d'euros.

### Faits marquants

La société « GROUPE SFPI » est issue de la fusion entre la société EMME (Editions Multi Media Electroniques) et la société SFPI. Cette fusion avec effet rétroactif au 1er janvier 2015 a été approuvée par l'assemblée extraordinaire en date du 10 Novembre 2015 qui a aussi décidé du changement de dénomination sociale en Groupe SFPI.

Dans un premier temps, SFPI a acquis le 31 Mars 2015 la société cotée en bourse EMME. Au jour de cette acquisition, à l'exception de la trésorerie et des prêts 1% logement à encaisser, tous les actifs et passifs d'EMME ont été rétrocédés au vendeur. Afin de rester cotée en bourse, une fusion « à l'envers » a été réalisée. Dans le contexte de cette fusion par absorption de SFPI par EMME et de l'admission aux négociations des actions ordinaires à émettre d'EMME, un document E a été établi et enregistré à l'AMF le 24 septembre 2015.

Les titres EMME acquis par SFPI ont créé un autocontrôle de 2,7 %

#### *Pôle DOM SECURITY*

Lors de son assemblée générale qui s'est tenue le 10 juin 2015, la société SECURIDEV SA a changé de nom et est ainsi devenue DOM SECURITY SA.

Fin mai 2015, la société DOM SECURITY a acquis 97,47% des titres de la société de droit espagnol MCM (Metalurgica Cerrajera de Mondragon) basée à Vitoria dans le pays basque espagnol. Cette société a réalisé en 2015 un chiffre d'affaires d'environ 9,9 M€. La contrepartie transférée (le prix d'acquisition des titres) s'est élevée à 8,5 M€. La contribution en chiffre d'affaires s'élève à 5,6 M€ ; 4,3 M€ ayant été réalisé avant acquisition. La société OMNITECH SECURITY, ayant été acquise fin octobre 2014, sa contribution au chiffre d'affaires s'élève à 6,9 M€ en 2015, contre 1,3 M€ en 2014.

Dans le cadre du plan marketing visant à mettre en avant la marque DOM, les dénominations sociales des filiales ont été harmonisées. Les sociétés Métalplast et Dom Polska ont été fusionnées, la nouvelle entité juridique s'appelant désormais Dom Polska. Ces dernières étant déjà consolidées et détenues à 100 % par le Groupe, cette fusion n'a aucun impact dans les comptes consolidés.

#### *Pôle MAC*

La société Franciflex a mis en œuvre en juin 2015 le plan de sauvegarde de l'emploi initié sur le second semestre 2014. La dégradation de la conjoncture sur le 1<sup>er</sup> semestre 2015 a obligé la société à poursuivre sa restructuration par la mise en place d'un deuxième plan de sauvegarde de l'emploi. Les charges en découlant ont été provisionnées au 31 décembre 2015 en coût des restructurations. L'impact dans les comptes consolidés est de 7,6 M€.

#### *Pôle ERYMA*

Les sociétés Eryma Télésurveillance et ATTI ont été fusionnées : ces deux sociétés étant déjà consolidées et détenues à 100 % par le Groupe, cette fusion n'a aucun impact dans les comptes consolidés.



## Liste des sociétés consolidées

Nom	Pays	% de contrôle		N° Siren	Activité	Méthode de consolidation
		31/12/2015	31/12/2014			
<b>GROUPE SFPI</b>	<b>France</b>		<b>Société Mère</b>	<b>393.588.595</b>	<b>Holding</b>	<b>I.G.</b>
<b>DOM SECURITY</b>	<b>France</b>	<b>69,33</b>	<b>69,33</b>	<b>378.557.474</b>	<b>Holding du pôle</b>	<b>I.G.</b>
Dény Security	France	99,73	99,73	552 105 603	Serrurerie	I.G.
Dom-Métalux	France	99,92	99,91	572 020 394	Serrurerie	I.G.
Picard-Serrures	France	99,99	99,99	341 148 823	Serrurerie	I.G.
Dom Ronis	France	99,99	99,99	345 004 147	Serrurerie	I.G.
Dom-Uk Ltd	G.B.	100,00	100,00	/	Serrurerie	I.G.
Dom-CR Spa	Italie	100,00	100,00	5988590013	Serrurerie	I.G.
Elzett-Sopron	Hongrie	50,00	50,00	/	Galvanisation	M.E.
Euro-Elzett	Hongrie	100,00	100,00	11404006	Serrurerie	I.G.
Dom Polska (Ex Metalplast)	Pologne	100,00	100,00	5730003798	Serrurerie	I.G.
Dom Polska	Pologne	-	99,91	/	Serrurerie	I.G.
Dom Czech Spol	Rép Tché	100,00	100,00	/	Serrurerie	I.G.
Dom-Titan	Slovénie	93,91	93,91	34816712	Serrurerie	I.G.
Titan Zagreb	Croatie	30,00	30,00	/	Serrurerie	M.E.
Titan-Okovi Doo	Serbie	100,00	49,00	/	Serrurerie	I.G.
Dom TSS	France	100,00	100,00	348541798	Serrurerie	I.G.
Dom Suisse	Suisse	100,00	100,00	/	Serrurerie	I.G.
Dom Gmbh & Co KG	Allemagne	100,00	100,00	/	Serrurerie	I.G.
Dom Participations	France	100,00	100,00	485054860	Holding	I.G.
Secu Beteiligungs Gmbh	Allemagne	100,00	100,00	/	Serrurerie	I.G.
Dom Romania	Roumanie	100,00	100,00	/	Serrurerie	I.G.
Securidev Hongrie	Hongrie	100,00	100,00	/	Serrurerie	I.G.
Ucem Sistemas de Seguridad	Espagne	100,00	100,00	/	Serrurerie	I.G.
Securidev Iberica	Espagne	52,00	52,00	/	Serrurerie	I.G.
MCM	Espagne	97,47	-	/	Serrurerie	I.G.
Omnitech Security	France	85,00	85,00	482646015	Système sécurité	I.G.
Proactive	France	33,9	33,9	429665482	Système sécurité	M.E.
<b>NEU SA.</b>	<b>France</b>	<b>99,96</b>	<b>99,96</b>	<b>454.500.315</b>	<b>Holding du pôle</b>	<b>I.G.</b>
Neu International Railways	France	95,01	95,01	351.221.361	Traitement de l'air	I.G.
Neu Inc	USA	100,00	100,00	/	Traitement de l'air	I.G.
Delta Neu	France	99,99	99,99	301.468.146	Traitement de l'air	I.G.
Delta Neu Pays-Bas	Pays-Bas	100,00	100,00	/	Traitement de l'air	I.G.
RLS Delta Neu	France	99,96	99,96	/	Traitement de l'air	I.G.
Delta Neu GB	GB	100,00	100,00	/	Traitement de l'air	I.G.
Neu automation	France	99,85	99,85	329.529.614	Traitement de l'air	I.G.
Delta Neu Benelux	Belgique	100,00	100,00	/	Traitement de l'air	I.G.
Fonciere Neu	France	100,00	100,00	433.336.138	Immobilier	I.G.
Neu International Process	France	100,00	100,00	479.988.453	Traitement de l'air	I.G.
Fevi SAS	France	100,00	52,73	410.582.134	Traitement de l'air	I.G.
Fevi International	France	100,00	52,73	394.466.569	Traitement de l'air	I.G.
Fevi Gmbh	Allemagne	100,00	52,73	/	Traitement de l'air	I.G.
Lcat Tranding	HK	100,00	100,00	/	Traitement de l'air	I.G.
Delta Neu Shangai	Chine	70,00	70,00	/	Traitement de l'air	I.G.

<b>MMD</b>	<b>France</b>	<b>99,99</b>	<b>99,99</b>	<b>379.575.434</b>	<b>Holding</b>	<b>I.G.</b>
Financière Barriquand	France	97,84	97,84	349.967.836	Holding	I.G.
Barriquand SAS	France	99,84	99,84	405.782.590	Holding	I.G.
Steriflow	France	100,00	100,00	352.960.702	Stérilisateur	I.G.
Barriquand Echangeurs	France	99,99	99,99	352.960.777	Echangeurs	I.G.
Aset	France	98,98	98,98	969.508.217	Echangeurs	I.G.
Barriquand Technologies Thermiques	France	100,00	100,00	479.868.853	Commercial	I.G.
Steriflow Service Maroc	Maroc	75,00	75,00		Stérilisateur	I.G.
Barriquand Do Brasil	Brésil	99,50	99,50		Commercial	I.G.
Spomasz Wronki	Pologne	100,00	100,00		Centrifugeuses	I.G.

<b>MAC</b>	<b>France</b>	<b>91,05</b>	<b>91,05</b>	<b>327.997.714</b>	<b>Holding</b>	<b>I.G.</b>
France Fermetures	France	100,00	100,00	329.403.422	Fermetures	I.G.
Franciaflex	France	100,00	100,00	433.802.147	Fermetures	I.G.
SMVO	France	100,00	100,00	712.004.076	Fonderie	I.G.
Baie Ouest	France	100,00	100,00	383.336.260	Fermetures	I.G.
Storistes de France	France	96,00	96,00	352.122.675	Animateur Réseau	I.G.
Boflex	Belgique	100,00	100,00	436.158.718	Fermetures	I.G.
Fabstore	France	100,00	100,00	512.226.572	Fermetures	I.G.
Faber	France	100,00	100,00	662.025.345	Fermetures	I.G.
MAC Industries	France	100,00	100,00	529.037.640	Sans activité	I.G.
OPEN B	France	100,00	100,00	749.811.220	Animateur Réseau	I.G.
SIPA	France	100,00	100,00	402.295.174	Fermetures	I.G.
SIPOSE	France	100,00	100,00	423.015.270	Fermetures	I.G.

<b>Eryma Holding</b>	<b>France</b>	<b>99,99</b>	<b>99,99</b>	<b>381.618.131</b>	<b>Holding</b>	<b>I.G.</b>
Eryma SAS	France	95,69	95,69	529.040.677	Contrôle d'accès	I.G.
Anjou Sécurité	France	100,00	100,00	351.740.717	Contrôle d'accès	I.G.
CDTM	France	100,00	100,00	390.089.902	Contrôle d'accès	I.G.
ETLS	France	100,00	100,00	329.277.529	Contrôle d'accès	I.G.
ATTI	France	-	100,00	437.527.211	Contrôle d'accès	I.G.
ALINEA	France	69,92	69,92	391.001.864	Contrôle d'accès	I.G.

<b>Autres Sociétés</b>						
Point Est	France	66,59	66,59	382.591.949	Partenariat Pays de l'Est	I.G.
Datagroupe	France	95,37	95,37	347.812.752	Services	I.G.
Point-Est Polska	Pologne	100,00	100,00	118.001.4753	Partenariat Pays de l'Est	I.G.
France Investissement	Bulgarie	94,68	94,68	851.322.239	Conseil Négocier Pays de l'Est	I.G.
SCI NEU	France	100,00	100,00	789.092.145	Immobilier	I.G.
SCI La Chapelle d'Armentières	France	100,00	100,00	789.092.384	Immobilier	I.G.
SCI STERIMMO	France	100,00	100,00	752.815.001	Immobilier	I.G.
SCI Georges Nuttin	France	100,00	100,00	751.978.172	Immobilier	I.G.
SCI VR des 2 Vallées	France	100,00	100,00	752.815.001	Immobilier	I.G.
SCI ALU des 2Vallées	France	100,00	100,00	752.053.595	Immobilier	I.G.

## Principes comptables, méthodes d'évaluation, options IFRS retenues

### 1. REFERENTIEL

Les états financiers consolidés couvrent les périodes de douze mois arrêtées aux 31 décembre 2015 et 2014.

Les états financiers consolidés au 31 décembre 2015 du Groupe SFPI ont été préparés en conformité avec le référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards) adopté par l'Union Européenne au 31 décembre 2015.

Ce référentiel intègre les normes comptables internationales (IAS et IFRS) et les interprétations du comité d'interprétation (SIC et IFRIC) applicables de manière obligatoire au 31 décembre 2015.

Le référentiel IFRS adopté par l'Union européenne (UE) au 31 décembre 2015 est disponible à la rubrique Interprétations et normes IAS/IFRS, sur le site suivant :  
[http://ec.europa.eu/internal\\_market/accounting/ias/index\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm)

Les principes comptables retenus sont identiques à ceux utilisés dans la préparation des comptes consolidés annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2014, à l'exception des normes et interprétations adoptées dans l'Union Européenne dont l'application est obligatoire aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015 :

- IFRIC 21 « Taxes prélevées par une autorité publique ».
- Améliorations annuelles 2011-2013

L'application rétrospective d'IFRIC 21 a majoré les capitaux propres de 0,3 M€ en considérant que la taxe C3S (anciennement Organic), bien que calculée sur l'assiette du chiffre d'affaires de l'année précédente, devait être constatée en charge au titre de l'exercice où la charge est appelée.

Groupe SFPI n'a pas appliqué par anticipation les nouvelles normes et améliorations adoptées par l'UE.

### Présentation des états financiers

Le Groupe SFPI publie des états financiers annuels au 31 décembre, conformément aux principes du référentiel. Les principales conventions de présentation sont les suivantes :

- Regroupement par postes : par nature;
- Classement des actifs et passifs : par ordre croissant de liquidité et d'exigibilité en distinguant les éléments non courants et courants, selon que leur réalisation ou exigibilité est à plus ou moins douze mois après la date de clôture ;
- Classement des produits et charges : par nature et incorporation au coût d'un élément d'actif ou de passif en application d'une norme ou interprétation ;
- Compensation : en application d'une norme ou interprétation pour les actifs et passifs d'une part et les produits et charges d'autre part ;

### Méthodes comptables, erreurs et estimations

Un changement de méthode comptable n'est appliqué que s'il répond aux dispositions d'une norme ou interprétation ou permet une information plus fiable et plus pertinente. Les changements de méthode comptable sont comptabilisés de manière rétrospective, sauf en cas de disposition transitoire spécifique à la norme ou interprétation. Les états financiers affectés par un changement de méthode comptable sont modifiés pour tous les exercices présentés, comme si la nouvelle méthode avait toujours été appliquée. Une erreur, lorsqu'elle est découverte, est également ajustée de manière rétrospective.

Les incertitudes inhérentes à l'activité nécessitent de recourir à des estimations dans le cadre de la préparation des états financiers. Les estimations sont issues de jugements destinés à donner une appréciation raisonnable des dernières informations fiables disponibles. Une estimation est révisée pour refléter les changements de circonstances, les nouvelles informations disponibles et les effets liés à l'expérience. Les changements d'estimations sont comptabilisés de manière prospective : ils affectent l'exercice sur lequel ils sont intervenus et le cas échéant, les exercices suivants.

Les principales estimations réalisées lors de l'établissement des états financiers portent notamment sur les hypothèses retenues pour la valorisation et la durée d'utilité des actifs opérationnels, corporels, incorporels et goodwill, le calcul des provisions pour avantages du personnel et des autres provisions. Les comptes consolidés de l'exercice ont été établis en tenant compte du contexte actuel stagnant et sur la base de paramètres financiers de marché disponibles à la date de clôture.

## 2. PERIMETRE ET METHODE DE CONSOLIDATION, APPROCHE COMPTABLE DE LA FUSION EMME-SFPI

Le Groupe consolide les entités contrôlées, et comptabilise par mise en équivalence celles sur lesquelles il exerce une influence notable.

Toutes les sociétés clôturent leurs comptes au 31 décembre.

Suite à la cession de ses actifs et passifs, la société EMME est devenue une coquille vide et n'a ni activité, ni patrimoine représentant un intérêt économique autre que son statut de société cotée. En substance conformément aux dispositions d'IAS 8, § 10 et 12, SFPI a acquis un véhicule de cotation.

En outre, même si le rapprochement de SFPI et EMME (suivi de leur fusion) ne peut être qualifié de « regroupement d'entreprises » au sens de la norme IFRS 3 (la société EMME étant une coquille vide), ces opérations suivent néanmoins la logique d'une « acquisition inversée » dans laquelle :

- la société EMME, qui a émis les actions en rémunération des apports à l'issue de la fusion, est l'acquéreur légal ;
- la société EMME apparaît, au plan comptable, comme étant la société acquise et la société SFPI comme l'acquéreur comptable.

Par conséquent, la fusion-absorption a constitué une restructuration juridique interne au groupe SFPI (EMME étant une filiale de SFPI).

A l'issue de ces opérations, les comptes consolidés 2015 de EMME ont donc été établis dans la continuité des comptes consolidés de SFPI, et couvrent la période de douze mois du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2015. L'information comparative présentée correspond aux comptes consolidés du groupe SFPI établis au titre de la période de douze mois du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2014.

Les flux économiques et le patrimoine présentés dans ces comptes consolidés sont ceux du groupe SFPI (à l'exception du capital social qui correspond à celui de la société GROUPE SFPI, ex-EMME, nouvelle tête de groupe). Dans ce contexte, et au regard de la substance des opérations décrites ci-avant, la différence entre le coût d'acquisition des titres EMME, 7 856 K€, et les différents éléments identifiés acquis, s'analyse comme un coût de cotation comptabilisé en charges opérationnelles non courantes, soit 885 K€. Les frais liés aux opérations de fusion et au maintien de la cotation ont été comptabilisés en charges opérationnelles non courantes pour 1 312 K€.

### 3. CHANGEMENT DE METHODE

Aucun changement de méthode n'a été appliqué cette année, à l'exception d'IFRIC 21 (Cf. 1- Référentiel).

### 4. CHANGEMENT DE PRESENTATION

Aucun changement de présentation n'a été appliqué cette année.

### 5. CONVERSION DES ETATS FINANCIERS DES FILIALES ETRANGERES

Les postes du bilan sont convertis au taux de change en vigueur à la clôture de l'exercice.

Les charges et produits du compte de résultat sont convertis au cours moyen de l'exercice.

Les écarts résultant de cette méthode de conversion sont comptabilisés directement dans l'état du résultat global et figurent au bilan dans les capitaux propres au poste « Ecart de conversion ».

Les taux utilisés sont les suivants :

	<b>Taux clôture 2015</b>	<b>Taux moyen 2015</b>	<b>Taux clôture 2014</b>	<b>Taux moyen 2014</b>
CHF (Suisse)	1,08	1,07	1,20	1,21
GBP (Angleterre)	0,73	0,73	0,78	0,80
USD (Etats-Unis)	1,11	1,09	1,21	1,32
HUF (Hongrie)	315,98	309,96	315,54	308,83
PLN (Pologne)	4,26	4,19	4,27	4,19
RON (Roumanie)	4,52	4,44	4,48	4,44

### 6. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles comprennent principalement des frais de développement, les brevets et logiciels évalués. Elles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition ou de production diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur.

Les principales durées d'amortissement retenues pour ces immobilisations incorporelles sont les suivantes :

- Logiciels 1 à 3 ans
- Brevets durée de protection juridique
- Frais de développement 3 ans à compter de la commercialisation
- Autres immobilisations incorporelles 1 à 5 ans

Les frais de développement ne sont immobilisés que s'ils concernent un investissement significatif. Les coûts sont immobilisés à partir du moment notamment où le projet est techniquement faisable, son marché identifié et sa rentabilité calculée avec une fiabilité raisonnable. Les dépenses antérieures ne sont jamais recyclées. Au titre de l'exercice, aucun frais de recherche et développement n'a été immobilisé.

Les fichiers de clientèle, comme ceux d'ETLS dans le pôle ERYMA, font l'objet de sortie d'actifs partielles lorsque les clients d'origine réduisent leur volume d'activité ou de sorties d'actifs totales lorsqu'ils cessent de commander ou sont cédés. La valeur nette de ces actifs incorporels est testée annuellement et provisionnée si sa valeur devient inférieure aux prix du marché de transactions précédentes de taille similaire.

Les marques ou fonds de commerce générés en interne ne sont pas immobilisés. Les marques acquises au travers de rachats d'entreprise ne font pas l'objet d'une identification distincte dans la mesure où elles ne présentent pas un caractère séparable ou mesurable de façon fiable. En effet, deux cas de figure sont envisageables :

- si la marque est vendue avec les savoir-faire techniques, les outillages donnant accès au marché de remplacement et les fichiers du parc installé, la société venderesse se trouve de fait vidée de sa substance et dans l'incapacité de poursuivre son activité. Ce schéma revient à évaluer l'entreprise globalement et non pas sa marque ;
- si, cas irréaliste, la marque est vendue sans les savoir-faire et outillage, l'acquéreur n'ayant pas accès au marché de remplacement en proposera un prix réduit sans rapport avec la perte d'image que subira la société venderesse. Sans marché actif, ni référence à des transactions similaires, la marque n'est pas évaluable de façon fiable et la conséquence directe pour le vendeur s'avère inchiffable.

## 7. GOODWILL

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés conformément à IFRS 3 révisée au 1<sup>er</sup> janvier 2010 :

- Les frais d'acquisition sont désormais comptabilisés en charges ;
- Les intérêts minoritaires peuvent, sur option prise individuellement pour chaque regroupement, être évalués à la juste valeur, en intégrant leur quote-part de goodwill ;
- Les variations de pourcentages d'intérêt dans les filiales sans changement de contrôle sont comptabilisées directement en capitaux propres, sans création de goodwill complémentaire ;
- En cas d'acquisition par étapes, la participation antérieurement détenue fait l'objet d'une réévaluation à la juste valeur à la date de prise de contrôle, cette réévaluation étant enregistrée directement en résultat de l'exercice et non pas en capitaux propres.

Les goodwill sont affectés au plus tard 12 mois après la date d'acquisition, aux actifs, passifs et passifs éventuels identifiables de l'entreprise acquise à leur juste valeur. Les actifs acquis destinés à être cédés sont minorés des coûts de la revente.

L'écart entre le coût du regroupement et la quote-part des capitaux propres après affectation revenant à l'acquéreur constitue le goodwill.

Le goodwill n'est pas amorti. Il est testé, au moins une fois par an, ou plus en cas d'indice de perte de valeur, et fait l'objet éventuel d'une dépréciation irréversible.

## 8. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées conformément à la méthode de référence à leur coût d'acquisition ou de production diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur.

Le montant amortissable est déterminé après déduction d'une valeur résiduelle généralement nulle car peu importante et significative.

Les amortissements sont calculés principalement selon le mode linéaire en fonction de sa durée d'utilité. Les durées d'amortissements généralement retenues sont les suivantes :

▪ Constructions	20-25 ans
▪ Mobilier, agencements et matériels de bureau	3-10 ans
▪ Matériels de production et équipements	3- 8 ans
▪ Biens d'occasion	2- 3 ans

Les leasings sont immobilisés avec constatation en contrepartie d'une dette financière déterminée d'après les taux d'intérêt du contrat. Ils sont amortis sur les durées suivantes :

- |                          |          |
|--------------------------|----------|
| ▪ Constructions          | 20 ans   |
| ▪ Matériel de production | 3- 8 ans |

Les locations financières sont retraitées si le contrat a une durée supérieure à deux années et ne concerne pas un véhicule. Le bien est immobilisé pour la valeur actualisée des flux du contrat au taux d'intérêt de celui-ci et par défaut aux taux TEC à 10 ans de l'année majoré de 2 %.

Le bien est amorti sur la durée du contrat sauf pour les locations de moins de quatre ans ne concernant pas du matériel informatique où il est alors considéré que le contrat sera renouvelé une fois.

Les installations de traitement de surface ne font pas l'objet d'une obligation légale de démantèlement entraînant la comptabilisation d'un actif à amortir.

## 9. PERTE DE VALEUR

Les immobilisations incorporelles, les goodwill et les immobilisations corporelles des sociétés ayant un goodwill font l'objet d'un test de dépréciation calculé au niveau de chaque unité génératrice de trésorerie (UGT). Les unités génératrices de trésorerie correspondent aux filiales du groupe SFPI.

Ce test, réalisé en fin d'année lorsque les budgets sont connus, peut être anticipé si un indice de perte de valeur est détecté.

La valeur nette comptable d'un actif, ou de l'UGT elle-même, est comparée à sa valeur recouvrable correspondant au montant le plus élevé entre sa juste valeur diminuée des coûts de vente (valeur de vente ou de marché moins coût de sortie) et sa valeur d'utilité.

La valeur d'utilité est déterminée par actualisation des cash-flows futurs.

Le taux d'actualisation correspond au coût moyen pondéré des capitaux permanents en retenant :

- 40 % d'endettement forfaitaire rémunéré au taux d'intérêt moyen de l'année du TEC à 10 ans majoré de 1 %, puis diminué de la déductibilité fiscale ;
- 60 % de fonds propres à rémunérer au taux sans risque (TEC à 10 ans) plus une prime de risque moyenne publiée majorée d'un coefficient Bêta de risque propre à chaque société variant entre 1,3 et 2,5.

Les flux futurs ont pour point de départ le budget de l'année suivante multiplié par un coefficient de probabilité égal au ratio écrté constaté sur les dix précédentes années entre les résultats d'exploitation réalisés et ceux qui avaient été budgétés.

Ces flux sont, à défaut de perspectives spécifiques, augmentés chaque année de l'inflation sur les quatre années suivantes. La valeur terminale de la cinquième année est obtenue en divisant le flux par le coût moyen pondéré des capitaux permanents sans minoration de l'inflation ce qui revient techniquement à considérer que les résultats s'effriteront chaque année de l'inflation.

Lorsque cela est possible, les terrains et constructions sont soustraits des actifs immobilisés, l'amortissement neutralisé et remplacé par un loyer. Cette correction revient à ne pas justifier de goodwill du fait de bâtiment totalement amorti et inversement à ne pas déprécier les terrains et constructions en dessous de leur valeur nette comptable.

A cette réserve près, il est considéré que la juste valeur des actifs ne peut jamais être connue de façon fiable.

En conséquence, la valeur d'utilité ainsi calculée doit couvrir le montant des actifs immobilisés et du goodwill.

Toute insuffisance entraîne une dépréciation irréversible du goodwill voire, au-delà, une dépréciation réversible sur les actifs immobilisés engagés plafonnée à leur valeur nette comptable.

## 10. IMMEUBLES DE PLACEMENT

Les immeubles de placement, s'il en existe, sont comptabilisés selon la méthode de référence au coût minoré du cumul des amortissements et des pertes de valeur.

## 11. ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS

L'évaluation et la comptabilisation des actifs et passifs financiers sont définis par la norme IAS 39 « Instruments financiers : comptabilisation et évaluation » et par ses amendements.

Les actifs et passifs financiers sont comptabilisés dans le bilan du Groupe, lorsque le Groupe devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument.

### Les actifs financiers

La norme IAS 39 distingue quatre catégories d'actifs financiers, faisant l'objet d'un traitement comptable spécifique résultant d'une évaluation spécifique (classement selon IFRS 7) :

- actifs financiers à la juste valeur par le résultat ;
- prêts et créances : l'essentiel de la catégorie des prêts et créances correspond aux créances clients résultant des produits des activités ordinaires et à la trésorerie et aux équivalents de trésorerie
- actifs détenus jusqu'à l'échéance ;
- actifs disponibles à la vente :
  - Les actifs financiers disponibles à la vente sont constitués par les titres de participation non consolidés. Ils sont comptabilisés à leur juste valeur. Si cette juste valeur n'est pas déterminable de manière fiable, les actifs financiers sont comptabilisés au coût d'acquisition.
  - Les variations de juste valeur sont comptabilisées en capitaux propres à l'exception des variations négatives constituant des preuves objectives de pertes de valeur qui sont comptabilisées en résultat. La juste valeur est notamment déterminée en tenant compte de la quote-part de situation nette et des perspectives de rentabilité.

### Les passifs financiers

La norme IAS 39 distingue plusieurs catégories de passifs financiers, faisant l'objet d'un traitement comptable spécifique :

- passifs financiers évalués à leur juste valeur : les emprunts sont initialement évalués à la juste valeur des montants reçus diminuée des coûts de transactions,
- autres passifs financiers non détenus à des fins de transactions. Ils sont évalués au coût amorti.

## 12. TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE

La catégorie des prêts et créances comprend également la trésorerie, c'est-à-dire les caisses, les dépôts à vue et les équivalents de trésorerie. Ces derniers sont des placements très liquides à trois mois au plus, indexés sur un taux du marché monétaire et dont le montant est connu ou sujet à une incertitude négligeable. Dans l'état des flux de trésorerie, la trésorerie et équivalents de trésorerie incluent également le poste "Concours bancaires" présenté au passif.

## 13. STOCKS

Les matières et marchandises sont évaluées selon la règle du FIFO et, par défaut, au dernier coût d'achat, ce qui, compte tenu de la rotation rapide de ces stocks, est proche d'une valorisation de type « premier entré - premier sorti ».

Les produits finis et les encours de productions sont évalués à leur coût de production.

La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité diminué des coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente. Par ailleurs, une probabilité d'utilisation des stocks est déterminée d'après le taux de rotation des articles créés depuis plus d'un an.

Lorsque la valeur nette probable de réalisation est inférieure au prix de revient, une provision pour dépréciation est constituée.

## 14. CREANCES

Les créances sont retenues à leur valeur nominale. Une provision est pratiquée lorsque leur valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable.

#### 15. PROVISIONS COURANTES ET NON COURANTES

Une provision est comptabilisée lorsque, à la date de clôture, une obligation juridique ou implicite à l'égard d'un tiers existe, qu'il est probable qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce dernier sans contrepartie au moins équivalente d'avantages économiques, et que le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

#### 16. ENGAGEMENTS DE RETRAITE, MEDAILLES DU TRAVAIL

Ils sont comptabilisés en provisions non courantes.

Les indemnités de fin de carrière et médailles du travail sont évaluées selon une méthode prospective actualisée. Les hypothèses principales retenues sont que les départs en retraite se feront à l'initiative des salariés à l'âge de 67 ans pour les cadres et 62 ans pour les non-cadres. Les pensions de retraite complémentaire du personnel de DOM Allemagne sont aussi évaluées selon la même méthode prospective actualisée.

La provision tient compte d'un pourcentage d'espérance de vie et de présence aux dates de réalisation des événements générateurs de paiements.

La norme comptable impose d'appliquer comme taux actuariel les taux de rendement des obligations des sociétés de catégories AA pour des durations reflétant le calendrier des décaissements. Le taux actuariel ainsi retenu est de 2,0 % en 2015, contre 2,2 % en 2014. Symétriquement il est pris en compte une inflation (0,8 % en 2015) et une progression des salaires due aux promotions hors inflation (1,0 % environ), variables par pays.

Les écarts actuariels générés par des changements d'hypothèses des indemnités de fin de carrière sont comptabilisés directement dans le résultat global avant d'être classés en réserves au bilan.

#### 17. CONVERSION DES OPERATIONS EN DEVICES

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération. Les dettes et créances figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice.

Les goodwill dégagés lors de la comptabilisation initiale d'un regroupement d'entreprises sont comptabilisés en monnaie étrangère et convertis par la suite au cours de clôture.

#### 18. IMPOT SOCIETE

Le montant des impôts effectivement dû à la clôture de l'exercice est corrigé des impôts différés calculés selon la méthode bilancielle, c'est-à-dire sur la base, des différences temporelles existant entre les valeurs comptables telles qu'elles ressortent des comptes consolidés et les valeurs fiscales.

L'excédent des impôts différés actifs, y compris ceux se rapportant au déficit reportable, sur les impôts différés passifs, est constaté dès lors que la probabilité de la réalisation de résultats futurs bénéficiaires est établie dans l'entité fiscale concernée.

La CVAE, répondant à la définition d'un impôt sur le résultat telle qu'énoncée par IAS 12.2 (« impôts dus sur la base des bénéfices imposables ») est incluse à la rubrique « impôt société ».

En revanche, le crédit d'impôts pour la compétitivité et l'emploi (CICE), constaté au rythme de l'engagement des charges de rémunérations correspondantes, a été enregistré en déduction des charges de personnel conformément à IAS 19.

#### 19. CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires est constaté au moment du transfert de propriété correspondant généralement au transfert des risques et avantages, sauf décalage imposé par le client. Pour les activités ayant des contrats à long terme, le chiffre d'affaires est déterminé en appliquant la méthode dite de l'avancement.

#### 20. DISTINCTION ENTRE RESULTAT OPERATIONNEL ET RESULTAT OPERATIONNEL COURANT

Le résultat opérationnel courant est celui provenant des activités dans lesquelles l'entreprise est engagée dans le cadre de ses affaires ainsi que les activités annexes qu'elle assume à titre accessoire ou dans le prolongement de ses activités normales.



Les coûts de restructuration sont présentés sur une ligne distincte, tout comme les autres produits et charges significatifs à caractère non récurrent et les cessions d'actif.

De même, l'incidence de la comparaison entre les valeurs comptables nettes des actifs des sociétés et leur valeur recouvrable est comptabilisée séparément sur une ligne « variation des pertes de valeur » intégrant les dépréciations irréversibles des goodwill ainsi que les variations des dépréciations sur actifs immobilisés.

## 21. SECTEURS OPERATIONNELS

Les activités du Groupe se partagent entre les différents pôles d'activité :

- le pôle DOM SECURITY : serrures, cylindres et contrôles d'accès
- le pôle NEU : matériels et systèmes aérauliques de ventilation, dépoussiérage et transfert pneumatique
- le pôle MMD : échangeurs thermiques et stérilisateurs
- le pôle MAC : fenêtres, volets, stores, portes, portes de garage, fermetures industrielles
- le pôle ERYMA : solutions de sûreté, prévention, surveillance, maintenance, télégestion
- le pôle Autres : holdings et sociétés immobilières

Le principal décideur opérationnel analyse une information établie par secteur opérationnel qui sert de base à son analyse de la performance du Groupe.

## 22. TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE

Ce tableau est conçu de manière à faire ressortir les flux opérationnels, les flux d'investissements et les flux de capitaux retraités de toutes les opérations internes au Groupe.

## 23. EFFETS DE PERIMETRE

Les principaux impacts de l'acquisition de la société espagnole MCM, sur le bilan consolidé du Groupe sont, en M€ :

Actif contributif en M€	31-12-2015	Passif contributif en M€	31-12-2015
Actifs non courants	4,4	Capitaux Propres Part Groupe	0,6
		Capitaux Propres Part Minoritaires	0,2
Actifs courants	7,0	Passifs non courants	0,4
dont stocks et en-cours	2,3	Passifs courants	1,6
dont créances clients	2,1		
<b>Total Actif</b>	<b>11,4</b>	<b>Total Actif</b>	<b>2,8</b>

Le bilan du 31 décembre 2014 intégrait les agrégats financiers d'OMNITECH SECURITY.

Les contributions au compte de résultat de MCM et OMNITECH SECURITY sont respectivement de, en M€ :

Compte de résultat contributif en M€	31-12-2015 MCM	31-12-2015 OMNITECH	31-12-2014 OMNITECH
Chiffre d'affaires net	5,57	6,87	1,34
Marge	3,08	4,17	0,58
en % de production	58,5%	61,6%	41,5%
Résultat opérationnel courant	0,49	0,92	-0,03
Résultat opérationnel	0,49	0,92	-0,03
Résultat net	0,25	0,60	0,20

## Autres notes annexes aux états financiers consolidés

Sauf indication contraire, les chiffres ci-après sont exprimés en milliers d'euros.

### NOTE 1 – GOODWILL

Les valeurs des goodwill pour chaque Unité Génératrice de Trésorerie au 31 décembre 2015 sont les suivantes :

	Valeurs brutes 31-12-2015	Dépréciations 31-12-2015	Valeurs nettes 31-12-2015	Valeurs brutes 31-12-2014	Dépréciations 31-12-2014	Valeurs nettes 31-12-2014
Pôle DOM SECURITY	81 626	48 293	33 333	81 626	48 293	33 333
<i>dont PICARD - SERRURES</i>	7 525	2 588	4 937	7 525	2 588	4 937
<i>dont DOM PARTICIPATIONS - BEUGNOT</i>	1 248	0	1 248	1 248	0	1 248
<i>dont DENY Security</i>	27 814	10 796	17 018	27 814	10 796	17 018
<i>dont Groupe DOM</i>	7 435	0	7 435	7 435	0	7 435
<i>dont Omnitech Security</i>	2 696	0	2 696	2 696	0	2 696
Pôle NEU	1 003	1 003	0	1 003	1 003	0
<i>dont Groupe FEVI</i>	1 003	1 003	0	1 003	1 003	0
Pôle ERYMA	120	0	120	120	0	120
<b>Total</b>	<b>82 749</b>	<b>49 296</b>	<b>33 453</b>	<b>82 749</b>	<b>49 296</b>	<b>33 453</b>

Aucun nouveau goodwill ni aucune dépréciation n'a été constaté au cours de l'exercice.

L'acquisition, dans le pôle DOM SECURITY, des 97,47 % de la société espagnole MCM n'a généré aucun goodwill. Les intérêts minoritaires ont été évalués à leur quote-part d'actif net.

Valeur d'acquisition des titres : 8,5 M€ pour 97,47 % des titres

Situation nette retraitée au 31 mai 2015 : 8,7 M€

    actifs non courant : 4,8 M€

    actifs courants : 6,9 M€

    passifs non courants : 0,5 M€

    passifs courants : 2,5 M€

### NOTE 2 – IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles se décomposent comme suit :

	31-12-2015	31-12-2014
Frais de recherche & développement	695	693
Brevets, licences, marques	58 983	57 733
Autres immobilisations incorporelles	6 574	6 644
Immobilisations incorporelles en cours et avances	1 042	698
<b>Total consolidé</b>	<b>67 294</b>	<b>65 768</b>

La répartition des amortissements est la suivante :

	31-12-2015	31-12-2014
Frais de recherche & développement	693	688
Brevets, licences, marques	55 197	53 928
Autres immobilisations incorporelles	2 679	2 404
<b>Total consolidé</b>	<b>58 569</b>	<b>57 020</b>
<b>Net</b>	<b>8 725</b>	<b>8 748</b>

La variation de ces immobilisations incorporelles nettes est la suivante :

	31-12-2015	31-12-2014
Net début d'exercice	8 748	9 109
Investissements (y compris crédits-baux)	1 675	1 527
Cession / mises au rebut	-368	-527
Amortissement	-1 376	-1 492
Différence de change	3	-3
Reclassement	34	130
Variation de périmètre	9	4
<b>Net</b>	<b>8 725</b>	<b>8 748</b>

Les investissements concernent principalement les pôles DOM SECURITY (511 K€), MAC (707 K€) et NEU (260 K€).

La répartition de ces immobilisations nettes par activité est la suivante :

	31-12-2015	31-12-2014
Pôle Dom Security	964	922
Pôle NEU	402	320
Pôle MMD	46	87
Pôle MAC	3 318	3 127
Pôle ERYMA	3 786	4 141
Pôle Autres	209	151
<b>Total consolidé</b>	<b>8 725</b>	<b>8 748</b>

La répartition de ces immobilisations nettes par secteur géographique est la suivante :

	31-12-2015	31-12-2014
France	7 982	7 904
Etranger	743	844
<b>Total consolidé</b>	<b>8 725</b>	<b>8 748</b>

### NOTE 3 – IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Après incorporation des locations financières, la ventilation des immobilisations corporelles se présente de la façon suivante :

	31-12-2015	31-12-2014
Terrains et Aménagements	12 794	11 417
Terrains en crédit-bail	211	211
Constructions hors immeuble de placement	80 725	74 557
Constructions en crédit-bail	10 040	10 040
Installations techniques, matériel industriel	175 835	156 352
Matériel & outillage en crédit-bail	3 599	3 599
Autres immobilisations	34 085	32 794
Immobilisations corporelles en cours et avances	5 097	3 288
<b>Total consolidé</b>	<b>322 386</b>	<b>292 258</b>

La répartition des amortissements, incluant les dépréciations sur actifs dues aux tests de valeur, est la suivante :

	31-12-2015	31-12-2014
Terrains et Aménagements	1 875	1 806
Constructions	56 603	51 984
Constructions en crédit-bail	5 912	5 576
Perte de valeur cumulée	3 838	4 559
Installations techniques, matériel industriel	160 212	139 721
Matériel & outillage en crédit-bail	3 452	3 398
Autres immobilisations	26 335	25 470
<b>Total consolidé</b>	<b>258 227</b>	<b>232 514</b>
<b>Net</b>	<b>64 159</b>	<b>59 744</b>

La variation de ces immobilisations corporelles nettes est la suivante :

	31-12-2015	31-12-2014
Net début d'exercice	59 744	58 209
Investissements (y compris crédits-baux)	13 327	12 950
Cession / mises au rebut	-131	-328
Amortissement / dépréciation	-11 969	-10 946
Différence de change	60	-49
Reclassement	-34	-130
Variation de périmètre	3 162	38
<b>Net</b>	<b>64 159</b>	<b>59 744</b>

La répartition de ces immobilisations nettes par activité est la suivante :

	31-12-2015	31-12-2014
Pôle Dom Security	29 646	25 470
Pôle NEU	5 334	5 687
Pôle MMD	6 698	5 093
Pôle MAC	13 793	15 619
Pôle ERYMA	147	126
Pôle Autres	8 541	7 749
<b>Total consolidé</b>	<b>64 159</b>	<b>59 744</b>

Les investissements se répartissent ainsi :

	31-12-2015	31-12-2014
Pôle Dom Security	6 627	6 586
Pôle NEU	568	1 617
Pôle MMD	3 005	1 431
Pôle MAC	1 752	1 280
Pôle ERYMA	94	130
Pôle Autres	1 281	1 906
<b>Total consolidé</b>	<b>13 327</b>	<b>12 950</b>

La répartition de ces immobilisations nettes par secteur géographique est la suivante :

	31-12-2015	31-12-2014
France	37 653	36 902
Etranger	26 506	22 842
<b>Total consolidé</b>	<b>64 159</b>	<b>59 744</b>

#### NOTE 4 – PARTICIPATIONS DANS LES ENTREPRISES ASSOCIEES

Elles correspondent aux sociétés TITAN ZAGREB (267 K€), ELZETT Sopron (745 K€) et PROACTIVE (155 K€), filiale à 33,9 % d'OMNITECH SECURITY.

Leurs données bilancielle, chiffres d'affaires et résultats, avant retraitements de consolidation, pour une détention à 100 %, sont :

	ELZETT Sopron		TITAN ZAGREB		PROACTIVE
	2015	2014	2015	2014	2014
Total des actifs	3 949	3 682	1 220	1 250	971
Situation nette	1 910	1 891	465	553	437
Chiffre d'affaires	10 557	9 762	1 465	1 513	1 550
Résultat net	22	39	43	54	40

#### NOTE 5 - STOCKS

La répartition des stocks est la suivante :

	31-12-2015			31-12-2014		
	Brut	Dépréciation	Net	Brut	Dépréciation	Net
Matières premières	49 975	12 412	37 563	47 684	11 701	35 983
Encours de productions de biens	13 266	2 209	11 057	14 674	2 081	12 593
Produits intermédiaires et finis	12 681	2 232	10 449	10 248	1 519	8 729
Marchandises	7 456	1 761	5 695	6 870	1 501	5 369
<b>Total</b>	<b>83 378</b>	<b>18 614</b>	<b>64 764</b>	<b>79 476</b>	<b>16 802</b>	<b>62 674</b>

#### NOTE 6 – ACTIFS FINANCIERS - REPARTITION DES ACTIFS FINANCIERS PAR CLASSE (IFRS 7) ET PAR CATEGORIE (IAS 39)

Catégories d'actifs financiers (IAS 39)	Actifs détenus à des fins de transactions	Actifs détenus jusqu'à leur échéance	Prêts et créances	Hors champ IAS 39	Total 31-12-2015
Classe d'actifs financiers (IFRS 7)	Evalués à la juste valeur	Evalués au coût amorti	Evalués au coût amorti	Hors champs IFRS 7	
Actifs financiers non courants			4 848		4 848
Autres actifs non courants					0
Créances clients et autres créances			111 609		111 609
Trésorerie et équivalents de trésorerie	101 567				101 567
Autres actifs courants			24 471	2 628	27 099

Catégories d'actifs financiers (IAS 39)	Actifs détenus à des fins de transactions	Actifs détenus jusqu'à leur échéance	Prêts et créances	Hors champ IAS 39	Total 31-12-2014
Classe d'actifs financiers (IFRS 7)	Evalués à la juste valeur	Evalués au coût amorti	Evalués au coût amorti	Hors champs IFRS 7	
Actifs financiers non courants	91 076		4 419		4 419
Autres actifs non courants			0		
Créances clients et autres créances			105 969		105 969
Trésorerie et équivalents de trésorerie			91 076		
Autres actifs courants			23 494		2 743

#### NOTE 6.1 – ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS

	31-12-2015	31-12-2014
Autres participations financières	118	108
Prêts, dépôts, couverture de pensions	3 262	2 838
Autres immobilisations financières	1 468	1 473
<b>Total consolidé</b>	<b>4 848</b>	<b>4 419</b>

Ces actifs financiers non courants ont une échéance supérieure à un an.

#### NOTE 6.2 – CLIENTS

La rubrique se présente comme suit :

	31-12-2015	31-12-2014
Brut	119 510	113 596
Dépréciation	-7 901	-7 627
<b>Net</b>	<b>111 609</b>	<b>105 969</b>

#### NOTE 6.3 – AUTRES ACTIFS FINANCIERS COURANTS

	31-12-2015	31-12-2014
Créances d'exploitation	24 471	23 494
Charges constatées d'avance	2 628	2 743
<b>Total consolidé</b>	<b>27 099</b>	<b>26 237</b>

#### NOTE 6.4 – TRÉSORERIE ET EQUIVALENT DE TRÉSORERIE

Ils se détaillent comme suit en valeur nette :

	31-12-2015	31-12-2014
Valeurs mobilières de placement	54 884	67 057
Disponibilités	46 683	24 019
<b>Total consolidé</b>	<b>101 567</b>	<b>91 076</b>

Les valeurs mobilières de placement sont pratiquement exclusivement constituées de certificat de dépôt auprès de banque de premier ordre à l'exception de quelques SICAV de trésorerie résiduelles.

## NOTE 7 – CAPITAUX PROPRES

Au 31 décembre 2015, suite à la fusion par absorption de SFPI par EMME, le capital social est composé de 89 969 862 actions de 0,90 €. La Société possède 2 455 133 actions propres, soit 2,7 %.

Les intérêts minoritaires (30,6 M€) proviennent principalement du pôle DOM Security (25,8 M€) détenu à 69,33 % par Groupe SFPI SA.

## NOTE 8 - PROVISIONS COURANTES ET NON COURANTES

Les provisions pour risques et charges inscrites au bilan consolidé ont évolué de la manière suivante :

	31-12-2015	31-12-2014
Indemnités de fin de carrière et Médailles du travail	50 349	50 239
Droits des représentants en Allemagne	1 479	1 562
<b>a/ Provisions non courantes</b>	<b>51 828</b>	<b>51 801</b>
Restructuration	9 401	4 018
Litiges, réclamations et garanties	8 501	8 166
Divers	1 047	972
<b>b/ Provisions courantes</b>	<b>18 949</b>	<b>13 156</b>
<b>Total Provisions</b>	<b>70 777</b>	<b>64 957</b>

Les variations des provisions pour indemnités de fin de carrière et pensions se détaillent comme suit :

	31-12-2015	31-12-2014
<b>Indemnité de fin de carrière et pensions en début de période</b>	<b>50 239</b>	<b>46 455</b>
<i>Eléments comptabilisés dans le compte de résultat</i>	<i>545</i>	<i>996</i>
Coûts des services de l'exercice	1 284	1 405
Coûts financiers	1 238	1 364
Prestations versées ou provisions reprises	-1 977	-1 773
<i>Eléments comptabilisés dans les capitaux propres</i>	<i>-435</i>	<i>2 788</i>
Ecart actuariels	-435	2 750
Entrée de périmètre		38
<b>Indemnité de fin de carrière et pensions en fin de période</b>	<b>50 349</b>	<b>50 239</b>

Une hausse de 0,5 point du taux d'actualisation aurait eu pour conséquence une diminution des indemnités de retraite de 3,6 M€. Ce montant aurait été comptabilisé pour 2,4 M€ net après impôt dans les autres éléments du résultat global, conformément aux règles appliquées par le Groupe.

Une baisse de 0,3 point du taux d'actualisation aurait eu pour conséquence une augmentation des indemnités de retraite de 2,4 M€. Ce montant aurait été comptabilisé pour 1,6 M€ net après impôt dans les autres éléments du résultat global, conformément aux règles appliquées par le Groupe.

## NOTE 9 – EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES

Les emprunts et dettes financières sont des passifs enregistrés au coût amorti.

Leur répartition au 31 décembre 2015, par échéance et par catégorie est la suivante :

Emprunts et Dettes	Total au 31-12-2015				Total 31-12-2014
	<1 an	>1 an à <5 ans	>5 ans	Total	
Emprunts et Dettes	8 097	28 372	3 413	39 882	29 610
Crédits-baux et locations financières	388	656	314	1 358	2 401
Intérêts courus sur les emprunts	15			15	5
Concours bancaires courants	2 244			2 244	2 771
<b>Auprès des établissements de crédit</b>	<b>10 744</b>	<b>29 028</b>	<b>3 727</b>	<b>43 499</b>	<b>34 787</b>
Autres dettes financières	236	75		311	762
Participation	98	474		572	535
<b>Auprès d'autres organismes</b>	<b>334</b>	<b>549</b>	<b>0</b>	<b>883</b>	<b>1 297</b>
<b>Total</b>	<b>11 078</b>	<b>29 577</b>	<b>3 727</b>	<b>44 382</b>	<b>36 084</b>
Soit à court terme et long terme	11 078	33 304			

#### Risque de liquidités :

Les emprunts et dettes financières ci-dessus sont à rapprocher des liquidités et placements au 31 décembre 2015, soit 101 567 K€ contre 91 076 K€ au 31 décembre 2014.

La trésorerie nette a donc évolué comme suit :

	31-12-2015	31-12-2014
Disponibilités et autres titres placés	101 567	91 076
Emprunts et dettes financières auprès des établissements de crédit	-43 499	-34 787
<b>Trésorerie nette auprès des établissements de crédits</b>	<b>58 068</b>	<b>56 289</b>
Autres dettes financières	-883	-1 297
<b>Trésorerie globale nette</b>	<b>57 185</b>	<b>54 992</b>

Il n'y a pas d'emprunts et dettes financières libellés dans des devises autres que celles de la zone de l'euro.

	Pôle Dom Security	Pôle NEU	Pôle MAC	Pôle MMD	Pôle ERYMA	SFPI & Autres	Total 31-12-2015
Dettes < 1 an	3 313	1 490	951	761	3	4 560	11 078
Dettes > 1 an et < 5 ans	7 318	1 161	362	2 595		18 141	29 577
Dettes > 5 ans	1 467	240	314	87		1 619	3 727
<b>Total</b>	<b>12 098</b>	<b>2 891</b>	<b>1 627</b>	<b>3 443</b>	<b>3</b>	<b>24 320</b>	<b>44 382</b>
Trésorerie	25 842	13 111	21 076	21 954	2 092	17 492	101 567
<b>Total Trésorerie nette 2015</b>	<b>13 744</b>	<b>10 220</b>	<b>19 449</b>	<b>18 511</b>	<b>2 089</b>	<b>-6 828</b>	<b>57 185</b>
Total Trésorerie nette 2014	18 215	7 462	17 852	18 453	2 823	-9 813	54 992

#### Risque de taux :

Le Groupe SFPI n'utilise pas d'instrument de couverture de taux sauf lorsque les clauses des contrats d'emprunt l'y obligent. Au 31 décembre 2015, le Groupe a conclu différents instruments (cap et swap de taux). La valorisation de ces derniers s'élève à -339 K€ et est comptabilisé dans les autres passifs financiers. La variation figure dans les autres éléments du résultat global.

Le taux d'intérêt moyen des emprunts ressort à 1,7 % en 2015 contre 2,5 % en 2014.

#### Sûretés réelles :

Les emprunts et dettes financières font l'objet des sûretés réelles suivantes :

##### Pôle MAC

- Nantissement de divers outillages et matériels chez SIPA (595 K€). Les emprunts résiduels restant dus s'élèvent à 13 K€.

##### Pôle DOM SECURITY

- Nantissement des 850 titres OMNITECH SECURITY chez DOM SECURITY couvrant un emprunt d'acquisition résiduel de 1 600 K€.

#### NOTE 10 – DETTES FOURNISSEURS ET AUTRES PASSIFS FINANCIERS

Les dettes fournisseurs et autres passifs financiers sont des passifs enregistrés au coût amorti.

La répartition par nature est la suivante :

	31-12-2015	31-12-2014
<b>Dettes Fournisseurs</b>	<b>62 006</b>	<b>57 946</b>
<b>Dettes d'impôt</b>	<b>3 532</b>	<b>2 082</b>
Dettes sociales et fiscales	46 146	43 154
Autres dettes	4 461	5 202
Avances et acomptes reçus sur commandes	15 248	18 747
Produits constatés d'avance	1 669	1 541
<b>Autres passifs financiers</b>	<b>67 524</b>	<b>68 644</b>



L'échéance des autres passifs financiers est à moins d'un an à l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes et des produits constatés d'avance dont l'échéance peut varier en fonction des termes contractuels.

Les contrats par affaires peuvent s'analyser comme suit :

	31-12-2015	31-12-2014
<b>Actif</b>	<b>6 340</b>	<b>6 907</b>
- Stocks et encours nets	1 274	1 172
- Créances clients nets	12 955	15 294
- Avances et acomptes reçus sur commande	-7 002	-9 269
- Provisions courantes	-887	-290
<b>Passif</b>	<b>-1 675</b>	<b>-2 563</b>
- Stocks et encours nets	316	644
- Créances clients nets	6 320	4 405
- Avances et acomptes reçus sur commande	-7 501	-7 495
- Provisions courantes	-810	-117

#### NOTE 11 – IMPOTS DIFFERES

Les impôts différés actifs découlent de l'incidence :

	31-12-2015	31-12-2014
- des charges temporairement non déductibles	6 671	4 685
- des provisions sur actifs liées aux tests de perte de valeur	943	1 142
- des déficits fiscaux reportables	1 144	422
- des retraitements de consolidation suivants :		
Crédit baux et locations financières	-117	-101
Marges internes	471	495
Retraites et pensions	8 224	9 118
Ajustements aux normes groupe des taux d'amortissement et des règles de provisions des sociétés étrangères	2 150	2 255
Divers	10	13
<b>Total consolidé</b>	<b>19 496</b>	<b>18 029</b>

Les impôts différés passifs sont principalement afférents à la revalorisation des actifs de DOM Allemagne restant à amortir pour 1 939 K€ (contre 2 046 K€ au 31 décembre 2014).

Les impôts différés liés aux déficits non activés s'élèvent à 3,9 M€ au 31 décembre 2015.

#### NOTE 12 – ENGAGEMENTS HORS BILAN

	Pôle Dom Security	Pôle NEU	Pôle MAC	Pôle MMD	Pôle ERYMA	SFPI & Autres	Total 31-12-2015	Total 31-12-2014
Cautions données		11 124	694	6 853	2 622		21 293	25 635
Cautions reçues	608		670				1 278	8 218

Dans le cadre des acquisitions, la société bénéficie de garanties de passif.

### NOTE 13 – CHIFFRE D'AFFAIRES, MARGE, RESULTAT OPERATIONNEL

La répartition du chiffre d'affaires selon les secteurs opérationnels est la suivante :

	Variation		2015		2014	
	en K€	%	en K€	%	en K€	%
Pôle Dom Security	13 386	8,94%	163 107	32,05%	149 721	30,45%
Pôle NEU	2 917	3,88%	78 170	15,36%	75 253	15,30%
Pôle MMD	-6 253	-11,70%	47 189	9,27%	53 442	10,87%
Pôle MAC	8 085	4,61%	183 519	36,06%	175 434	35,67%
Pôle ERYMA	-1 055	-2,79%	36 734	7,22%	37 789	7,68%
Pôle Autres	38	30,40%	163	0,03%	125	0,03%
<b>Total consolidé</b>	<b>17 118</b>	<b>3,48%</b>	<b>508 882</b>	<b>100,00%</b>	<b>491 764</b>	<b>100,00%</b>

Par zone géographique, la répartition du chiffre d'affaires est la suivante :

	2015		2014	
	France	Etranger	France	Etranger
Pôle Dom Security	59 204	103 903	53 419	96 302
Pôle NEU	45 484	32 686	49 185	26 068
Pôle MMD	13 238	33 951	17 299	36 143
Pôle MAC	176 025	7 494	168 128	7 306
Pôle ERYMA	36 321	413	36 609	1 180
Pôle Autres	130	33	97	28
<b>Total consolidé</b>	<b>330 402</b>	<b>178 480</b>	<b>324 737</b>	<b>167 027</b>

Le compte de résultat par branche est le suivant :

2015	Pôle Dom Security	Pôle NEU	Pôle MMD	Pôle MAC	Pôle ERYMA	Autres et retraitements	Total
Chiffre d'affaires	163 232	78 223	47 189	183 520	36 737	-19	508 882
Marge	115 466	39 587	28 929	101 259	23 237	85	308 563
en % production	71,0%	50,7%	62,1%	55,1%	63,2%		60,7%
en % CA	70,7%	50,6%	61,3%	55,2%	63,3%		60,6%
Résultat Opérationnel Courant	12 544	5 107	5 137	3 891	727	-154	27 252
Résultat Opérationnel	10 236	5 107	5 137	-3 616	353	-2 351	14 866
Résultat Financier	-178	-46	129	93	-112	-99	-213
Impôt	-3 366	-1 843	-1 873	1 053	-217	329	-5 917
<b>Résultat net</b>	<b>6 737</b>	<b>3 217</b>	<b>3 392</b>	<b>-2 470</b>	<b>24</b>	<b>-2 119</b>	<b>8 781</b>

2014	Pôle Dom Security	Pôle NEU	Pôle MMD	Pôle MAC	Pôle ERYMA	Autres et retraitements	Total
Chiffre d'affaires	149 845	75 287	53 442	175 434	37 792	-36	491 764
Marge	110 027	37 950	30 609	99 064	24 028	83	301 761
en % production	73,10%	50,43%	57,30%	56,51%	64,49%		61,38%
en % CA	73,43%	50,41%	57,28%	56,47%	63,58%		61,36%
Résultat Opérationnel Courant	9 591	4 241	6 568	2 894	648	-1 415	22 527
Résultat Opérationnel	7 015	4 241	6 568	274	648	-1 414	17 332
Résultat Financier	-986	-48	96	7	-93	-95	-1 119
Impôt	-3 194	-1 319	-2 138	-43	-433	498	-6 629
<b>Résultat net</b>	<b>2 859</b>	<b>2 874</b>	<b>4 525</b>	<b>238</b>	<b>121</b>	<b>-1 009</b>	<b>9 608</b>

La colonne « Autres et Retraitements » comprend

- L'activité holding du Groupe
- les éliminations entre les secteurs opérationnels.

#### Répartition des actifs et des passifs

La répartition des actifs nets totaux et des passifs courants en fonction des branches d'activité est la suivante :

	Total des Actifs (valeur nette)		Total des Passifs non courants		Total des Passifs courants	
	2015	2014	2015	2014	2015	2014
Pôle Dom Security	178 187	162 882	49 354	43 844	45 883	40 467
Pôle NEU	58 960	57 311	4 666	4 735	36 905	37 440
Pôle MMD	44 772	46 503	5 128	3 419	14 007	17 712
Pôle MAC	104 270	100 191	6 937	8 512	46 919	40 054
Pôle ERYMA	24 471	24 160	1 385	1 345	11 306	10 609
Pôle Autres	26 226	20 453	19 993	12 464	8 069	11 559
<b>Total consolidé</b>	<b>436 886</b>	<b>411 500</b>	<b>87 463</b>	<b>74 319</b>	<b>163 089</b>	<b>157 841</b>

#### NOTE 14 – AMORTISSEMENTS, VARIATION DES PROVISIONS ET PERTE DE VALEUR

##### a) Amortissements

Les amortissements du résultat opérationnel courant, soit 12 758 K€ comprennent ceux provenant des retraitements de crédits-baux et des locations financières pour 438 K€.

##### b) Variation des Dépréciations et Provisions

Les valeurs positives indiquent un profit ou une diminution de la provision.

	31-12-2014	Variation périmètre	Reclasse ment	Dotations/reprises en Compte de résultat			Dotations/reprises en Capitaux propres		31-12-2015
				Résultat courant	Résultat opérationnel non courant	Résultat financier et Impot	Ecart de conversion	Autres (écarts actuariels)	
Dépréciation de Stock	16 802	1 623		137			52		18 614
Dépréciation Clients	7 627	498		-246			22		7 901
Dépréciation Créances	2 670			-487		-74	15		2 124
Provisions non courantes	51 801			309	153			-435	51 828
Provisions courantes	13 156	146	140	369	5002	124	12		18 949
<b>Total</b>	<b>92 056</b>	<b>2 267</b>	<b>140</b>	<b>82</b>	<b>5 155</b>	<b>50</b>	<b>101</b>	<b>-435</b>	<b>99 416</b>

Les reprises de provisions sur créances clients ont eu pour contrepartie des charges liées à la constatation de pertes sur créances irrécouvrables pour 1 689 K€.

##### c) Variation des pertes de valeur et dépréciation des goodwill

Les pertes de valeur comptabilisées au compte de résultat concernent le pôle Dom Security (113 K€).

Les calculs décrits en note I.9 ont été effectués sur la base d'une prime de risque de 6,55 %, et d'un taux d'emprunt sans risque de 0,83 % (TEC à 10 ans). Ces taux en 2014 étaient respectivement de 6,55 % et 1,64 %.

Une hausse de 0,5 point de ces deux taux n'aurait aucune incidence significative sur la dépréciation des goodwill du Groupe.

Une amélioration ou une détérioration de 5 % des EBIT prévisionnels n'aurait pas eu d'impact sur l'exercice.

#### NOTE 15 – RESULTAT OPERATIONNEL

Les coûts de restructurations concernent le pôle MAC pour 7 507 K€, le pôle Dom Security pour 2 194 K€ ainsi que le pôle ERYMA pour 475 K€.

Les autres produits et charges non récurrents de 2 197 K€ sont relatifs aux coûts de l'acquisition de la coquille vide EMME SA, de l'opération de fusion et du maintien de la cotation (cf. Faits marquants).

#### NOTE 16 –RESULTAT FINANCIER

Le résultat financier s'analyse comme suit :

	2015	2014
Produits des placements	703	1 038
Produits de change	613	485
Autres produits financiers	943	903
Intérêts et charges financières assimilés	-853	-2 356
Intérêts sur crédit-bail	-46	-69
Charges de change	-728	-334
Autres charges financières	-845	-786
<b>Total consolidé</b>	<b>-213</b>	<b>-1 119</b>

Le résultat financier en 2014 comprenait pour 1,2 M€ d'intérêts de retard applicables au redressement fiscal sur les prix de transfert entre l'Allemagne et la Hollande dans le pôle Dom Security.

Le résultat de change comprend des écritures techniques de consolidation équilibrant les éliminations internes calculées au taux moyen. En 2015, les variations du Franc Suisse et du Sterling ont provoqué une charge de 190 K€.

#### NOTE 17 – IMPOT SUR LES SOCIETES

L'impôt net consolidé se décompose ainsi :

	2015	2014
Impôt Sociétés France	4 364	5 191
Impôt Sociétés Etranger	1 751	1 541
Impôt différé net	-198	-103
<b>Impôt net consolidé</b>	<b>5 917</b>	<b>6 629</b>

Les mouvements du compte d'impôts différés s'analysent comme suit :

	Actif	Passif	Solde
<b>Impôts différés au 31-12-2014</b>	<b>18 029</b>	<b>2 447</b>	<b>15 582</b>
Variation de la période			
<i>dont variation dans le compte de résultat</i>	82	-116	198
<i>dont variation dans les capitaux propres</i>	-290		-290
<i>dont variation de périmètre</i>	1 675		1 675
<b>Impôts différés au 31-12-2015</b>	<b>19 496</b>	<b>2 331</b>	<b>17 165</b>

Le tableau de ventilation de l'impôt société se présente comme suit :

	2015	2014
Résultat avant impôt	14 653	16 213
CVAE (inclus dans IS)	-2 661	-2 657
CICE (inclus dans les charges de personnel)	-3 574	-3 617
Crédit d'impôt (inclus dans les subventions)	-943	-345
Dépréciation goodwill		270
Résultat imposable	7 475	9 864
<b>Charge d'impôt théorique (taux de la mère consolidante 33,33%)</b>	<b>2 492</b>	<b>3 288</b>
CVAE	2 661	2 657
Différence de taux d'imposition	-492	-497
Impact des résultats négatifs (1)	303	223
Impact des déficits reportés non activés	-350	-160
Impact des différences permanentes	709	328
Impact des régularisations sur exercices antérieurs	456	569
Autres	138	221
<b>Charge d'impôt effective</b>	<b>5 917</b>	<b>6 629</b>

(1) hors de l'intégration fiscale et dont les déficits ne sont pas activés

A l'exception de l'Italie où le taux d'imposition est de 36 %, le pourcentage d'impôt société étranger est inférieur à celui de la France avec des taux d'imposition des sociétés étrangères variant entre 10 % en Hongrie et 30 % en Allemagne.

#### NOTE 18 – RESULTAT PAR ACTION

	31-12-2015	31-12-2014
Nombre d'actions au capital	89 969 862	1 665 769
Actions d'auto-contrôle	2 455 133	0
Nombre d'actions au capital	87 514 729	1 665 769
<b>Résultat net par action de base et dilué en €</b>	<b>0,08</b>	<b>0,10</b>

Le résultat par action est calculé en divisant le résultat net part du Groupe par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation, déduction faite des actions détenues en autocontrôle. Etant donné l'opération de fusion réalisée, il a été considéré que l'émission d'action s'était produite à l'ouverture de la période. Conformément à la norme IAS 33, le résultat par action a été ajusté de façon rétrospective pour 2014.

Aucun instrument dilutif du capital n'a été émis par la société.

#### NOTE 19 – EFFECTIFS

Les effectifs moyens du Groupe SFPI se ventilent de la manière suivante :

	31-12-2015	31-12-2014
Cadres	702	671
Agents de maîtrise et employés	1 461	1 483
Ouvriers	1 681	1 753
<b>Total</b>	<b>3 844</b>	<b>3 907</b>

Les effectifs en fin d'année se répartissent comme suit :

	France		Etranger		Total	
	31-12-2015	31-12-2014	31-12-2015	31-12-2014	31-12-2015	31-12-2014
Pôle Dom Security	537	565	968	927	1 505	1 492
Pôle NEU	341	334	29	27	370	361
Pôle MMD	233	240	139	151	372	391
Pôle MAC	1 255	1 288	36	35	1 291	1 323
Pôle ERYMA	301	297	0	0	301	297
Pôle Autres	14	13	3	3	17	16
<b>Total consolidé</b>	<b>2 681</b>	<b>2 737</b>	<b>1 175</b>	<b>1 143</b>	<b>3 856</b>	<b>3 880</b>

#### NOTE 20 - INFORMATIONS RELATIVES AUX PARTIES LIEES

La liste des principales filiales et sociétés associées du Groupe figure avant la partie « *Principes comptables, méthode d'évaluation, options IFRS retenues* ».

Les transactions entre la société mère et ses filiales ainsi que celles entre les filiales sont éliminées lors de la consolidation et ne sont pas présentées dans ces notes.

Les transactions et soldes avec les parties liées et les sociétés associées sont détaillées ci-dessous :

	Produits		Charges		Créances		Dettes	
	2015	2014	2015	2014	2015	2014	2015	2014
Parties liées en amont			314	408			2	92
Sociétés associées (mises en équivalence)	1 001	1 133	729	179	281	269	218	73
Autres parties liées			1 454	1 453			139	128
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1 768</b>	<b>1 861</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>141</b>	<b>220</b>

Les mandataires au sens de la norme IAS 24 perçoivent une rémunération à court terme dont le montant est le suivant :

	2015	2014
Rémunération à court terme hors charges patronales	589	521
Charges patronales sur rémunération	193	193

#### NOTE 21 – DIVIDENDES PROPOSES

Le dividende qui sera proposé aux Actionnaires lors de l'Assemblée générale du 10 juin 2016 est de 0,03 euros par action.

#### NOTE 22 – PASSIFS EVENTUELS

Une obligation constitue un passif éventuel si le montant ne peut être estimé avec suffisamment de fiabilité, ou s'il est improbable que celle-ci donne lieu à une sortie de ressource. Les passifs éventuels constituent des engagements du Groupe et ne sont pas comptabilisés au bilan, sauf s'ils sont identifiés dans le cadre des acquisitions. Dans ce dernier cas, ils font partie des éléments identifiables reconnus.

Il n'existe pas de passif éventuel significatif au 31 décembre 2015.

#### NOTE 23 – EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

A la date d'arrêt des comptes par le Conseil d'Administration, le 26 avril 2016, aucun événement significatif n'est intervenu depuis la date de clôture du 31 décembre 2015.

## RAPPORT DU PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL

Etabli en application du dernier alinéa de l'article L. 225-37 du Code de Commerce

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En application des dispositions de l'article L. 225-37 alinéa 6, du Code de commerce, je vous rends compte aux termes du présent rapport :

- ↳ des conditions de préparation et d'organisation des travaux de notre Conseil d'administration au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2015 ;
- ↳ des procédures de contrôle interne mises en place par la Société ;
- ↳ de l'étendue des pouvoirs du Président Directeur Général.

### 1 – PREPARATION ET ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Suite à la prise de contrôle en mars 2015 de la société Editions Multi Média Electroniques (EMME) devenue GROUPE SFPI, par la société S.F.P.I., le Conseil d'administration de GROUPE SFPI a été entièrement modifié.

#### 1.1 Composition du Conseil d'administration

Notre Conseil d'administration est composé de sept (7) administrateurs, dont un indépendant. La liste des administrateurs de la Société, incluant les fonctions qu'ils exercent dans d'autres sociétés est visée dans le rapport de gestion.

#### 1.2 Convocation des administrateurs

Conformément à l'article 12 des statuts, les administrateurs ont été convoqués par courrier électronique.

Conformément à l'article L. 225-238 du Code de commerce, les commissaires aux comptes ont été convoqués aux réunions du Conseil d'administration qui ont examiné et arrêté les comptes annuels ainsi que les comptes semestriels.

#### 1.3 Fréquence des réunions - Tenue des réunions - Décisions adoptées

Au cours de l'exercice écoulé, notre Conseil d'administration s'est réuni neuf (9) fois, et le taux de participation des administrateurs à ces réunions était de 100 %.

Ces réunions énumérées ci-dessous, se sont déroulées à Paris 17<sup>ème</sup> au 20 rue de l'Arc de Triomphe :

<b>Conseil d'administration du 19 janvier 2015</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Examen et arrêté des comptes sociaux de l'exercice social clos le 30 juin 2014 ;</li> <li>▪ Examen et arrêté des comptes consolidés de l'exercice social clos le 30 juin 2014 ;</li> <li>▪ Approbation des documents préparatoires à l'assemblée générale annuelle ordinaire et extraordinaire (rapport du Président du conseil d'administration sur la composition, les travaux du conseil, le contrôle interne et le gouvernement d'entreprise, rapport de gestion, textes des résolutions à soumettre à l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire, conventions réglementées) ;</li> <li>▪ Convocation de l'assemblée générale annuelle de la Société et fixation de l'ordre du jour ;</li> <li>▪ Pouvoirs pour formalités.</li> </ul>
<b>Conseil d'administration du 31 mars 2015</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Arrêté des comptes semestriels clos le 31 décembre 2014 ;</li> <li>▪ Constatation de la levée de la condition suspensive visée dans les sixième à douzième résolutions de l'assemblée générale de la Société en date du 31 mars 2015 (la « Condition Suspensive ») ;</li> <li>▪ Choix sur la dissociation des fonctions de direction générale et de présidence du Conseil d'administration de la Société ;</li> <li>▪ Nomination du président directeur général de la Société ;</li> <li>▪ Nomination du ou des directeurs généraux délégués de la Société ;</li> <li>▪ Nomination de l'expert indépendant dans le cadre de l'offre publique ;</li> <li>▪ Nomination des commissaires à la fusion ;</li> <li>▪ Signature d'une convention de gestion de trésorerie.</li> </ul>

<b>Conseil d'administration du 6 mai 2015</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Convocation d'une assemblée générale ordinaire réunie en séance extraordinaire.</li> <li>▪ nomination de deux nouveaux commissaires aux comptes.</li> </ul>
<b>Conseil d'administration du 13 mai 2015</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Information sur le dossier SFPI ;</li> <li>▪ Examen et approbation du projet de fusion par absorption de la SFPI par la société EMME SA ;</li> <li>▪ Examen des termes du projet de fusion ;</li> <li>▪ Autorisation aux fins d'établir et signer la déclaration de régularité et conformité prévue à l'article L236-6 du Code de Commerce ;</li> <li>▪ Prise de toutes décisions pour la convocation de l'assemblée générale extraordinaire ;</li> <li>▪ Pouvoirs en vue des formalités;</li> <li>▪ Questions diverses.</li> </ul>
<b>Conseil d'administration du 22 juin 2015</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Prise de connaissance du Projet de Note d'Information établi par SFPI (l'« Initiateur »), tel qu'il sera déposé à l'AMF le 23 juin 2015 contenant notamment (i) les motifs et intentions de ce dernier et (ii) la synthèse des éléments d'appréciation du prix de l'offre faite par SFPI aux actionnaires d'EMME d'acquiescer la totalité de leurs actions EMME (l'« Offre ») préparée par Aforge Degroof Finance, établissement évaluateur dans le cadre de l'Offre ;</li> <li>▪ Prise de connaissance du rapport établi par Sorgem Evaluation, représenté par Messieurs Maurice Nussenbaum et Teddy Guerineau, en qualité d'expert indépendant ;</li> <li>▪ Prise de connaissance du projet de note en réponse de la Société ;</li> <li>▪ Examen du projet de traité de Fusion à conclure entre la Société et SFPI et prise de connaissance des travaux préliminaires des commissaires à la Fusion, soit Messieurs Maurice Nussenbaum et Didier Kling, portant sur la valeur des apports et la parité de Fusion à retenir dans le cadre de la fusion absorption de SFPI par EMME ;</li> <li>▪ Décisions du Conseil d'administration portant sur l'Offre et la Fusion.</li> </ul>
<b>Conseil d'administration du 30 septembre 2015</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Nomination de CMC-CIC représenté par Monsieur Thierry Wendling en qualité d'administrateur.</li> <li>▪ Nomination de Naxicap Partners représenté par Monsieur Cyrille Seydoux en qualité d'administrateur.</li> <li>▪ Réduction de capital non motivée par des pertes et affectation de ladite réduction au compte «Prime d'émission » ; modification corrélative des statuts.</li> <li>▪ Approbation du projet de fusion par voie d'absorption par la Société de la société SFPI ; approbation de l'évaluation des apports faits par SFPI et augmentation consécutive du capital social en rémunération de l'apport fait par SFPI.</li> <li>▪ Constatation de la réalisation définitive de la fusion et de la dissolution de SFPI.</li> <li>▪ Modifications corrélatives de l'article 6 (« Capital ») des statuts.</li> <li>▪ Changement de dénomination sociale et modification subséquente de l'article 2 (« Dénomination ») des statuts.</li> <li>▪ Changement de l'objet social et modification subséquente de l'article 3 (« Objet social ») des statuts.</li> <li>▪ Modification de l'article 8 (« Cession et transmission des actions ») des statuts afin d'ajouter des mises à jour relatives aux déclarations de franchissement de seuils statutaires.</li> <li>▪ Modification de l'article 9 (« Droits et obligations attachés aux actions ») des statuts afin de mentionner l'existence d'un droit de vote double et de supprimer la mention relative aux actions à dividende prioritaire sans droit de vote.</li> <li>▪ Modification de l'article 10 (« Libération des actions ») des statuts afin de préciser les modalités du versement des quotités appelées.</li> <li>▪ Modification de l'article 11.1 (« Conseil d'administration - Composition ») des statuts afin de modifier la durée des fonctions d'administrateur.</li> <li>▪ Modification de l'article 11.2 (« Conseil d'administration - Présidence ») des statuts afin de modifier la limite d'âge du président de la Société.</li> <li>▪ Modification de l'article 13 (« Pouvoirs du Conseil d'administration ») des statuts afin d'ajouter des éléments additionnels aux pouvoirs du Conseil d'administration.</li> <li>▪ Modification de l'article 14 (« Direction Générale ») des statuts afin de modifier la limite d'âge du directeur général et du Directeur Général Délégué.</li> </ul>



	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Modification de l'article 15 (« Collège de censeurs ») des statuts afin de modifier la durée d'exercice de leur mandat.</li> <li>▪ Modification de l'article 19 (« Assemblées générales – Quorum – Vote – Nombre de voix ») des statuts afin de le mettre à jour au regard des dispositions légales et réglementaires relatives aux règles d'admission et de représentation aux assemblées générales.</li> <li>▪ Préparation et convocation de l'Assemblée générale extraordinaire appelée à statuer sur cette fusion ; Pouvoirs pour formalités.</li> </ul>
<b>Conseil d'administration du 30 novembre 2015</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Rapport du Conseil d'administration.</li> <li>▪ Programme de rachat d'actions propres.</li> <li>▪ Projet de délégation de compétence au Conseil d'administration pour décider des augmentations de capital.</li> <li>▪ Prise de toutes décisions pour la convocation de l'assemblée générale mixte des actionnaires et fixation de son ordre du jour.</li> <li>▪ Signature de la lettre d'engagement en vue du reclassement des actions de GROUPE SFPI.</li> <li>▪ Pouvoirs en vue des formalités.</li> </ul>
<b>Conseil d'administration du 3 décembre 2015</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Constatation de la réalisation définitive de la fusion par absorption de SFPI par EMME.</li> <li>▪ Pouvoirs en vue des formalités.</li> <li>▪ Questions diverses.</li> </ul>
<b>Conseil d'administration du 22 décembre 2015</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Création de deux sociétés civiles immobilières (SCI).</li> <li>▪ Autorisation d'acquisitions d'actifs immobiliers par ces SCI.</li> <li>▪ Financement des acquisitions d'actifs immobiliers par ces SCI.</li> <li>▪ Pouvoirs en vue des formalités.</li> <li>▪ Questions diverses.</li> </ul>

#### 1.4 Comités spécialisés

Un Comité d'audit a été mis en place par le Conseil d'administration du 12 janvier 2016. La mission de ce Comité d'audit est assumée par les membres du Conseil d'administration à l'exclusion du Président Directeur Général et du Directeur Général-délégué. L'administrateur indépendant est membre du Comité d'audit.

A ce titre, et conformément à la loi, le Comité d'audit assurera le suivi :

- ↳ du processus d'élaboration de l'information financière ;
- ↳ de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques ;
- ↳ du contrôle légal des comptes annuels et, le cas échéant, des comptes consolidés par les commissaires aux comptes ;
- ↳ de l'indépendance des commissaires aux comptes.

Dans le cadre de cette mission d'audit, le Conseil d'administration se réunira avant chaque arrêté des comptes de la Société.

Le Comité d'audit s'est réuni le 26 avril 2016 à 8h30.

#### 1.5 Procès-verbaux des réunions

Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'administration sont établis à l'issue de chaque réunion et communiqués à tous les administrateurs ainsi qu'aux commissaires aux comptes.

## 2 – PRINCIPES ET REGLES DE DETERMINATION DES REMUNERATIONS.

Je vous informe qu'au sein du Groupe, les principes et règles applicables à la détermination des rémunérations et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux font l'objet d'un examen préalable par l'organe compétent. Il examine l'ensemble des règles relatives à la détermination de la partie fixe, et, le cas échéant, variable, des rémunérations et avantages accordés aux mandataires sociaux.

L'ensemble de ces éléments est ensuite examiné en séance plénière du Conseil d'administration, et soumis à ses seules décisions.

### 3 – PROCEDURE DE CONTROLE INTERNE.

Je vous précise que la société GROUPE SFPI s'est appuyée sur le code de gouvernement d'entreprise Middledent pour les Valeurs moyennes et petites du cadre de référence du contrôle interne.

A ce titre, le Conseil d'administration a pris connaissance des éléments présentés dans la rubrique « Points de vigilance ».

En outre, la Société souscrit aux recommandations suivantes :

RECOMMANDATIONS		APPLIQUEE		COMMENTAIRES
		OUI	NON	
R 1	Cumul contrat de travail et mandat social		X	Non applicable.
R 2	Définition et transparence de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux		X	Le Groupe n'applique pas les sept (7) principes énoncés dans la recommandation pour définir la politique de rémunération du Président, seul mandataire social.
R 3	Indemnités de départ		X	Non applicable.
R 4	Régimes de retraite supplémentaires	X		L'information relative aux régimes de retraite accordés au Président est communiquée dans le rapport aux actionnaires.
R 5	Stock-options et attribution d'actions gratuites		X	Non applicable.
R 6	Mise en place d'un règlement intérieur du Conseil d'administration		X	Le Conseil d'administration n'a pas jugé opportun la mise en place d'un règlement intérieur, compte tenu de la taille de la Société.
R 7	Déontologie des membres du Conseil d'administration		X	N'existe pas en l'absence de règlement intérieur. Néanmoins, les administrateurs comme les directeurs adhèrent à un code d'éthique interne au Groupe.
R 8	Composition du Conseil d'administration Présence de membres indépendants au sein du conseil d'administration	X		Le Conseil d'administration est composé de sept (7) membres, dont un membre indépendant.
R 9	Choix des administrateurs	X		Le choix des administrateurs fait l'objet d'une résolution distincte, et est déterminé en fonction des compétences.
R 10	Durée du mandat des membres du Conseil d'administration	X		La durée du mandat des membres du Conseil d'administration est de trois (3) années.
R 11	Information des membres du Conseil d'administration	X		Les membres du Conseil d'administration estiment que l'information qui leur est communiquée est suffisante.
R 13	Réunions du Conseil d'administration et des comités	X		Le Conseil d'administration et le Comité d'audit se réunissent à chaque arrêté des comptes et lorsque cela est nécessaire.
R 14	Rémunération des administrateurs	X		La Société alloue des jetons de présence.
R 15	Mise en place d'une évaluation des travaux du Conseil d'administration		X	Le Président estime qu'il n'est pas nécessaire de procéder à l'évaluation du fonctionnement du Conseil d'administration.

### 3.1 Définition et objectif du contrôle interne

Le contrôle interne est l'ensemble des systèmes de contrôle, établis par la direction générale, le management et les autres membres du personnel, pour donner une assurance raisonnable sur :

- la réalité et l'efficacité des opérations,
- la fiabilité du reporting,
- la conformité aux lois et réglementations en vigueur,
- la sauvegarde des actifs.

Un système de contrôle interne conçu pour répondre aux différents objectifs décrits ci-dessus ne donne pas cependant la certitude que les objectifs fixés seront atteints et ce, en raison des limites inhérentes à toute procédure.

### 3.2 Organisation générale du contrôle interne

Le contrôle interne de notre Société est assuré par les services Contrôle de gestion et Juridique de la société GROUPE SFPI.

En vue d'assurer, dans la mesure du possible, une gestion financière rigoureuse et la maîtrise des risques, et en vue d'élaborer les informations données aux actionnaires sur la situation financière et les comptes, le service contrôle de gestion de GROUPE SFPI, procède à l'audit des comptes de chacune des filiales préalablement à l'intervention des commissaires aux comptes.

Ce service contrôle et supervise également le reporting financier adressé tous les mois par chaque filiale. Il pilote l'adaptation des procédures comptables et budgétaires ainsi que la centralisation des informations financières. Il produit la consolidation du pôle, il gère les assurances.

Le Directeur de contrôle de gestion, rend compte au Président Directeur Général du résultat des travaux de son service, et le cas échéant, formule des recommandations.

Un code déontologique pour maîtriser les risques financiers a été signé par tous les dirigeants des filiales ainsi que leurs cadres principaux.

La comptabilisation des opérations de trésorerie et les rapprochements bancaires du Groupe sont également assurés par le service Finances et Contrôle de gestion de GROUPE SFPI.

La fonction trésorerie et financement est organisée autour du trésorier.

Ses fonctions principales sont :

- suivi des flux financiers et répartition des fonds,
- suivi des opérations de placements ou d'emprunts financiers,
- gestion des lignes de trésorerie et des engagements.

La Direction juridique de GROUPE SFPI assure la rédaction des actes, assiste et conseille les filiales dans les affaires juridiques. Elle gère et suit les dossiers contentieux en liaison avec les avocats du Groupe.

### 3.3 Autres procédures de contrôle interne

Au niveau des processus opérationnels, les principaux contrôles ci-après sont effectués :

- au niveau des départements commerciaux des filiales, pour suivre et contrôler, à partir de tableaux de bord mensuels, les ventes réalisées facturées, la prise de commandes, les taux de marges, etc. pour comparer la réalisation, par secteur d'activités, avec les objectifs fixés budgétés,
- au niveau des départements techniques des filiales, pour suivre et contrôler l'avancement et le volume d'activité en terme de service après-vente, support technique, tests et référencement produits et recherches de solutions.

Au niveau de l'élaboration et du traitement de l'information financière et comptable :

- Le processus relève de la compétence du département Finances et Contrôle de gestion.
- Le système comptable et de gestion repose sur un système d'information intégré permettant de faciliter le suivi de l'exhaustivité, la correcte évaluation des transactions et l'élaboration des informations comptables et financières selon les règles et méthodes comptable en vigueur et appliquées par la Société tant pour les comptes sociaux que pour les comptes consolidés.
- La Direction générale s'assure de la réalité des informations comptables et financières produites par la Direction Finances et Contrôle de gestion. Ces informations sont contrôlées par les commissaires aux comptes qui procèdent aux vérifications selon les normes en vigueur.

### 3.4 Participation des actionnaires à l'assemblée générale ordinaire annuelle

Les modalités relatives à la participation des actionnaires à l'assemblée générale ordinaire annuelle sont fixées par l'article 19 des statuts de la Société.

### 3.5 La structure du capital social de la Société au 31 décembre 2015 est la suivante :

Identité des personnes physiques ou morales	% capital social
<i>Personnes physiques</i>	
Henri MOREL	5,67
Jean-Bertrand PROT	1,31
<i>Personnes morales</i>	
ARC MANAGEMENT SA	51,29
CM-CIC INVESTISSEMENT SCR SAS	12,97
SPRING MANAGEMENT SAS	12,90
BNP PARIBAS DEVELOPPEMENT SA	4,13
NAXICAP COINVEST I FCPI	4,11
NAXICAP SECONDARY OPPORTUNITIES III	2,20
NAXICAP SECONDARIES OPPORTUNITIES I	1,97
FINANCIERE VECTEUR	0,65
PUBLIC	0,07
AUTOCONTROLE	2,8

Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel au capital qu'elles représentent. A égalité de valeur nominale, chaque action de capital ou de jouissance donne droit à une voix.

Toutefois, un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité du capital social qu'elles représentent, est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis deux (2) ans au moins au nom du même actionnaire.

### 3.6 Information et communication des actionnaires

L'essentiel de l'information des actionnaires se fait par le biais du site **web** de la Société ([www.groupe-sfpi.com](http://www.groupe-sfpi.com)) sous le contrôle et la direction du Président Directeur Général de GROUPE SFPI.

### 3.7 Principaux risques auxquels est confronté le Groupe, et procédures de gestion

Les principaux facteurs de risques sont les suivants :

#### Risque clients

Le risque de non recouvrement des créances est maîtrisé en amont par une bonne connaissance du marché, de la clientèle et pour certains nouveaux clients par la détermination d'encours résultant d'analyses financières spécifiques.

#### Risque de taux et de change

Il n'y a plus d'emprunt à taux variable.

Le GROUPE SFPI est peu exposé au risque de change.

#### Assurance

Le Groupe a souscrit les assurances couvrant correctement les risques encourus par son activité.

#### Risque pays

Aucune activité n'est développée dans un pays identifié comme à risque.

#### 4 – POUVOIR DU DIRECTEUR GENERAL.

Les fonctions de Directeur Général sont assurées exclusivement par le Président du Conseil d'administration.

Le Président du conseil d'administration est cependant assisté par un directeur général délégué.

Aucune limitation, en dehors de celles prévues par les dispositions légales, n'a été apportée aux pouvoirs du Président Directeur Général.

*Le Président Directeur Général*

Henri MOREL

## RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

### SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice de 18 mois clos le 31 décembre 2015

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice de 18 mois clos le 31 décembre 2015, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société GROUPE SFPI SA, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

#### I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur :

- les paragraphes « I - Faits marquants de l'exercice » et « Effets de la Fusion » de l'annexe comptable aux comptes annuels qui décrivent l'opération de fusion par absorption de la société S.F.P.I. SA par la société E.M.M.E. SA et ses incidences comptables sur les comptes de l'exercice.
- le paragraphe « I - Faits marquants de l'exercice » qui indique l'absence de comparabilité entre l'exercice clos au 31 décembre 2015 et l'exercice précédent.

#### II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance l'élément suivant :

La note « Principes, règles et méthodes comptables » de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives à l'évaluation des titres de participation.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus et des informations fournies dans les notes de l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

#### III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux Actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Paris La Défense et Neuilly-sur-Seine, le 29 avril 2016

Les Commissaires aux Comptes

**KPMG SA**

Vincent de BECQUEVORT

**Deloitte & Associés**

Philippe SOUMAH

## SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS REGLEMENTES

Assemblée Générale d'approbation des comptes  
de l'exercice clos le 31 décembre 2015

Aux Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvées par l'Assemblée Générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

### CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS SOUMIS A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

---

#### **Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice écoulé**

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement autorisés au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'Assemblée Générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du Code de commerce.

#### **Conventions et engagements non autorisés préalablement**

En application des articles L. 225-42 et L. 823-12 du Code de commerce, nous vous signalons que les conventions suivantes n'ont pas fait l'objet d'une autorisation préalable de votre Conseil d'Administration.

Il nous appartient de vous communiquer les circonstances en raison desquelles la procédure d'autorisation n'a pas été suivie.

#### **CONVENTION DES PRESTATIONS DE SERVICES DE GROUPE SFPI S.A. AVEC SES FILIALES**

##### Personne concernée :

Henri Morel, Administrateur de UCEM, Administrateur de DOM-MCM, Administrateur de DOM SUISSE et Administrateur et PDG de GROUPE SFPI SA.

##### Nature et objet :

Convention de prestations de services signée le 10 juin 2015 avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2015 dans laquelle la société GROUPE SFPI SA s'engage à fournir à ses filiales son assistance et ses conseils dans les domaines suivants : gestion, finances, comptable et juridique.

##### Modalité :

La rémunération de cette convention est faite, généralement, en fonction du chiffre d'affaires de chaque filiale.



Le produit comptabilisé au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2015, relative à cette convention, se décompose ainsi pour les trois filiales :

Filiale	Produit
UCEM	€. 21 917 HT
DOM-MCM	€. 38 423 HT
DOM-SUISSE	€. 32 655 HT

Nous vous précisons que la conclusion de cette convention n'a pas été soumise, par omission, à autorisation préalable de votre Conseil d'Administration, comme prévu à l'article L. 225-38 du Code de commerce.

Nous vous précisons que, lors de sa réunion du 26 avril 2016, votre Conseil d'Administration a décidé d'autoriser a posteriori cette convention.

Motivation :

Votre Conseil d'Administration a précisé que la convention trouve sa motivation dans l'assistance de holding et du gouvernement d'entreprise à la bonne gestion des filiales.

**CONVENTION DES PRESTATIONS DE SERVICES DE GROUPE SFPI SA AVEC SES FILIALES**

Personnes et sociétés concernées :

Henri Morel, Président de DENY SECURITY SAS, Président de DOM-METALUX SAS, Président de PICARD-SERRURES SAS, Président DOM RONIS SAS, Administrateur et PDG de DOM SECURITY SA, Président de OMNITECH SECURITY SAS, Gérant de SECU Beteiligungs-GmbH, elle-même Gérante de DOM SICHERHEITSTECHNIK GmbH & Co KG, Membre du Conseil de Surveillance de DOM-TITAN D.D, Administrateur de DOM-CR, Membre du Conseil de Surveillance de EURO-ELZETT, Administrateur et PDG de NEU SA, Conseiller de MAC SAS, Président d'ERYMA HOLDING, elle-même Présidente d'ERYMA TELESURVEILLANCE, et Administrateur et Président Directeur Général de GROUPE SFPI SA ; Jean-Bertrand PROT, Président de MMD SAS, Administrateur de NEU SA, Conseiller et Président du Conseil de Surveillance de MAC SAS, Président de FRANCE FERMETURES SAS, Président d'ERYMA SAS, Directeur Général d'ERYMA HOLDING, elle-même Présidente d'ERYMA TELESURVEILLANCE, et Administrateur et Directeur Général Délégué de GROUPE SFPI SA ; FABER FRANCE SAS ; BAIE OUEST SA ; SMVO SAS ; BOFLEX SA ; POINT EST.

Nature et objet :

Convention de prestations de services dans laquelle la société GROUPE SFPI S.A. s'engage à fournir à ses filiales son assistance et ses conseils.

Modalités :

La rémunération de cette convention est faite, généralement, en fonction du chiffre d'affaires de chaque filiale.

Le produit comptabilisé au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2015, relative à cette convention, se décompose ainsi :

Filiale	Produit
DENY SECURITY SAS	€. 251 660 HT
DOM-METALUX SAS	€. 126 260 HT
PICARD-SERRURES SAS	€. 157 220 HT
DOM RONIS SAS	€. 135 290 HT

DOM SECURITY SA	€. 0 HT
OMNITECH SECURITY SAS	€. 70 810 HT
DOM SICHERHEITSTECHNIK GmbH & Co KG	€. 237 005 HT
DOM-TITAN D.D	€. 59 430 HT
DOM-CR	€. 35 441 HT
EURO-ELZETT	€. 34 517 HT
MMD SAS	€. 146 632 HT
NEU SA	€. 465 051 HT
MAC SAS	€. 666 442 HT
FRANCE FERMETURES SAS	€. 623 900 HT
FABER FRANCE SAS	€. 44 489 HT
BAIE OUEST SA	€. 24 934 HT
SMVO SAS	€. 13 713 HT
BOFLEX SA	€. 44 261 HT
ERYMA SAS	€. 200 788 HT
ERYMA TELESURVEILLANCE	€. 42 014 HT
POINT EST	€. 18 294 HT

La procédure d'autorisation préalable n'a pas été suivie en raison du renouvellement annuel par tacite reconduction de cette convention.

Nous vous précisons que, lors de sa réunion du 26 avril 2016, votre Conseil d'Administration a décidé d'autoriser a posteriori cette convention.

Motivation :

Votre Conseil d'Administration a précisé que la convention trouve sa motivation dans l'assistance de holding et du gouvernement d'entreprise à la bonne gestion des filiales.

**CONVENTION DES PRESTATIONS DE SERVICES DE DATAGROUPE AVEC GROUPE SFPI SA**

Personne concernée :

GROUPE SFPI SA

Nature et objet :

La société GROUPE SFPI SA a pris en charge, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2015 des prestations d'assistance et de conseils dans les domaines : financier et comptable, commercial, personnel, management et informatique, fournies par la société DATAGROUPE.

Modalités :

La charge comptabilisée au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2015, relative à cette convention, est de 1 028 940 € H.T.

La procédure d'autorisation préalable n'a pas été suivie en raison du renouvellement annuel par tacite reconduction de cette convention.

Nous vous précisons que, lors de sa réunion du 26 avril 2016, votre Conseil d'Administration a décidé d'autoriser a posteriori cette convention.

Motivation :

Votre Conseil d'Administration a précisé que la convention trouve sa motivation dans l'assistance de holding et du gouvernement d'entreprise à la bonne gestion des filiales.

**CONTRAT DE CONSULTANT CONCLU ENTRE GROUPE SFPI SA AVEC LA SOCIETE SPRING MANAGEMENT**

Personne concernée :

Jean-Bertrand PROT, Président de SPRING MANAGEMENT et Administrateur et Directeur Général Délégué de GROUPE SFPI.

Nature et objet :

Fourniture de conseils et assistance en matière de Direction Générale, d'organisation en entreprise, de stratégie commerciale, de marketing et de politique générale, d'investissement industriel, de rationalisation des coûts industriels, de politique financière et de préparation des budgets annuels.

Modalités :

La charge comptabilisée au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2015, relative à cette convention, est de 360 000 € H.T.

La procédure d'autorisation préalable n'a pas été suivie en raison du renouvellement annuel par tacite reconduction de cette convention.

Nous vous précisons que, lors de sa réunion du 26 avril 2016, votre Conseil d'Administration a décidé d'autoriser a posteriori cette convention.

Motivation :

Votre Conseil d'Administration a précisé que la convention trouve sa motivation dans l'assistance de holding et du gouvernement d'entreprise à la bonne gestion des filiales.

**BAIL COMMERCIAL CONCLU ENTRE GROUPE SFPI SA AVEC LA SOCIETE SCI BGM**

Personne concernée :

Henri Morel, Gérant de SCI BGM et Administrateur et Président Directeur Général de GROUPE SFPI SA.

Nature et objet :

Location d'un ensemble immobilier à usage de bureau situé à Paris (75017) – 20 rue de l'Arc de Triomphe.

Modalités :

La charge comptabilisée au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2015, relative à cette convention, est de 550 000 € H.T.

La procédure d'autorisation préalable n'a pas été suivie en raison du renouvellement annuel par tacite reconduction de cette convention.

Nous vous précisons que, lors de sa réunion du 26 avril 2016, votre Conseil d'Administration a décidé d'autoriser a posteriori cette convention.

Motivation :

Votre Conseil d'Administration a précisé que la convention trouve sa motivation dans l'assistance de holding et du gouvernement d'entreprise à la bonne gestion des filiales.

## CONVENTION D'INTEGRATION FISCALE CONCLUE ENTRE GROUPE SFPI SA ET SES FILIALES

### Sociétés concernées :

GROUPE SFPI SA ; ses filiales et ses sous-filiales.

### Nature et objet :

Convention d'intégration fiscale.

### Modalités :

La procédure d'autorisation préalable n'a pas été suivie en raison du renouvellement annuel par tacite reconduction de cette convention.

Nous vous précisons que, lors de sa réunion du 26 avril 2016, votre Conseil d'Administration a décidé d'autoriser a posteriori cette convention.

### Motivation :

Votre Conseil d'Administration a précisé que la convention trouve sa motivation dans l'assistance de holding et du gouvernement d'entreprise à la bonne gestion des filiales.

## CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS DEJA APPROUVES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

---

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement déjà approuvés par l'Assemblée Générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé

Paris La Défense et Neuilly-sur-Seine, le 29 avril 2016

Les Commissaires aux Comptes

**KPMG S.A**

Vincent de BECQUEVORT

**Deloitte & Associés**

Philippe SOUMAH

## SUR LES COMPTES CONSOLIDES

Exercice clos le 31 décembre 2015

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2015, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société GROUPE SFPI SA, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

### I. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les paragraphes « Faits marquants » et « 2 - Périmètre et méthode de consolidation, approche comptable de la fusion EMME-SFPI » de l'annexe aux comptes consolidés qui décrivent l'opération de fusion par absorption de la société S.F.P.I. SA par la société E.M.M.E. SA et ses incidences sur la présentation des comptes consolidés.

### II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants.

La Direction de votre groupe est conduite à effectuer des estimations et à formuler des hypothèses qui affectent les montants figurant dans ses états financiers et les notes qui les accompagnent. Parmi les comptes qui sont sujets à des estimations comptables significatives et susceptibles d'une justification de nos appréciations figurent les goodwill et les actifs à durée de vie indéfinie.

La Direction de votre groupe procède à chaque clôture, à un test de dépréciation des goodwill et des actifs à durée de vie indéfinie selon les modalités décrites dans le paragraphe « 9 Perte de valeur » des principes comptables et dans la note « 14 c) Variation des pertes de valeur et dépréciation des goodwill » des états financiers.

Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations et à examiner les procédures d'approbation de ces estimations. Nous avons procédé à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations et vérifié que le paragraphe « 9 Perte de valeur » des principes comptables et la note « 14 c) Variation des pertes de valeur et dépréciation des goodwill » des états financiers donnent une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

### III. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au Groupe données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Paris La Défense et Neuilly-sur-Seine, le 29 avril 2016

Les Commissaires aux Comptes

**KPMG SA**

Vincent de BECQUEVORT

**Deloitte & Associés**

Philippe SOUMAH

## SUR LE RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Exercice clos le 31 décembre 2015

Aux Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de la Société GROUPE SFPI et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre Société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du Conseil d'Administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la Société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et,
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

### **I. Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière**

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du Conseil d'Administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

## II. Autres informations

Nous attestons que le rapport du Président du Conseil d'Administration comporte les autres informations requises à l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Paris La Défense et Neuilly-sur-Seine, le 29 avril 2016

Les Commissaires aux Comptes

**KPMG SA**

Vincent de BECQUEVORT

**Deloitte & Associés**

Philippe SOUMAH



## RAPPORT DU PROFESSIONNEL DE L'EXPERTISE COMPTABLE DESIGNÉ ORGANISME TIERS INDÉPENDANT, SUR LES INFORMATIONS SOCIALES, ENVIRONNEMENTALES ET SOCIÉTALES CONSOLIDÉES FIGURANT DANS LE RAPPORT DE GESTION

Exercice clos le 31 Décembre 2015

Aux actionnaires,

En notre qualité de professionnel de l'expertise comptable désigné organisme tiers indépendant, accrédité par le COFRAC sous le numéro 3-1055 (dont la portée est disponible sur le site [www.cofrac.fr](http://www.cofrac.fr)), nous vous présentons notre rapport sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées relatives à l'exercice clos le 31 Décembre 2015, présentées dans le rapport de gestion (ci-après les « Informations RSE »), en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du code de commerce.

### Responsabilité de la société

Il appartient au Conseil d'Administration d'établir un rapport de gestion comprenant les Informations RSE prévues à l'article R. 225-105-1 du code de commerce.

### Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les textes réglementaires, le code de déontologie de la profession inséré dans le décret du 30 mars 2012 relatif à l'exercice de l'activité d'expertise comptable et prend en compte les dispositions prévues à l'article L.822-11 du code de commerce. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des règles déontologiques, des normes d'exercice professionnel et des textes légaux et réglementaires applicables.

### Responsabilité du professionnel de l'expertise comptable

Il nous appartient, sur la base de nos travaux :

- d'attester que les Informations RSE requises sont présentes dans le rapport de gestion ou font l'objet, en cas d'omission, d'une explication en application du troisième alinéa de l'article R.225-105 du code de commerce (Attestation de présence des Informations RSE) ;
- d'exprimer une conclusion d'assurance modérée sur le fait que les Informations RSE prises dans leur ensemble, sont présentées, dans tous leurs aspects significatifs, de manière sincère (Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE).

Nos travaux ont mobilisé la compétence de 3 personnes entre le 2 novembre 2015 et le 29 avril 2016 pour une durée de 12 jours avec un audit sur site à La Chapelle d'Armentières et à Roanne.

Nous avons conduit les travaux décrits ci-après conformément aux normes professionnelles applicables en France et à l'arrêté du 13 mai 2013 déterminant les modalités dans lesquelles l'organisme tiers indépendant conduit sa mission.

### 1. Attestation de présence des Informations RSE

Nous avons pris connaissance, sur la base d'entretiens avec les responsables des directions concernées, de l'exposé des orientations en matière de développement durable, en fonction des conséquences sociales et environnementales liées à l'activité de la société et de ses engagements sociétaux et, le cas échéant, des actions ou programmes qui en découlent.

Nous avons comparé les Informations RSE présentées dans le rapport de gestion avec la liste prévue par l'article R. 225-105-1 du code de commerce.

En cas d'absence de certaines informations consolidées, nous avons vérifié que des explications étaient fournies conformément aux dispositions de l'article R. 225-105 alinéa 3 du code de commerce.

Nous avons vérifié que les Informations RSE couvraient le périmètre consolidé, à savoir la société ainsi que ses filiales au sens de l'article L. 233-1 et les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L. 233-3 du code de commerce.

*Conclusion*

**Sur la base de ces travaux, nous attestons la présence dans le rapport de gestion des Informations RSE requises.**

## 2. Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE

### *Nature et étendue des travaux*

Nous avons mené des entretiens avec les personnes responsables de la préparation des Informations RSE auprès des directions en charge des processus de collecte des informations et, le cas échéant, responsables des procédures de contrôle interne et de gestion des risques, afin de vérifier la mise en place d'un processus de collecte, de compilation, de traitement et de contrôle visant à l'exhaustivité et à la cohérence des Informations RSE et prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration des Informations RSE.

Nous avons déterminé la nature et l'étendue de nos tests et contrôles en fonction de la nature et de l'importance des Informations RSE au regard des caractéristiques de la société, des enjeux sociaux et environnementaux de ses activités, de ses orientations en matière de développement durable et des bonnes pratiques sectorielles.

Nous avons en particulier étudié :

- informations sociales : effectif total, absentéisme, conditions de santé et de sécurité au travail, fréquence et gravité des accidents de travail, nombre d'heures et politique de formations ;
- informations environnementales : l'organisation de la société pour prendre en compte les questions environnementales, les mesures de prévention, de recyclage ou d'élimination des déchets
- informations sociétales : les mesures prises en faveur de la sécurité des consommateurs

Pour ces informations RSE que nous avons considérées les plus importantes :

- au niveau de l'entité consolidante, nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour corroborer les informations qualitatives (organisation, politiques, actions), nous avons mis en œuvre des procédures analytiques sur les informations quantitatives et vérifié, sur la base de sondages, les calculs ainsi que la consolidation des données et nous avons vérifié leur cohérence et leur concordance avec les autres informations figurant dans le rapport de gestion ;
- au niveau d'un échantillon représentatif de sites que nous avons sélectionnés en fonction de leur activité, de leur contribution aux indicateurs consolidés, de leur implantation et d'une analyse de risque, nous avons mené des entretiens pour vérifier la correcte application des procédures et mis en œuvre des tests de détail sur la base d'échantillonnages, consistant à vérifier les calculs effectués et à rapprocher les données des pièces justificatives. L'échantillon ainsi sélectionné représente 19% de l'effectif total.

Pour les autres informations RSE consolidées, nous avons apprécié leur cohérence par rapport à notre connaissance de la société.

Enfin, nous avons apprécié la pertinence des explications relatives, le cas échéant, à l'absence totale ou partielle de certaines informations.

Nous estimons que les méthodes d'échantillonnage et tailles d'échantillons que nous avons retenues en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus. Du fait du recours à l'utilisation de techniques d'échantillonnages ainsi que des autres limites inhérentes au fonctionnement de tout système d'information et de contrôle interne, le risque de non-détection d'une anomalie significative dans les Informations RSE ne peut être totalement éliminé.

### *Conclusion*

**Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées de manière sincère.**

Fait à Toulouse, le 29 avril 2016

**L'ORGANISME TIERS INDEPENDANT  
SAS CABINET DE SAINT FRONT**

**Jacques de SAINT FRONT**  
Président

## PROJETS DES RESOLUTIONS A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 10 JUIN 2016

### **Première résolution**

*Approbation des comptes annuels de l'exercice ; quitus aux administrateurs*

L'Assemblée, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion et d'activité du Conseil d'administration et du rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2015, approuve lesdits comptes tels qu'ils ont été présentés et faisant ressortir un bénéfice net de 6 196 060,68 €, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumés dans ces rapports.

En conséquence, elle donne aux administrateurs quitus entier et sans réserve de l'exécution de leur mandat pour l'exercice écoulé.

L'Assemblée prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal, au regard de l'article 39-4 du Code Général des Impôts.

### **Deuxième résolution**

*Apurement du compte Report à nouveau négatif*

L'Assemblée, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion et d'activité du Conseil d'administration, décide d'apurer le compte Report à nouveau négatif d'un montant de (8 241 944,70) €, par prélèvement du même montant sur le compte Prime de fusion, ce qui porte le compte Report à nouveau à zéro.

### **Troisième résolution**

*Dotation du compte Autres Réserves*

L'Assemblée, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion et d'activité du Conseil d'administration, et afin de satisfaire aux obligations légales, décide de doter le compte Autres réserves d'un montant de 7 234 485,81 €, par prélèvement du même montant sur le compte Prime de fusion.

L'Assemblée prend acte qu'en conséquence des deuxièmes et troisièmes résolutions, le montant du compte Prime de fusion sera ramené à zéro.

### **Quatrième résolution**

*Affectation du résultat de l'exercice ; mise en paiement du dividende*

L'Assemblée, approuve la proposition d'affectation du résultat qui lui a été présentée par le Conseil d'administration.

En conséquence, le bénéfice de l'exercice s'élevant à 6 196 060,68 € est affecté de la façon suivante :

#### **Origine :**

- Résultat de l'exercice : 6 196 060,68 €.

#### **Affectation :**

- 5 % à la Réserve légale : soit 309 803,82 €,
- Dividende : 2 699 095,86 € soit 0,03 € par action,
- Le solde, soit 3 187 161,00 € au compte Autres réserves.

Ce dividende est éligible, pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France, à la réfaction de 40 % prévue à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts.

L'assemblée générale reconnaît avoir été informée que, suite à la Loi de Finance pour 2013, les dividendes perçus, éligibles à la réfaction prévue à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts, sont assujettis à un prélèvement forfaitaire non libératoire et obligatoire prévu à l'article 117 Quater du Code général des impôts, dont le taux est de 21 %.

Le dividende en numéraire sera mis en paiement le 21 juin 2016.

L'Assemblée prend acte de ce que les sommes distribuées à titre de dividendes, pour les trois précédents exercices, ont été les suivantes :

Exercice	Dividende distribué	Dividende par action
2011 / 2012	Néant	Néant
2012 / 2013	5 587 717,80 € *	2,22 €
2013 / 2014	Néant	Néant

\* Dividende exceptionnel de la prime d'émission votée par l'AGE du 22-02-2013

### Cinquième résolution

*Dividende et détention par la Société de ses propres actions*

Au cas où, lors de la mise en paiement du dividende, la Société détiendrait certaines de ses propres actions, le bénéfice distribuable correspondant au dividende non versé en raison de la détention desdites actions, serait affecté au compte Report à Nouveau.

### Sixième résolution

*Attribution de jetons de présence*

L'Assemblée, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion et d'activité du Conseil d'administration, décide de fixer le montant maximum des jetons de présence à répartir entre les administrateurs au titre de l'exercice 2015 à la somme de trente mille (30 000,00) euros.

L'Assemblée donne tous pouvoirs au Conseil d'administration, à l'effet de décider des conditions de répartition de ces jetons de présence entre les Administrateurs.

*Approbaton et ratification des conventions et engagements reconduits par tacite reconduction relevant de l'article L. 225-38 et suivants du Code de commerce, autorisés au cours d'exercices antérieurs et dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice écoulé*

### Septième résolution

L'Assemblée, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements relevant de l'article L. 225-38 et suivants du Code de Commerce dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice écoulé, approuve et ratifie les conventions de prestations renouvelables par tacite reconduction, conclues avec ses filiales et sous-filiales, qui n'ont pas fait l'objet d'une nouvelle autorisation annuelle du Conseil d'administration.

Cette résolution est soumise à un droit de vote auquel les actionnaires intéressés ne participent pas étant précisé que leurs actions sont exclues du calcul du quorum et de la majorité.

### Huitième résolution

L'Assemblée, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements relevant de l'article L. 225-38 et suivants du Code de Commerce dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice écoulé, approuve et ratifie le contrat de consultant renouvelable par tacite reconduction, qui n'a pas fait l'objet d'une nouvelle autorisation annuelle du Conseil d'administration.

Cette résolution est soumise à un droit de vote auquel les actionnaires intéressés ne participent pas étant précisé que leurs actions sont exclues du calcul du quorum et de la majorité.

### **Neuvième résolution**

L'Assemblée, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements relevant de l'article L. 225-38 et suivants du Code de Commerce dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice écoulé, approuve et ratifie les conventions d'intégration fiscale renouvelables par tacite reconduction, conclues avec ses filiales et sous-filiales, qui n'ont pas fait l'objet d'une nouvelle autorisation annuelle du Conseil d'administration.

Cette résolution est soumise à un droit de vote auquel les actionnaires intéressés ne participent pas étant précisé que leurs actions sont exclues du calcul du quorum et de la majorité.

### **Dixième résolution**

*Approbation et ratification des conventions et engagements relevant de l'article L. 225-38 et suivants du Code de commerce, autorisés au cours d'exercices antérieurs et dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice écoulé*

L'Assemblée, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements relevant de l'article L. 225-38 et suivants du Code de Commerce dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice écoulé, approuve et ratifie le bail commercial, qui n'a pas fait l'objet d'une nouvelle autorisation annuelle du Conseil d'administration.

Cette résolution est soumise à un droit de vote auquel les actionnaires intéressés ne participent pas étant précisé que leurs actions sont exclues du calcul du quorum et de la majorité.

### **Onzième résolution**

*Approbation des conventions et engagements visés aux articles L. 225-38 et suivants du Code de Commerce et conclues au cours de l'exercice écoulé*

L'Assemblée, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements relevant de l'article L. 225-38 et suivants du Code de Commerce, approuve et ratifie les nouvelles conventions ci-après qui n'ont pas fait l'objet d'une autorisation préalable du Conseil d'administration, savoir :

- conventions de prestations de services du conclues le 10 juin 2015, avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2015, avec les sous-filiales : UCEM, DOM-MCM et DOM-SUISSE.

Cette résolution est soumise à un droit de vote auquel les actionnaires intéressés ne participent pas étant précisé que leurs actions sont exclues du calcul du quorum et de la majorité.

### **Douzième résolution**

*Approbation des comptes consolidés de l'exercice*

L'Assemblée, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion et d'activité du Conseil d'administration et du rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2015, approuve les comptes consolidés arrêtés au 31 décembre 2015 tels qu'ils ont été présentés faisant ressortir un résultat net des entreprises consolidées de 8 781 K€, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans le rapport de gestion et d'activités.

La part nette Groupe après intérêts des minoritaires ressort à 6 780 K€.

### **Treizième résolution**

*Pouvoirs en vue des formalités*

L'Assemblée confère tous pouvoirs à Madame Lucie HOPPELEY, porteuse d'un original, d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du procès-verbal de la présente assemblée en vue de l'accomplissement de toutes les formalités légales ou administratives et faire tous dépôts et publicités prévus par la législation en vigueur.







**20, rue de l'Arc de Triomphe  
75017 PARIS**

Tél. : +33 (0)1 46 22 09 00  
Fax : +33 (0)1 46 22 99 18

[www.groupe-sfpi.com](http://www.groupe-sfpi.com)